

D'a Désertif' Actions

2026



6^{eme} édition

Rapport final

Co-organisé par



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL

En partenariat avec





Rapportage général : Morgane Gaudin, CARI

Nos remerciements vont aux rapporteurs et rapportrices des plénières et ateliers de travail :

Manon Albagnac, Cécile Bénazet, Nora Berrahmouni, Ismael Bizo, Sayouba Bonkougou, Christophe Brossé, Patrice Burger, Nicolas Cimbaro, Marion Comptour, Jérôme Enjalbert, Wafa Essahli, Alissa Jeridi, Nadia Khammari, Maeva Lannes, Natasha Maru, Adel Moulay, Wangu Mwangi, Valérie Noel, Noel Oettle, Omer Ouedraogo, Mélanie Requier-Desjardins, Camille Rouaud, Marioldy Sanchez, Mamadou Abdoulaye Sow, Lamine Baba Sy.

© Edition CARI 2026, 12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort

www.cariassociation.org

Désertif'actions 2026 en quelques chiffres....

Avant le Sommet

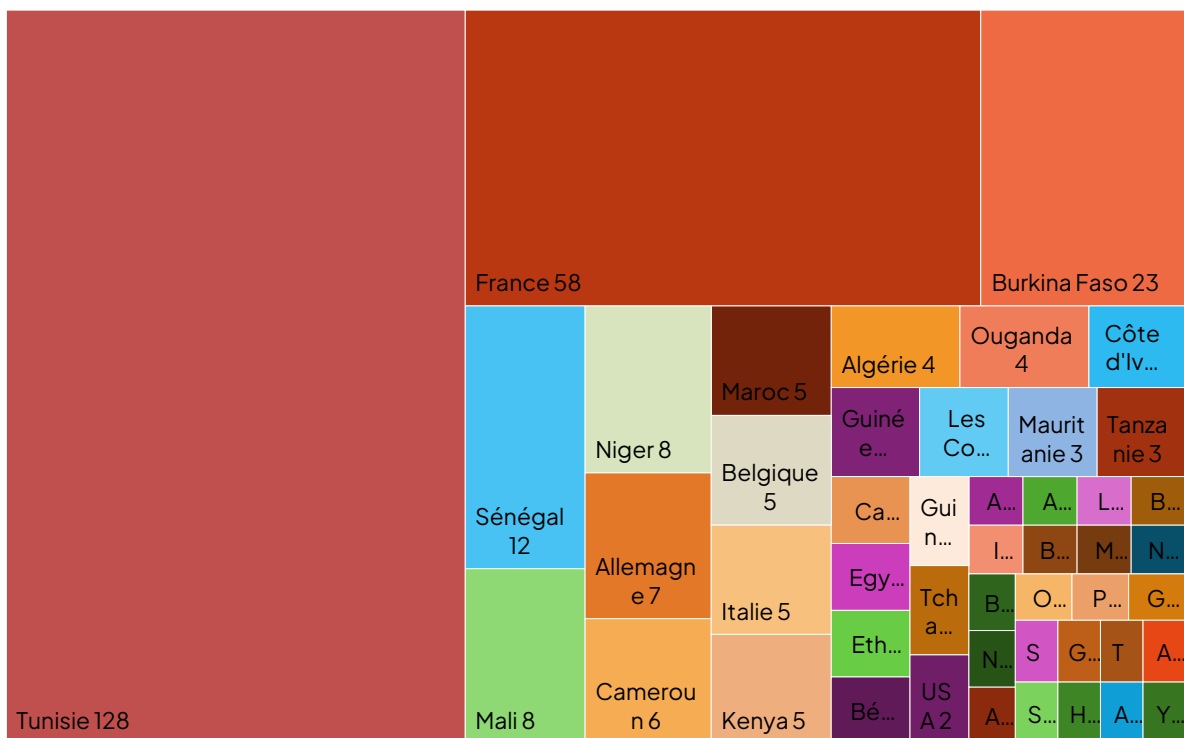
- 96 réponses au questionnaire reçues entre juin et juillet 2025
- 24 ateliers préparatoires organisés entre juin et octobre 2025 dans 19 pays

3

Pendant le Sommet

- 353 participants issus de 48 pays
- 8 plénières, 22 ateliers et 7 événements parallèles organisés

Répartition géographique des participants à D'a 26



- 486 dessins reçus pour le concours de dessins de presse de la part de 272 dessinateurs issus de 53 pays
- 33 articles, 3 reportages/capsules vidéos et 1 podcast enregistrés



Sommaire

CONTEXTE GENERAL	6
OUVERTURE DU SOMMET DESERTIF' ACTIONS 2026	7
DESERTIF' ACTIONS 2026, UN MOMENT SINGULIER DANS UN MONDE EN CRISE	7
PLENIERE INTRODUCTIVE – SECHERESSES DANS LE MONDE, L'EVOLUTION DE LEURS IMPACTS ET LEUR PRISE EN COMPTE POLITIQUE	11
PANEL 1 : SECHERESSES, DE QUOI PARLE-T-ON ET OU EN SOMMES-NOUS ?	11
PANEL 2 : LES SECHERESSES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES : QUELLES STRATEGIES ?	14
PLENIERE – LES DISPOSITIFS D'ANTICIPATION, DE GESTION DES SECHERESSES ET DE RECONSTRUCTION	17
PANEL : ANTICIPER ET GERER, MODELES ET CONDITIONS DE SUCCES	17
DECOUVERTE ET ECHANGES AUTOUR DES ESPACES D'EXPOSITION ET DU FORUM DES INNOVATIONS	21
PLENIERE – PROCESSUS PREPARATOIRES ET LECONS APPRISES	23
PANEL : PREPARER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES A LA SECHERESSE	23
PLENIERE – FINANCER LA RESILIENCE DANS UN MONDE EN CRISE, QUELLES RAISONS D'ESPERER ?	28
TRAVAUX DE GROUPE – PARTAGE D'EXPERIENCES ET RECOMMANDATIONS POUR RENFORCER LA RESILIENCE DES TERRITOIRES A LA SECHERESSE	33
1. ECONOMIE CIRCULAIRE ET RESILIENCE DES TERRITOIRES	38
2. CREER DES EMPLOIS ATTRACTIFS DANS LES TERRITOIRES	41
3. BIODIVERSITE AGRICOLE, LEVIER DE RESILIENCE DES TERRITOIRES	43
4. OPTIMISATION DE L'UTILISATION DES RESSOURCES EN EAU	45
5. BATIR DES COMPETENCES DANS LES TERRITOIRES	48
6. COLLABORATION SOCIETE – SCIENCE – POLITIQUE POUR LA RESILIENCE DES TERRITOIRES	51
7. MESURER LA RESILIENCE A L'ECHELLE TERRITORIALE	55
8. ROLE DES FEMMES POUR LA RESILIENCE DES TERRITOIRES	58
9. INTEGRER LES DROITS HUMAINS DANS L'ANTICIPATION ET LA GESTION DES CRISES	61
10. L'ARBRE, RESSOURCE MAJEURE POUR LA RESILIENCE DES TERRITOIRES	64
11. ROLES DES JEUNES DANS LA RESILIENCE DES TERRITOIRES	67
EVENEMENTS PARALLELES	62
APPROCHE DE REHABILITATION ET D'UTILISATION PRODUCTIVE DE VALLEES SECHES EN ETHIOPIE	70
LA RECONNAISSANCE DE L'AGROECOLOGIE DANS LES CONVENTIONS DE RIO : APPRENTISSAGES ET PERSPECTIVES	71
PLENIERE – NEGOCIATIONS DE LA CNULCD, DES INCERTITUDES ET UN CHEMIN POSSIBLE	65
PANEL : REGARDS CROISES SUR LES ENJEUX DES NEGOCIATIONS A VENIR	65



TRAVAUX DE GROUPE – RECOMMANDATIONS ET FEUILLE DE ROUTE VERS LA COP 17

1. SESSION DE DIALOGUE OUVERT	69
2. NOUVELLE STRATEGIE DE LA CNULCD (POST-2030)	77
3. SYNERGIES ENTRE LES 3 CONVENTIONS DE RIO	79
4. DECLARATION D'OUVERTURE DE LA COP 17	82
5. DECLARATION SUR LA SECHERESSE	85
6. INFLUENCE DES NEGOCIATEURS DE L'UNION EUROPEENNE	88
7. INFLUENCE DES NEGOCIATEURS DU GROUPE AFRIQUE	91
8. IMPLICATION DES COLLECTIVITES DANS LES NEGOCIATIONS DE LA CNULCD	94
9. NEGOCIATIONS SUR LE PASTORALISME	97
10. EVITER, REDUIRE ET INVERSER LA DEGRADATION DES TERRES ET DES SOLS AGRICOLES	100
11. INTERPELLATION DES MEDIAS AUTOUR DE LA COP 17	103
	106

PLENIERE – EN ROUTE VERS LA COP 17 ET ACTIONS EN PERSPECTIVE

CEREMONIE DE CLÔTURE DE DESERTIF' ACTIONS 2026	97
COP 17, QUELLES ETAPES POUR UN CHANGEMENT DE PARADIGME ?	104
	117

VILLAGE DES TERRES ARIDES – JOURNEE GRAND PUBLIC	106
ESPACE D'EXPOSITION	119
ATELIERS ET DEBATS PARTICIPATIFS	119
COMPETITION NATIONALE DE PETANQUE	120
PLANTATION D'ARBRES	120
MUSIQUE FOLKLORIQUE	120
CONCERT DE CLOTURE	120

ANNEXES

Contexte général

En Tunisie, l'île de Djerba a accueilli du 25 au 28 mars 2026 la sixième édition du Sommet international Désertif'actions, co-organisé par le CARI (Centre d'Actions et de Réalisations Internationales), l'OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel) et la CNULCD (Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification) en partenariat avec l'ACDD (Association de Citoyenneté et de Développement Durable) et WWF Afrique du Nord.

L'objectif était clair et ambitieux. Réunir 350 représentants de la société civile, chercheurs, scientifiques, ONG, associations, institutions publiques et/ou privées, collectivités locales,... issus des quatre coins du globe afin de co-construire un plaidoyer basé sur des solutions pertinentes afin d'influencer les décisions prises lors de la COP 17 sur la lutte contre la désertification prévue en août 2026 en Mongolie, l'un des pays les plus impactés au monde par la désertification avec près de 77% de ses terres dégradées.

Plénières, ateliers thématiques et travaux de groupes ont permis de compléter les travaux réalisés lors des ateliers pays et des concertations à distance organisés dans le cadre de la phase préparatoire au Sommet en construisant, sur la base de partages d'acquis, d'expériences et de connaissances scientifiques, des solutions concrètes pour mieux anticiper et prévenir les risques

6



de sécheresse sur les écosystèmes et les populations.

*Pour des territoires résilients face aux sécheresses :
agissons dès maintenant !*

La résilience des territoires à la sécheresse était au cœur de cette sixième édition de D'A avec un programme structuré autour de quatre thématiques centrales pour cet enjeu : (i) la transformation des systèmes agricoles et/ou d'élevages sédentaires ; (ii) l'accompagnement des systèmes de production mobiles, avec un focus sur le pastoralisme ; (iii) la gestion territoriale des ressources en eau ; (iv) le pilotage des territoires.

A l'initiative de la Mongolie, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 2026 comme Année internationale des parcours et éleveurs pastoraux, reconnaissant ainsi leur rôle clé pour concilier la préservation des écosystèmes fragiles, le développement économique et la cohésion sociale dans les zones arides et semi-arides. Cette nouvelle édition de D'A a donc naturellement été l'occasion de mettre en avant le caractère résilient des systèmes pastoraux face aux sécheresses. La caractéristique majeure de ces systèmes, la mobilité, leur permet en effet de



s'adapter en situation de crise climatique de type sécheresse, malgré des contraintes qui s'intensifient : hausse des réglementations et de l'insécurité aux frontières inter Etats, diminution des espaces de parcours disponibles.

Ouverture du Sommet Désertif'actions 2026

Désertif'actions 2026, un moment singulier dans un monde en crise

7

Facilitatrice : Mme Nadia Khammari

Analyste en communication au sein de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie

La résilience des territoires est cruciale pour faire face aux sécheresses et le rôle du dialogue multi-acteurs est primordial pour adresser les enjeux de sécheresse ainsi que ceux liés à la désertification et la dégradation des terres dans le monde. Dans un monde confronté à une hausse des crises environnementales et de développement humain, Désertif'actions est un événement qui fait sens en créant des synergies et en permettant la mise en commun et la co-construction de solutions.

a. M. Walid Tabboubi

Gouverneur de Médenine, Tunisie

En Tunisie, la désertification et la dégradation des terres constituent une menace majeure avec 75 à 96% du territoire concerné et une vulnérabilité très élevée pour 53% des terres. Plusieurs causes peuvent être avancées avec principalement la déforestation, le surpâturage, les pratiques agricoles non durables et le changement climatique, toutes entraînant une réduction drastique des terres arables et une baisse des rendements agricoles. Les conséquences sont là-aussi multiples avec notamment l'insécurité alimentaire qui menace 10% de la population d'ici 2030, l'exode rural ainsi que l'aggravation de la pauvreté dans les régions les plus impactées.

Pour y faire face, la Tunisie a adopté deux documents stratégiques :

- **La Stratégie nationale de lutte contre la désertification** (2018 – 2030) qui vise la neutralité en matière de dégradation des terres et la restauration de 2,2 millions d'hectares d'ici 2030. Ces actions s'appuient sur un diagnostic national et un travail de concertation qui ont permis de définir des mesures en matière de réhabilitation des sols, de promotion de l'agroécologie, de reboisement ou encore de diversification des cultures.
- **Le Plan national sécheresse** complète cette stratégie en détaillant plusieurs mesures visant à renforcer la résilience des systèmes agricoles et hydriques, notamment grâce à la modernisation des infrastructures d'irrigation et la gestion durable des ressources en eau.

Pour favoriser la mise en œuvre d'actions favorables à la résilience des territoires face aux sécheresses, il est nécessaire d'adopter une approche durable, multi-sectorielle et multi-acteurs. Le rôle essentiel des acteurs de la société civile est également à souligner, de même que la nécessité de soutenir la recherche.

b. M. Mohamed Mehdi Haloui

Directeur général de l'Office du Tourisme tunisien, Tunisie



Co-organisateur



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



En partenariat avec



www.desertif-actions.org

Le secteur touristique est directement menacé par les problématiques de sécheresse et de désertification avec des impacts sur les écosystèmes touristiques (oasis, plages, parcs naturels), la disponibilité en eau pour les hôtels et les activités récréatives, et plus généralement sur l'image de la Tunisie comme destination durable.

Ces défis représentent néanmoins aussi des opportunités pour développer un tourisme plus responsable et écologique axé sur la valorisation des initiatives de restauration des terres, l'écotourisme dans les zones restaurées ou encore la sensibilisation des visiteurs aux enjeux environnementaux.

c. Mme Yasmine Fouad (allocution vidéo)

Secrétaire exécutive de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)

8

À l'échelle mondiale, la désertification et la dégradation des terres affectent 40% de la superficie terrestre, avec une perte annuelle de 100 millions d'hectares de terres saines et productives. Ces phénomènes menacent directement la vie de 3,2 milliards de personnes, provoquant des déplacements de populations, une perte de biodiversité, une insécurité alimentaire accrue ainsi que des coûts économiques estimés à 880 milliards de dollars par an. Les zones arides, qui représentent 41 % des terres émergées, abritent près de 2 milliards de personnes qui sont souvent les plus vulnérables à ces phénomènes.

La Tunisie, en tant que pays pionnier dans la lutte contre la désertification, montre l'importance d'aligner les plans nationaux sur les engagements internationaux (CNULCD, ODD), tout en veillant à ce que les financements et les politiques répondent aux besoins identifiés par les communautés locales.

En effet, à l'échelle internationale, l'enjeu est de prendre des décisions qui reflètent les réalités locales. Des événements comme Désertif'actions sont en outre particulièrement importants car ils permettent de connecter initiatives de terrain et cadres mondiaux en s'appuyant sur des données scientifiques et des retours d'expérience concrets. En Tunisie comme dans le monde, la lutte contre la désertification ne peut réussir sans une mobilisation forte et continue de la société civile, des synergies d'actions renforcées entre acteurs et secteurs, et enfin des décisions internationales nourries par le terrain car, comme le rappelle Mme Yasmine Fouad :

« La résilience ne se construit pas au sein d'une conférence mais bien sur le terrain. »

d. M. Nabil Ben Khatra

Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie

Face à l'augmentation de la dégradation des terres et à la baisse des financements, le constat est alarmant. Dans le monde, les économies et modèles de développement sont directement impactés. Pourtant, de nombreuses solutions existent pour faire face aux défis croissants de la désertification, de la dégradation des terres et des sécheresses, mais elles sont portées avec des moyens encore largement insuffisants. Le manque de financements adaptés et les difficultés à changer d'échelle restent des problématiques majeures.





e. M. Patrice Burger

Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

Le CARI, qui porte la dynamique de Désertif'actions depuis sa première édition en 2006, œuvre depuis 26 ans pour promouvoir les principes de l'agroécologie dans les zones sèches en Afrique et peut en ce sens être considéré comme un « architecte de l'agroécologie ».



Malgré un contexte géopolitique difficile et une forte remise en cause du multilatéralisme, il est urgent d'agir. Les politiques demeurent trop timides et les actions trop lentes face à l'urgence de la dégradation des terres. Des crises systémiques hors de contrôle provoquent déjà l'effondrement de la biodiversité et l'élévation des températures. Selon la science, sept des neuf limites planétaires sont désormais dépassées, dont l'acidification des océans qui s'est ajoutée à la liste depuis 2025. D'ici 2050, la sécheresse touchera 75% de la population mondiale, menaçant de déplacer 700 millions de personnes dès 2030, et provoquera une crise déjà annoncée.

Les autorités locales représentent le premier rempart des territoires face aux sécheresses et elles ont par conséquent un rôle crucial à remplir. En cette année internationale des parcours et éleveurs pastoraux, il convient également de rappeler l'importance d'intégrer les enjeux du pastoralisme dans les réflexions autour de la résilience car, à travers la mobilité qui le définit, le pastoralisme constitue un véritable modèle de résilience.

Pour ce Sommet, le mot d'ordre est de refuser la fatalité et la peur. De faire preuve de créativité et d'audace pour construire une feuille de route historique capable de peser sur les négociations internationales.

f. M. Osama Ibrahim Fageeha (allocution vidéo)

Vice-ministre de l'environnement en Arabie Saoudite

Les facteurs anthropiques sont à l'origine de la dégradation de 43% des terres et il est par conséquent urgent de prendre les mesures nécessaires pour remédier à ce constat. Mis en place lors de la COP16 de décembre 2024 en Arabie saoudite, l'**Agenda d'action de Riyadh** prévoit la réalisation d'une centaine d'initiatives, mobilisant principalement les acteurs non-étatiques, qui visent à accélérer la restauration des terres et à renforcer la résilience des territoires face à la sécheresse.

La lutte contre la désertification et la sécheresse ne peut réussir sans une mobilisation continue des peuples autochtones, des communautés locales ainsi que de la société civile. Une attention particulière doit être portée à la création de synergies entre toutes les parties prenantes et les décisions internationales doivent être prises sur la base des réalités sur le terrain ainsi que dans le respect des savoirs traditionnels. C'est grâce à la mise en place de ces dynamiques que les défis environnementaux pourront être transformés en opportunités de développement durable et résilient.

g. M. Kalifa Traoré

Directeur de l'Institut d'Economie Rurale (IER) et Président du Conseil d'administration du Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF)

La recherche scientifique africaine a déjà mis en lumière des solutions innovantes pour adapter l'agriculture au changement climatique. Bien que les connaissances et technologies soient disponibles, elles ne sont généralement pas mises en œuvre par manque de moyens et de compétences. Pourtant, elles permettraient de protéger la capacité des territoires à nourrir leurs

populations, la sécurité alimentaire étant au cœur des enjeux de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Restauration des sols, gestion durable des terres ou encore préservation des ressources hydriques, toutes nécessitent des politiques cohérentes, coordonnées et adaptées aux réalités locales. C'est à ce niveau qu'intervient un autre enjeu fondamental : le renforcement des capacités institutionnelles.

Le développement de compétences ne concerne néanmoins pas seulement les acteurs institutionnels mais aussi les communautés. En effet, former les agriculteurs aux pratiques agroécologiques, encourager l'innovation locale et faciliter l'accès à l'information sont autant de leviers à actionner pour renforcer la résilience des territoires et des populations face à la désertification.

10

h. Mme Monique Barbut (allocution vidéo)

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations Internationales sur le Climat et la Nature de France et ancienne Secrétaire exécutive de la CNULCD

Face à l'urgence d'agir face à des crises environnementales de plus en plus fréquentes dans le monde, la France, qui préside cette année le G7, porte plusieurs ambitions clés dont celle d'accélérer la transition écologique et climatique. Elle entend pour cela articuler ses actions autour de la protection de la biodiversité, la lutte contre la désertification, la préservation des océans, la résilience face aux événements climatiques extrêmes et enfin la réduction des fuites de méthane. La France ambitionne également d'initier un dialogue sur les liens entre désertification et sécurité, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

i. M. Claude Gascon (allocution vidéo)

Directeur de la Stratégie et des Opérations et Directeur ad-intérim du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM)

Le GEF-9, qui constitue la neuvième reconstitution du Fonds Mondial pour l'Environnement et couvre la période 2026-2030, vise à être plus inclusif, réactif et impactant en alignant ses financements sur les urgences environnementales et les besoins des pays les plus exposés. L'une de ses priorités stratégiques porte sur la protection de la biodiversité grâce au financement d'actions de conservation des écosystèmes, de lutte contre la déforestation et de restauration des terres dégradées.

Désertif'actions est un événement international en adéquation avec les ambitions du GEF-9 dans la mesure où il permet de faire le lien entre résilience, sécheresses et préparation aux COP de la CNULCD. Concernant les engagements mondiaux, il est en outre particulièrement important de les traduire en actions concrètes et intégrées.

j. M. Chédli Abdelli

Directeur général de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique et représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Tunisie

La recherche scientifique, la formation et l'innovation sont de précieux atouts pour anticiper, comprendre et agir. Les connaissances scientifiques permettent par exemple aux collectivités locales d'adapter leurs infrastructures, leurs politiques publiques ainsi que leurs stratégies de gestion de crise. La recherche permet quant à elle de créer des ponts entre scientifiques, élus et acteurs de la société civile et ainsi de favoriser une approche collective et inclusive. Les laboratoires citoyens, observatoires participatifs ou encore plateformes de partage de données



sont autant d'outils qui renforcent la cohésion et l'efficacité des actions et permettent une prise de décision adaptée aux contextes nationaux et régionaux.

« La résilience des territoires n'est plus une option mais une nécessité. »



k. Mme Awatef Messai

Directrice générale par intérim de la Direction générale de l'Environnement et de la Qualité de la vie, Tunisie

Le discours officiel d'ouverture du 26^{ème} Sommet Désertif'actions a été prononcé par Mme Awatef Messai au nom du Ministre de l'Environnement de Tunisie, M. Habib Abid. Cette intervention a permis de revenir sur les engagements nationaux de la Tunisie en matière de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. C'était également l'opportunité de rappeler aux participants l'importance de renforcer la coopération internationale ainsi que la nécessité de traduire les engagements en actions concrètes.

Plénière introductive : Sécheresses dans le monde, l'évolution de leurs impacts et leur prise en compte politique

Facilitatrice : Mme Khaoula Jaoui

Directrice du département climat à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie



12

La sécheresse constitue souvent un angle mort des projections politiques, elle s'installe sournoisement et progressivement. La sécheresse n'a pas la spectacularité d'une inondation ou d'un incendie. Il est pourtant essentiel de prendre le temps de comprendre comment la sécheresse s'installe, quels sont ses impacts et comment les politiques publiques doivent l'intégrer dans leurs stratégies.

Panel 1 : Sécheresses, de quoi parle-t-on et où en sommes-nous ?

a. Keynote : Mme Nora Berrahmouni

Directrice adjointe de la division Terres et Eaux de la FAO (Food and Agriculture Organization), Italie



Bien qu'elles soient liées, sécheresse, pénurie d'eau, aridité et désertification se distinguent. **Les sécheresses** se caractérisent par des niveaux d'eau ou de précipitations inférieurs à une moyenne normalement observée dans un territoire et une période de temps donnés. **Les pénuries d'eau** désignent un déséquilibre entre l'offre et la demande en eau et peuvent donc intervenir indépendamment des conditions de sécheresse. **L'aridité** est une caractéristique climatique permanente des régions à faibles précipitations et à forte évaporation (telles que les déserts). Enfin, **la désertification** désigne le processus de dégradation des sols dans les régions arides, provoqué non seulement par les sécheresses, mais aussi par des activités humaines non durables.

Les sécheresses se catégorisent en trois types :

- **Les sécheresses météorologiques** désignent un déficit de précipitations durant une période donnée et par rapport à la norme dans une région précise. Cet assèchement entraîne un ralentissement de la photosynthèse et une limitation de la croissance végétale, ainsi qu'une détérioration de la santé des plantes. Le phénomène progresse ensuite en cascade.
- **Les sécheresses agricoles** prolongent les sécheresses météorologiques et se manifestent lorsque les disponibilités en eau des sols, qui constituent la réserve utile pour les plantes, ne suffisent plus à subvenir aux besoins des cultures et, plus largement, de la végétation. La teneur en eau dans le sol ne permet pas aux plantes de compenser l'évaporation due à la photosynthèse, donc elles se dessèchent.

- **Les sécheresses hydrologiques** se manifestent par la diminution ou la disparition des eaux de surface (lacs et cours d'eau) et de profondeur, faute d'approvisionnement. Les nappes phréatiques ne se rechargent plus.

Les sécheresses constituent une menace qui augmente partout dans le monde. L'augmentation de la fréquence et de l'intensité de ses impacts est largement documentée par la science.

- **Fréquence croissante** : Depuis les années 2010, les sécheresses pluriannuelles sont devenues plus fréquentes et plus graves à l'échelle mondiale. Le sud de la France a connu plus de trois fois plus d'épisodes de sécheresse entre 2000 et 2020 qu'entre 1950 et 2000.
- **Augmentation de l'intensité** : Dans la majeure partie de l'Afrique du Nord, l'intensité moyenne de tous les épisodes de sécheresse survenus au cours de la période 2000-2020 était supérieure de plus de 50 % à la moyenne de ceux survenus au cours de la période 1950-2000.
- **Accélération climatique** : La hausse des températures intensifie l'évaporation atmosphérique, entraînant des cycles de sécheresse qui s'auto-alimentent. Les changements climatiques ne se contentent pas d'augmenter la fréquence des sécheresses, ils prolongent leurs durées et amplifient leurs impacts systémiques sur tous les secteurs.
- **Expansion des zones sensibles** : Les zones touchées par la sécheresse n'ont cessé de s'étendre de 2000 à 2025 sur tous les continents. En Europe, les zones touchées par les sécheresses migrent du sud vers le centre et l'est.

Les sécheresses menacent les systèmes hydriques, les terres cultivées et par conséquent les systèmes alimentaires. Leurs impacts sur les plans sociaux et économiques sont mesurables. En 2023, dans la Corne de l'Afrique, 23 millions de personnes ont subi une famine sévère liée au pire épisode de sécheresse depuis 40 ans. La sécheresse de 2018 en Europe a entraîné des pertes agricoles dépassant les 9 milliards d'euros. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que plus d'un tiers des décès liés aux catastrophes sont dus aux sécheresses.

Elles causent également des pertes économiques qui affichent une nette tendance à la hausse, témoignant d'une exposition économique croissante et persistante. Les pertes économiques annuelles augmentent de 3 à 7,5 %. Les rendements agricoles peuvent chuter jusqu'à 22 % lors des années de sécheresse. Les coûts liés à la sécheresse devraient augmenter d'au moins 35 % d'ici 2035.

L'accroissement de l'intensité, la durée, la fréquence et l'étendue géographique des sécheresses se traduira par un fardeau encore plus lourd pour les agriculteurs si la dégradation des terres n'est pas enrayée et inversée. Au cours des 40 dernières années, on estime que 11% des terres cultivées avec des systèmes pluviaux ont été impactées par des sécheresses. Pour les terres pastorales, 14% d'entre elles sont fréquemment impactées. En Somalie, au Kenya et en Ethiopie, plusieurs mauvaises saisons des pluies consécutives ont causé la mort de plus de 13 millions de têtes de bétail, détruisant les fondements économiques de plusieurs millions de ménage.

Les rapports transmis à la CNULCD par plus de 100 pays ont révélé que 1,84 milliard de personnes ont été touchées par la sécheresse au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

En outre, elles sont reconnues comme un facteur important de migration. Le commerce, l'énergie, l'industrie et la stabilité sociale sont affectés, ce qui entraîne des déplacements de populations. Il faut aussi souligner que les impacts sur les populations sont inégaux, des pays étant moins équipés que d'autres pour répondre aux crises.

« Dans le monde, plus d'un milliard d'hectares de terres agricoles sont aujourd'hui dégradées à cause de l'action humaine, ce qui implique que l'on peut faire quelque chose pour l'inverser ! »

b. M. Harouna Abarchi

Président de l'association Nodde Nooto (A2N) au Niger et membre de l'Alliance globale pour l'Année Internationale des Parcours et des Pasteurs (IYRP)



Les impacts en cascade des sécheresses s'illustrent par la situation souvent dramatique des éleveurs. En entraînant une baisse de productivité de la végétation, les sécheresses entraînent un appauvrissement des pâturages, ce qui conduit à la mort du bétail et impacte les moyens de subsistance des éleveurs. Au-delà des éleveurs, les sécheresses impactent la sécurité alimentaire des populations en diminuant la disponibilité en produits d'origine animale.

Face aux risques de sécheresses, les éleveurs pastoraux développent une diversité de stratégies pour s'adapter et protéger le système alimentaire. En migrant vers des zones moins touchées par la crise, les éleveurs pastoraux disposent d'un levier d'adaptation aux sécheresses. La mobilité des troupeaux contribue en outre à la fertilisation des sols et à leur ensemencement par des graines transportées sur le pelage des animaux. Les éleveurs pastoraux sélectionnent également des espèces et races animales adaptées aux conditions arides et à la marche.

Il apparaît donc indispensable de faciliter la mobilité des éleveurs pastoraux mais aussi de s'inspirer de leurs connaissances traditionnelles, qui sont validées par la science.

« Au Sahel, il est urgent d'agir. Les stratégies sont beaucoup plus efficaces quand elles sont locales. »

c. M. Mohamed Sahbi Mahjoub

Fondateur et PDG de l'entreprise agricole SADIRA, Tunisie



Fondée en 1987, la société SADIRA gère 700 hectares de plantations fruitières en Tunisie. Au cours des 20 dernières années, 80% des cultures ont changé en raison du dérèglement climatique. Des arbres adaptés aux sécheresses tels que l'olivier se sont davantage développés. De même, il a fallu apprendre à cultiver avec de l'eau très salée en s'appuyant sur des innovations technologiques et développer des cultures telles que la tomate dans le Sud de la Tunisie.

Face aux dérèglements climatiques et à l'augmentation des épisodes de sécheresse, il est nécessaire de fixer les populations rurales et de leur proposer des alternatives qui soient adaptées et attractives sur le plan économique. L'expérience de SADIRA montre que développer de nouvelles cultures s'avère rentable sur le long terme, bien qu'il y ait un coût d'investissement initial. La rentabilité des cultures est un facteur de décision et un levier de changement pour les entrepreneurs privés.

d. Mme Dorothy Amwata

Professeure et doyenne de l'Ecole des sciences agricoles et environnementales à l'Université de Technologie de Murang'a, Kenya



Les impacts en cascade des sécheresses se manifestent aussi par une dégradation des ressources naturelles et une augmentation des conflits et des inégalités. Les pertes socio-économiques conduisent à de la pauvreté et à des moyens de subsistance impactés. La raréfaction des ressources naturelles entraîne des conflits liés à l'accès et l'usage des ressources. Enfin, la hausse des inégalités implique une augmentation de la

vulnérabilité, en particulier chez certains groupes de personnes tels que les femmes ou les personnes en situation de handicap qui souffrent déjà d'un moindre accès initial aux ressources.

Face aux dérèglements climatiques et à une plus grande incertitude dans les projections, certaines stratégies utilisées auparavant doivent être réadaptées.

Il est nécessaire d'anticiper et de s'adapter aux risques en passant de systèmes de réponses aux crises à des systèmes proactifs. Une meilleure gestion des données et de l'accès à l'information sont des éléments clés des systèmes proactifs. Il est important aujourd'hui d'évoluer pour passer d'une vision court-termiste par secteur à une vision au long terme globale, impliquant de réels efforts de planification.

Pour la résilience des systèmes agricoles et alimentaires, il est crucial d'investir dans le capital naturel en restaurant les terres dégradées, notamment les zones de parcours, et de diversifier les productions et sources de revenus des populations rurales. Il existe aujourd'hui de plus en plus de preuves que les principes de l'agroécologie permettent une résilience climatique des systèmes alimentaires.

Il est également nécessaire de renforcer les capacités des communautés et autorités locales à faire face aux risques, de leur permettre de contribuer à la prise de décision et de réduire les inégalités d'accès aux ressources et à l'information. De plus, les besoins spécifiques de genres ou de groupes sociaux doivent être pris en compte pour améliorer leurs capacités à répondre et s'adapter aux sécheresses.

Panel 2 : Les sécheresses dans les politiques publiques : quelles stratégies ?

a. Keynote : M. Jean-Luc Chotte

Directeur de recherche à l'IRD et Président du CSFD (Comité Scientifique Français de la Désertification), France



Les sécheresses sont souvent mentionnées comme une crise, mais elles constituent de plus en plus un risque systémique. Ce qui fait la différence dans l'impact entre deux épisodes de sécheresse c'est la vulnérabilité des populations et des écosystèmes, soit leur capacité à s'adapter et se restaurer. Plus une communauté est vulnérable, plus grands seront les impacts. Chaque année, on dénombre 55 millions de personnes impactées par la sécheresse.

Sur le plan politique des approches multi-sectorielles sont nécessaires pour faire face aux sécheresses. Néanmoins, elles restent encore insuffisamment mises en place. Il est aujourd'hui nécessaire de réduire la fragmentation politique et de poursuivre le développement d'approches proactives permettant d'anticiper les sécheresses.

Un paradoxe est à souligner, avec l'existence de cadres internationaux qui permettent de réfléchir collectivement à la manière d'agir face aux sécheresses, mais qui échouent à provoquer une action rapide et à la hauteur de l'urgence.

La sécheresse n'est pas assez centrale dans les préoccupations mondiales :

- Elle est mentionnée dans la Convention sur la Diversité Biologique, mais sans être assortie d'une cible d'action ;
- Au sein de la Convention sur la Lutte Contre la Désertification, la prise en compte politique a évolué, mais sans décision permettant d'accélérer l'action au niveau global.

b. M. Harouna Mahaman Inoussa

Administrateur délégué de la commune rural de Hamdallaye et membre de l'association des municipalités du Niger

38% de la superficie du Niger est touchée par la désertification, ce qui impacte 23 millions d'habitants. La désertification représente donc une priorité pour le gouvernement nigérien.

La désertification suscite la nécessité de restaurer les bases productives. Une diversité de techniques et d'approches sont développées telles que le développement d'activités génératrices de revenus, la promotion de l'énergie solaire pour lutter contre les coupes forestières ou encore la fixation des dunes de sables.

Face aux crises climatiques, des comités spécifiques dédiés au changement climatique et à la désertification ont été mis en place dans chaque commune. Ces comités sont notamment en charge de la gestion d'un système d'alerte précoce. Toutefois, certains cadres politiques doivent encore être revus et une réforme foncière doit être opérée pour éviter la réduction des parcelles.

c. M. Barnabé Kabore

Directeur général des Eaux et Forêts, Burkina Faso

Le Burkina Faso a adhéré à l'ensemble des cadres internationaux sur le développement et l'environnement, dont les trois Conventions de Rio. Au plan national, un corpus juridique est tourné vers la lutte contre la désertification, les changements climatiques et les sécheresses. Toutefois, plusieurs défis se posent, avec premièrement la mise en œuvre des cadres politiques adoptés et, deuxièmement, la pérennisation des financements au-delà de la durée des projets soutenus.

Le travail des ONG ainsi que des structures techniques et publiques est véritablement important pour la mise en œuvre d'actions au niveau local. Il est néanmoins nécessaire que les associations, projets et programmes portés par des acteurs non étatiques s'alignent davantage sur les orientations fixées par les pouvoirs publics. Ces opérateurs de développement jouent un rôle important dans la remontée d'informations et dans l'appropriation des mesures efficaces pour faire face à la désertification et aux sécheresses.

d. Mme Awatef Mabrouk

Sociologue du développement rural, Tunisie

La prise en compte du caractère systémique des impacts des sécheresses ainsi que de la nécessité d'une réponse proactive systémique est récente. En témoigne l'adoption récente de plans nationaux de gestion et d'adaptation des sécheresses en Tunisie.

Le passage à l'action reste pourtant émaillé de plusieurs paradoxes :

- Alors que notre époque est marquée par une raréfaction des ressources, les performances agricoles restent encore très largement encouragées.
- La gouvernance centralisée n'optimise pas les connexions avec les réalités locales. Il y a un besoin de recherche à ciel ouvert, de laboratoires vivants, pour co-construire avec les agriculteurs, les femmes, et les communautés les plus pauvres.
- Il faut explorer les savoirs locaux pour éviter la mal-adaptation des solutions technologiques.
- Il y a par ailleurs un manque de transdisciplinarité et d'ancrage sectoriel des préoccupations liées aux sécheresses. Il y a un réel besoin d'implication des philosophes,

sociologues, géographes et d'une meilleure prise en compte des schémas anthropologiques.

Aujourd'hui la société civile est dans une situation de résistance. Il faut écouter son plaidoyer, et éviter le saupoudrage. Les discours doivent être plus sincères et plus vrais. La transdisciplinarité n'est pas que technique et universitaire, mais elle doit aussi se faire dans la société.

e. Discussions

Les échanges entre participants et membres des panels ont permis d'insister sur la nécessité de mieux maîtriser les facteurs de risques de la sécheresse en mettant tout d'abord en exergue un enjeu important concernant la gestion des compétitions entre les usages de l'eau, qui doit tenir compte des besoins réels. La compétition autour des besoins entre agriculture et tourisme est souvent pointée du doigt, mais en Tunisie elle demeure saisonnière et à petite échelle. En revanche, de nouveaux usages concurrentiels émergent avec notamment le développement de data centers qui alimentent de nouveaux questionnements et incertitudes au sujet de la compatibilité entre transition numérique et transition écologique.

L'intensification industrielle de l'agriculture est mentionnée comme facteur aggravant de la vulnérabilité des systèmes alimentaires. A contrario, la préservation des semences locales est citée comme l'un des leviers possibles au maintien de la souveraineté alimentaire.

La mise en œuvre efficace des politiques publiques repose sur une bonne adhésion de toutes les parties prenantes. Dans ce contexte la communication est un outil essentiel qui reste pourtant insuffisamment mobilisé.

De nombreuses personnes en situation de vulnérabilité souffrent des conséquences des sécheresses alors qu'elles disposent de savoir-faire qui peuvent leur permettre de s'adapter. Tandis que ce sont le plus souvent les hommes qui émigrent, les femmes demeurent sur place et peuvent ainsi être considérées comme des actrices de résilience. Il serait par conséquent intéressant d'explorer leurs leviers de résilience. Au Maroc par exemple, les femmes ont entretenu les savoirs autour de l'arganier pendant des siècles. Néanmoins, lorsque la valeur économique des produits de l'arganier augmente, ces femmes ont tendance à être dépossédées de leurs moyens de production.

Recommandations et pistes d'amélioration

1. Les sécheresses doivent être considérées comme un risque prioritaire dans les politiques publiques et des cadres stratégiques contraignants et opérationnels doivent être mis en place. Les plans nationaux de gestion des sécheresses doivent être plus largement développés et inclure aussi bien des actions anticipatives que réactives. Les politiques sectorielles doivent par ailleurs systématiquement intégrer le risque de sécheresse.
2. Des mécanismes de gouvernance intégrée doivent être mis en place pour renforcer la coordination entre secteurs, échelles territoriales et acteurs publics et non-étatiques sur la gestion des sécheresses. Les instances nationales et territoriales de coordination intersectorielle sont à encourager. Il est également important de développer des systèmes de planification intégrée des ressources, notamment de l'eau, qui prennent en compte les compétitions entre usages. Enfin, le rôle des collectivités locales est à

Plénière : Les dispositifs d'anticipation, de gestion des sécheresses et de reconstruction

Facilitateur : M. Antoine Cornet

Administrateur du CARI et membre du CSFD (Comité Scientifique Français de la Désertification), France



19

Le caractère systémique de la sécheresse implique de dépasser les approches sectorielles. Il est en outre nécessaire d'articuler prévention des risques et réduction de la vulnérabilité. Les intervenants à cette plénière sont invités à apporter des éléments de réponses et à faire émerger des pistes de recommandations relatives à la question suivante :

Comment atténuer les impacts de la sécheresse à travers des dispositifs adaptés, à des échelles différentes et dans le temps long ?

Panel : Anticiper et gérer, modèles et conditions de succès

a. Keynote : Mme Wafa Essahli

Consultante indépendante, Tunisie



Dans le cadre de la phase préparatoire de D'a26, plusieurs activités ont été menées afin de préparer un plaidoyer commun de la société civile internationale sur la résilience des territoires à la sécheresse. Un questionnaire a été diffusé largement pour recueillir de premiers argumentaires basés sur les expériences de sécheresse vécues par une diversité importante d'acteurs. Près de 90 acteurs répartis aux quatre coins du globe ont répondu à ce questionnaire, avec une forte représentation de l'Afrique du nord et subsaharienne qui révèle des contextes où la sécheresse constitue déjà une contrainte structurelle.

Les résultats montrent que la sécheresse est principalement perçue à travers ses impacts (environnementaux, sociaux, économiques) plutôt que par ses causes (sécheresse météorologique, agricole ou édaphique). Cette perception favorise des réponses réactives plutôt que proactives ou préventives. Les réponses indiquent aussi que les expériences de la sécheresse sont récurrentes et territorialisées, avec des effets étroitement imbriqués : dégradation des sols, tensions autour de l'eau, migrations, conflits d'usage, insécurité alimentaire, etc.

« Les sécheresses sont décrites à travers leurs impacts et non leurs causes, ce qui induit des réponses réactives plutôt que proactives. »

Les mécanismes actuels de gestion des sécheresses sont globalement jugés insuffisants pour préparer efficacement les populations et territoires à gérer ces événements, que ce soit en matière d'anticipation, de gestion de crise ou de reconstruction. Les éléments suivants ont été soulignés :

- **Anticipation, prévention** : Les mesures préventives doivent permettre d'anticiper plutôt que de subir, en s'appuyant sur la gestion durable des ressources naturelles (notamment via l'agroécologie et l'agroforesterie), des modes de gouvernance partagés (GIRE) et des

systèmes d'information performants (systèmes d'alerte précoce, dispositifs d'information communautaire,...). Les réponses au questionnaire mettent néanmoins en avant le manque de liens entre les plans développés aux échelles nationales ou locales (Plans nationaux sécheresse, Plans communaux de sécurité alimentaire) et les engagements pris au niveau international post-Rio.

- **Gestion de crise** : Ces dispositifs sont prédominés par des actions d'urgence (distributions alimentaires, sécurisation de l'accès à l'eau, subventions,...) qui manquent souvent de vision à long terme.
- **Reconstruction** : Les mesures de rétablissement doivent permettre de renforcer la résilience des territoires et constituer une réelle opportunité de transformation structurelle des systèmes grâce à des actions de restauration écologique, de renforcement des capacités ou encore d'amélioration des politiques publiques. Il est cependant à noter que ces mesures nécessitent du temps, des financements et de l'appropriation de la part des différentes parties prenantes.

20

Malgré l'existence de certaines forces au niveau des pays (cadres stratégiques, institutions spécialisées, accumulation de connaissances, expériences locales réussies et coopérations aux échelles régionales et internationales), on note la persistance de freins majeurs tels que la fragmentation institutionnelle et la centralisation excessive des décisions, le manque de données accessibles et les difficultés à passer de la science à l'opérationnel, l'instabilité et la faiblesse des financements ou encore la faible appropriation des dispositifs par les acteurs locaux. Pour répondre à ces défis, plusieurs leviers de transformation sont proposés avec notamment le renforcement de la gouvernance multi-niveaux, l'amélioration de l'accès, l'information et l'investissement dans les capacités humaines et techniques, mais aussi le renforcement de la participation des acteurs locaux et de la société civile.

b. M. Mustapha Mimouni

Directeur du département SIG-Téledétection & IT, OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel)



Dans le cadre du projet AdaptWAP (2020-2025), l'Observatoire du Sahara et du Sahel a développé un système d'alerte précoce multirisques dans le complexe transfrontalier WAP (parcs nationaux du W, d'Arly et de la Pendjari), zone naturelle protégée partagée entre le Bénin, le Burkina Faso et le Niger. Ce système intègre à la fois les risques de sécheresses, inondations, feux et conflits, et repose sur une approche communautaire et multi-niveaux. L'objectif est ainsi de fournir des informations précises pour la prise de décision et la préparation de réponses appropriées face aux menaces auxquelles sont confrontées les communautés du complexe WAP.

Le dispositif s'appuie pour cela sur une forte assise institutionnelle régionale, une large mobilisation des institutions nationales (météorologie, eau, protection civile,...), une implication efficace des communautés locales, des accords de partage de données ainsi que la réhabilitation d'infrastructures de mesure. Ces différents moyens mobilisés permettent au système de faire circuler les informations rapidement avec des alertes diffusées en quelques minutes seulement vers les acteurs locaux.

Depuis la mise en place du système, plusieurs difficultés et défis ont néanmoins pu être identifiés, en particulier concernant l'accès et l'interopérabilité des données, la coordination institutionnelle ainsi que les ressources techniques et financières à mobiliser pour pérenniser cette initiative. L'expérience de l'OSS avec ce projet a permis de souligner l'importance de partir de l'existant et de construire une appropriation institutionnelle et communautaire forte autour du dispositif.

c. M. Tatenda Lemann

WOCAT (World Overview of Conservation Approaches and Technologies), Suisse



Le rôle des plateformes de partage de connaissances telles que le WOCAT est capital pour passer d'une gestion réactive des sécheresses à une gestion proactive. Le constat est le suivant : de nombreuses solutions existent et ont déjà pu être testées. Cependant, ces initiatives restent encore trop peu accessibles ou peu documentées, limitant ainsi la diffusion de bonnes pratiques et les mises à l'échelle. C'est là que les plateformes de partage de connaissances ont un rôle à jouer : en capitalisant, documentant et partageant les expériences réussies comme les échecs afin d'éviter leur reproduction.

« On a déjà une bonne idée des bonnes pratiques nécessaires pour lutter contre la désertification. Maintenant il faut passer à l'action ! »

21

Les principaux enjeux qui se posent autour de l'efficacité de ces plateformes résident dans l'interopérabilité des bases de données, l'adaptation des contenus aux différents publics et la mise à disposition des connaissances dans des formats et des langues accessibles aux personnes qui en ont besoin.

d. Mme Assawer Hedhli

CTAMA (Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles), Tunisie



Les mécanismes d'assurance agricole constituent des instruments de résilience importants puisqu'ils permettent aux agriculteurs et agricultrices de maintenir leurs activités malgré les chocs climatiques et ainsi d'éviter les abandons de terres, qui contribuent également à la sécheresse. Véritables filets de sécurité, ces dispositifs renforcent la capacité des agriculteur·rice·s à investir sur leurs exploitations et peuvent par conséquent être considérés comme des leviers pour la transition vers des systèmes agricoles plus durables.

En Tunisie, un fonds d'indemnisation des calamités agricoles a été mis en place grâce au co-financement de l'Etat et des agriculteur·rice·s. Ce dispositif a permis une augmentation de la couverture végétale et un maintien des activités agricoles malgré plusieurs années de sécheresse. Des résultats encourageants mais des limites également, avec une faible adhésion des agriculteur·rice·s au fonds, que l'on peut attribuer à des freins culturels et à la nécessité d'avoir une communication adaptée.

Associés à d'autres dispositifs, les mécanismes d'assurance sont des outils post-crise qui apportent une réelle plus-value pour le rétablissement des exploitations agricoles après des chocs climatiques tels que les sécheresses ou inondations. Il est néanmoins à souligner que dans le cadre des sécheresses, l'implication des Etats est particulièrement importante car les coûts d'indemnisation sont trop élevés pour être assumés par les structures d'assurance classiques.

e. Mme Uxue Urteaga Ruiz de Vinaspre

GEF/FEM (Global Environment Facility)



Le Fonds pour l'Environnement Mondial (ou Global Environment Facility en Anglais) est un mécanisme financier international soutenant la mise en œuvre des décisions prises dans le cadre de plusieurs Conventions, dont celle sur la désertification, en adoptant une approche de catalyseur plutôt que de financeur permanent. Grâce à un appui technique et financier, il appuie les pays dans l'atteinte de leurs objectifs de développement durable.

Ce fonds, géré directement par les pays, insiste sur plusieurs éléments tels que l'appropriation nationale des projets et l'intégration des différentes parties prenantes (communautés, secteur privé et institutions). La cohérence des politiques publiques est également essentielle et il est par conséquent primordial que les Ministères travaillent entre eux, en termes de coordination et de cohérence. La durabilité constitue par ailleurs un important défi pour la mise en œuvre de mesures ambitieuses du fait du turnover institutionnel et d'un manque d'appropriation. L'exemple d'un projet de gestion de l'eau au Kenya met à ce sujet en exergue la nécessité d'investir dans les capacités, notamment des jeunes, afin d'assurer la pérennité des actions.

f. M. Luca Bernasconi

AICS (Agence Italienne pour la Coopération au Développement), Tunisie

Engagée sur les questions de résilience à la sécheresse, l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement entretient un partenariat de longue date avec la Tunisie autour d'une approche intégrée des territoires qui combine dimension écologique, conservation des sols, adaptation au changement climatique et gestion des risques.

Avec le soutien de l'Union européenne, l'AICS met en œuvre un instrument financier visant à appuyer des investissements privés durables et résilients qui favorisent une utilisation plus soutenable des ressources naturelles ainsi que le renforcement des capacités en matière d'adaptation. Cet instrument représente un levier complémentaire aux politiques publiques classiques en permettant d'impliquer davantage le secteur privé dans les dynamiques de transformation territoriale.

g. Discussions

Les échanges entre participants et membres du panel ont permis de mettre en exergue plusieurs tensions structurantes et limites autour des dispositifs d'anticipation, de gestion des sécheresses et de reconstruction :

- **Décalage entre production de connaissances et mise en œuvre opérationnelle** : Traduire les résultats scientifiques en outils accessibles et utilisables par les acteurs locaux s'avère difficile et implique de réels efforts pour adapter les formats, les langues et les canaux de diffusion (notamment via les médias locaux).
- **Gouvernance et coordination multi-niveaux** : D'importants enjeux résident dans les difficultés de cohérence entre les niveaux international, national et local, ainsi que dans le manque d'articulation entre politiques publiques et réalités de terrain. Ce décalage peut en outre alimenter une défiance des populations et limiter l'efficacité des dispositifs mis en place.
- **Instruments économiques** : Assurances et mécanismes de contractualisation agricole peuvent constituer des leviers importants pour améliorer la résilience des territoires à la sécheresse. Néanmoins, pour remplir ce rôle et être véritablement efficaces, ces instruments nécessitent des adaptations contextuelles, une meilleure communication ainsi qu'une prise en compte des dynamiques sociales (genre, structures décisionnelles,...).
- **Mise à l'échelle des solutions** : De nombreuses initiatives pilotes existent mais leur diffusion reste limitée. Pour que les solutions changent d'échelle, il est crucial de démontrer leur efficacité afin de mobiliser des financements et d'influencer les politiques publiques.

Plus généralement, il apparaît que, bien que la sécheresse soit aujourd'hui largement anticipable sur le plan scientifique, les réponses demeurent insuffisantes en raison de contraintes politiques,



financières et institutionnelles. De plus, la gestion des sécheresses continue de s'appuyer sur une approche réactive plutôt que proactive : subir plutôt qu'anticiper...

Recommandations et pistes d'amélioration

1. Passer d'une gestion réactive des sécheresses à une approche systémique et anticipative. Ce changement de paradigme implique de renforcer la gouvernance multi-niveaux et la coordination institutionnelle, d'améliorer l'accès et la circulation de l'information, et d'investir dans les capacités humaines et techniques à tous les niveaux.
2. Développer des mécanismes financiers durables et adaptés qui doivent combiner instruments publics et privés. Il est également nécessaire de mieux articuler les dispositifs d'assurance avec d'autres outils de résilience. Pour favoriser une appropriation durable de ces dispositifs, des efforts doivent être faits afin de renforcer la participation des acteurs locaux et l'intégration des savoirs endogènes.
3. Il est temps de mettre à l'échelle les solutions existantes en valorisant les expériences réussies et en facilitant leur diffusion à travers des plateformes de connaissances

Découverte et échanges autour des espaces d'exposition et du forum des innovations

A l'issue de la première journée de conférences, un temps spécifique était organisé afin que les participants puissent découvrir les différents espaces d'exposition ainsi que le forum des innovations installés dans la cour de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques (ISET) de Djerba qui accueillait cette nouvelle édition de Désertif'actions.

24

Retours sur les espaces d'exposition

A l'occasion de l'année internationale des parcours et éleveurs pastoraux, les participants ont pu découvrir l'exposition immersive « Transhumances 360° » présentée par le CIRAD, le groupe AFD et Imagéo.

Grâce à des casques de réalité virtuelle, cette animation proposait une immersion dans le quotidien de pasteurs, issus de cinq territoires pastoraux : caravane de dromadaires dans les paysages du Tchad, montée en estive dans les Alpes françaises, moment de vie en campement avec des familles éleveuses de Mongolie et traversée des plaines sahéliennes du Sénégal.



Installée le long des galeries extérieures bordant la cour principale, l'exposition « En vie d'Oasis » était présentée dans sa version récemment mise à jour dans le cadre du projet PAOMA (financement AFD, Région Occitanie et Fondation de France). Enrichie de nouveaux textes ainsi que d'illustrations inédites issues du travail de M. Francis Tack, cette exposition vise à sensibiliser le public à la problématique des oasis. Elle permet notamment de présenter la problématique oasienne et ses enjeux, les acteurs de la dynamique oasienne, ainsi que plusieurs actions entreprises pour la sauvegarde de ces précieux agroécosystèmes.

Les participants ont enfin pu découvrir quelques-uns des 486 dessins reçus dans le cadre de l'organisation de l'édition 2026 du concours de dessins de presse « Pastoralisme, la mobilité au cœur de l'équilibre ». Au total, 272 dessinateurs en provenance de 53 pays ont participé à ce concours. Visant à sensibiliser et faire réfléchir sur le rôle du pastoralisme à travers l'humour, la critique et la créativité, ce 5^{ème} concours a permis d'illustrer les enjeux sociaux, environnementaux et économiques liés au pastoralisme : mobilité, adaptation, lien homme-animal-territoire, défis climatiques et politiques, etc.

Retours sur le Forum des innovations

Nouveauté de l'édition 2026 de Désertif'actions, le Forum des innovations visait à permettre à quelques acteurs du secteur privé de partager leurs innovations en matière de résilience des territoires à la sécheresse. Les participants ont ainsi pu découvrir les travaux et innovations de cinq entrepreneurs sélectionnés à l'issue d'un appel à candidatures (dont 3 issus du programme YECO¹ de la CNULCD).

TerraSense (Mohamed Rajhi, Tunisie) présentait un pluviomètre innovant et économique qui combine des données météorologiques en temps réel avec des images satellite haute résolution pour établir des prévisions météorologiques précises et formuler des recommandations sur mesure.

Soilhence (Wiem Haouari, Tunisie) apportait une solution d'agriculture de précision visant à accompagner les agriculteurs dans l'analyse et l'optimisation des besoins en fertilisation des plantes afin de réduire la consommation en intrants, coûteux et souvent importés.

ArdhiPilot (Manel Khelif, Tunisie) proposait un outil numérique consistant à transformer les données satellitaires en informations exploitables sur les risques à l'intention des agriculteurs, des assureurs et des institutions publiques opérant dans des régions sujettes à la sécheresse.

BioProtect (Arsène Savadogo, Burkina Faso) présentait ses solutions d'intrants organiques (fertilisants, bio-stimulants) visant à « sécuriser et augmenter les récoltes, tout en respectant les hommes, les plantes et les sols », ainsi que des produits transformés issus du Moringa.

Lassaad Daghari (The Food Quality, Tunisie) exposait une solution d'assistance technique à l'irrigation et la fertilisation à destination d'agriculteurs. Cette innovation est basée sur l'utilisation de données météorologiques, d'humidité et de conductivités du sol acquises grâce à l'installation de matériel connecté chez les agriculteurs ainsi qu'au laboratoire de l'entreprise spécialisé dans les analyses physico-chimiques de sols, eau, et plantes.



¹ Youth Ecopreneur Programme (YECO)

Plénière : Processus préparatoires et leçons apprises

Facilitateur : M. Eric Scopel

Docteur et chercheur en agroécologie au CIRAD, France



Cette session visait à présenter les principaux résultats produits dans le cadre des ateliers nationaux qui ont été organisés par les OSC volontaires lors de la phase préparatoire à Désertif'actions 2026. Ces ateliers avaient pour objectif de détailler les préoccupations spécifiques aux différents pays engagés dans la démarche D'a26 concernant quatre grandes thématiques : transition agroécologique, pastoralisme, eau et pilotage des territoires. Ces thématiques ont fait l'objet de rapports de synthèse et de webinaires dédiés.

Le point commun de ces thématiques est qu'elles convergent vers la transformation des territoires pour plus de résilience. Les deux mots-clés de cet objectif sont les « territoires » où se retrouvent les personnes pour vivre, gérer et agir, et la « résilience » qui renvoie à la dimension systémique de l'action.

Venant de la physique des systèmes, le concept de résilience s'applique désormais à toutes les dynamiques systémiques, y compris celle de la psychologie humaine. La résilience évoque la capacité d'absorber des chocs. Pour les territoires, elle invite à considérer plusieurs dimensions : écologiques, sociales et économiques. Ainsi, plusieurs leviers peuvent être actionnés dès lors que la résilience à la sécheresse devient un objectif porté par tous les acteurs, notamment ceux à l'échelle locale.

26

Panel : Préparer la résilience des territoires à la sécheresse

a. M. André Viola (allocution vidéo)

Président du Conseil général du département de l'Aude de 2015 à 2020 et Conseiller départemental pour l'Europe et l'international sur la gestion de l'eau et le changement climatique



Thématique : Renforcer le rôle des autorités locales

Les collectivités locales se positionnent en première ligne dans la prise en charge des dégradations liées à la sécheresse. La phase préparatoire de D'a26 l'a montré, avec une mobilisation inédite des acteurs. Il en ressort un constat largement partagé : les collectivités locales sont des acteurs essentiels dans la gestion des sécheresses de par leurs connaissances du territoire et leur proximité avec les populations. Pourtant, elles demeurent reléguées au second plan, par manque de moyens avec des ressources humaines limitées, ainsi que du fait d'un accès à l'information réduit qui les maintient dans une position réactive.

Pour que la gestion des sécheresses change de paradigme, plusieurs leviers d'action ont été identifiés :

- Institutionnaliser la place des collectivités locales dans la gouvernance de leurs territoires et reconnaître le rôle stratégique des autorités locales dans la mise en œuvre de la Convention ;

- Assurer une circulation fluide des informations, notamment climatiques, entre tous les acteurs ;
- Encourager les accès directs aux financements et les financements innovants (exemple : Planification Climatique Territoriale) ;
- Rétablir la confiance entre les différentes échelles de gouvernance pour garantir l'efficacité de l'action à l'échelle locale ;
- Promouvoir la coopération car, aucun territoire, aussi robuste soit-il, n'a la capacité de gérer seul ces crises.

Dans le Département de l'Aude, l'année 2025 a constitué une année charnière avec une sécheresse exceptionnelle marquant l'entrée dans une nouvelle ère climatique. Pour s'y préparer, le département a lancé une démarche participative multi-acteurs pour comprendre les fragilités de son territoire et construire des solutions. Cette démarche s'appuie sur la conduite d'un diagnostic territorial et des échanges avec de nombreux acteurs qui doivent permettre de nourrir sa stratégie en matière de gestion des sécheresses. Celle-ci s'articule autour de cinq orientations principales, avec notamment la protection du foncier agricole, la promotion d'une alimentation territoriale durable ou encore l'accompagnement au maintien de moyens de productions durables. En s'appuyant sur les atouts majeurs du département, ces grands axes se traduisent en actions concrètes : agroécologie et agroforesterie, gestion durable des ressources en eau, réduction des intrants chimiques, accompagnement des jeunes agriculteurs, mais aussi innovation et recherche agricole, développement de circuits courts, etc.

Parce que les enjeux induits par la sécheresse sont partagés, les réponses doivent être coconstruites et placées au cœur des négociations internationales, en particulier celles des trois conventions issues du processus de Rio : biodiversité, changement climatique, désertification.

b. Mme Absa Mbodj

Secrétaire de la Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES), Enda Pronat



Thématique : Transformation des systèmes agricoles et/ou d'élevage sédentaires

Pour cette thématique, le consensus général porte sur le rôle de l'agroécologie dans les processus de transformation des systèmes. L'agroécologie étant par essence une approche systémique, son efficacité ne peut s'exprimer au niveau de la parcelle seulement et l'enjeu se pose donc sur sa mise en œuvre à l'échelle des territoires.

Les ateliers préparatoires ont permis d'identifier plusieurs freins concernant sa mise à l'échelle :

- Coûts de mise en œuvre importants ;
- Des financements fragmentés et donc pas adaptés à la dimension holistique de l'agroécologie ;
- Segmentation des politiques publiques alors que l'agroécologie porte sur les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'environnement ou encore de l'eau ;
- Manque d'accompagnement adapté.

Elle représente une solution mais elle n'a pas la capacité de compenser les sécheresses extrêmes prolongées, ce qui implique d'agir dès maintenant avec l'appui des politiques publiques. Parmi les leviers d'actions identifiés, on retrouve :

- L'institutionnalisation de l'agroécologie à l'échelle nationale avec le décloisonnement des politiques publiques qui y sont liées ;
- Le renforcement de la mobilisation des acteurs ;

→ La transition des politiques publiques encore axées sur l'agriculture conventionnelle.

« Le véritable enjeu aujourd'hui c'est le changement d'échelle en mettant les territoires au cœur de la transition agroécologique. »

Au Sénégal, la plateforme DyTAES a été créée en 2019 comme une coalition d'acteurs issus de la société civile, du monde académique et des consommateurs afin de porter le plaidoyer en faveur de la transformation des systèmes de production agricole. La plateforme nationale s'est élargie au niveau des territoires avec les DyTAEL qui couvrent aujourd'hui 17 régions représentant les six zones agroécologiques du pays. Les DyTAEL permettent d'engager un dialogue politique avec les décideurs pour intégrer l'agroécologie dans les plans locaux.

28

c. Mme Manei Naanyu

Directrice des programmes, Participatory Ecological Land Use Management (PELUM), Kenya

Thématique : Accompagnement des systèmes de production mobiles (focus pastoralisme)



La mobilité pastorale est une stratégie de production basée sur la gestion des ressources (eau et sols) et adaptée au climat (saison sèche et saison des pluies). Ces pratiques ancestrales ont permis de maintenir les fonctions écosystémiques des parcours, la mobilité des troupeaux permettant la régénération des sols et de la végétation. Les freins à la mobilité des parcours sont néanmoins nombreux et la culture du nomadisme est aujourd'hui menacée, malgré une importance multiple qui englobe adaptation aux changements climatiques et amélioration de la fertilité des sols. La fonction culturelle de la mobilité pastorale est essentielle dans des territoires menacés de dégradations multiples.

L'atelier préparatoire kenyan a permis de tirer plusieurs enseignements et recommandations :

- La mise en œuvre des politiques ne peut être efficace si elle ne dispose pas de financements adéquats ;
- Les résultats de la recherche doivent être portés à l'échelle locale ;
- Les solutions et actions au niveau local doivent être coconstruites avec les populations ;
- Les avantages de la mobilité pastorale doivent être mieux reconnus ;
- L'accès au marché carbone doit être exploré.

d. Mme Carole Chemin

Référente gestion des ressources en eau, Programme Solidarité Eau (pS-Eau), France

Thématique : Gestion territoriale des ressources en eau



L'ensemble des ateliers préparatoires ont permis de souligner l'importance du niveau local dans la gestion territoriale de l'eau ainsi que la nécessité de mettre en place une gestion concertée inscrite dans la durée plutôt que des mesures d'urgence au moment des crises. Dans un contexte où, sur les neuf seuils d'habitabilité de la planète, trois limites ont déjà été franchies, parmi lesquelles celles sur l'eau bleue et l'eau verte, la gestion partagée de l'eau ne garantit pourtant pas l'efficacité des actions si la représentativité des différents acteurs n'est pas équilibrée, notamment au regard des conflits d'usage (exemple des problèmes posés par les méga-bassines en France).

Les contraintes identifiées sont multiples, avec notamment la fragmentation sectorielle et institutionnelle, les conflits d'usage, l'extension urbaine ou encore le manque d'information. Toutefois, la gestion locale des ressources en eau pourrait être améliorée grâce aux pistes d'amélioration suivantes :

- Mettre en place des cadres territoriaux de concertation ;
- Renforcer l'accès à l'information ;
- Mieux articuler les politiques agricoles et de gestion des ressources en eau ;
- Améliorer la disponibilité de financements inclusifs et adaptés, avec notamment l'application de principes équitables comme celui de pollueur-payeur ;
- Ne plus opposer savoirs locaux et académiques, mais au contraire les intégrer pour une co-construction de savoirs adaptés.

e. M. Nicolas Cimbaro

Responsable des relations internationales, Conseil départemental de l'Aude, France

Il est primordial de renforcer le rôle des autorités locales dans la gestion des ressources en eau et de profiter des rencontres internationales prévues en cette année 2026, notamment les Conférences des Parties des trois conventions issues du processus de Rio, pour faire entendre la voix de ces acteurs essentiels et permettre une meilleure prise en compte de leur rôle dans la gouvernance territoriale.

f. Discussions

Les échanges entre participants et membres du panel ont permis de revenir sur plusieurs éléments développés lors de la plénière en mettant notamment en avant le rôle de différents acteurs (collectivités locales, femmes) dans la gestion des ressources en eau, l'importance de la prise en compte des savoirs traditionnels, ou encore les stratégies pour favoriser la mise à l'échelle des principes agroécologiques.

- **Gestion des ressources en eau :** La gestion de l'eau doit concilier deux visions : celle de l'eau comme un droit (Nations Unies) et celle de l'eau comme un besoin (politiques nationales). De même, ses différents usages doivent être différenciés, notamment concernant l'usage agricole de l'usage en milieu urbain au prisme de l'accès à l'énergie pour l'exhaure de l'eau. Le rôle des collectivités locales dans la gestion territoriale de l'eau n'est plus à démontrer et la coopération décentralisée est une voie importante pour consolider leurs actions. En revanche, le rôle des femmes doit être davantage reconnu et, plus globalement, l'intégration de la dimension genre dans les politiques publiques est nécessaire. De plus, les ateliers n'ont pas considéré la question des techniques de gestion des ressources en eau. Les techniques de régénération du cycle d'eau sont pourtant très prometteuses dans le contexte de l'agroécologie mais n'émergent pas des discussions, tandis que les techniques de goutte-à-goutte, bien que contestées par certains acteurs, sont citées comme exemple de décisions qui pourraient être prises dans le cadre d'une concertation multi-acteurs.
- **Agroécologie et transition agroécologique :** L'agroécologie n'est pas une science nouvelle dans la mesure où elle renvoie à des savoirs et pratiques ancestrales qui méritent d'être mieux valorisées et intégrées dans les nouvelles pratiques et les savoirs académiques. Les plateformes de connaissances endogènes et académiques sont ainsi à encourager. Le passage à l'échelle de l'agroécologie est un enjeu crucial aujourd'hui, et les expériences d'adoption de politiques et de stratégies de transition agroécologique comme celles du Kenya et du Sénégal peuvent être utiles aux pays qui ne disposent pas encore de cadre politique adopté. Pour le passage de l'échelle nationale à locale, le rôle

des collectivités locales est primordial pour la transition des territoires vers davantage de résilience.

- **Mobilité pastorale :** Les frontières nationales ne devraient pas poser une limite infranchissable à la mobilité pastorale. Comme au Kenya, des lois existent déjà pour réguler les transhumances entre pays et sécuriser les couloirs créés par les pasteurs. On note également l'existence de plateformes multi-acteurs qui permettent de partager les visions entre décideurs et pasteurs pour faire de la transhumance une méthode de gestion des communs.



Grand témoin : Mme Sarah Toumi

Responsable des relations avec les donateurs, Mécanisme mondial de la CNULCD



La prochaine COP 17 de la CNULCD regroupera 197 Parties (196 pays et l'Union Européenne) et comportera des négociations sur le futur cadre stratégique de la Convention dans un contexte où les besoins en restauration des terres, évalués à 1,5 milliard d'hectares, et en financements sont particulièrement importants. Lors de ces négociations, la voix des acteurs territoriaux sera nécessaire pour mettre en avant les réalités auxquelles sont confrontés les territoires ainsi que pour porter la voix des peuples et de leurs besoins.

« Désertif'actions 2026 porte cette voix ! »

Recommandations et pistes d'amélioration

1. Institutionnaliser le rôle des autorités locales comme pilotes des transitions territoriales pour améliorer la résilience des territoires face aux sécheresses et soutenir la mise à l'échelle de l'agroécologie. Il est pour cela nécessaire de leur donner les moyens techniques, financiers et politiques nécessaires en reconnaissant juridiquement leur rôle dans la gouvernance des ressources naturelles, en garantissant un accès direct aux financements territoriaux ou encore en encourageant les coopérations décentralisées entre territoires pour partager des solutions, des compétences, des savoirs.

Plénière : Financer la résilience dans un monde en crise, quelles raisons d'espérer ?

Facilitatrice : Mme Anne-Cécile Bras

Journaliste et rédactrice en chef adjointe du service environnement, Radio France International (RFI), France



32

D'après les chiffres avancés par la Convention, restaurer 1,5 milliard d'hectares exigerait environ un milliard de dollars par jour. Ce chiffre illustre l'ampleur des besoins : infrastructures hydrauliques, pratiques agricoles adaptées, restauration des terres, systèmes d'alerte précoce mais aussi filets de sécurité pour les populations vulnérables.

Les instruments traditionnels tels que les prêts concessionnels, les financements publics nationaux, les appuis budgétaires ou encore les subventions accordées par les bailleurs demeurent centraux mais insuffisants face à des besoins qui augmentent, amplifiés par l'urgence climatique. En parallèle, les financements innovants montent en puissance : développement de partenariats public-privé, mécanismes de partage des risques, assurances climatiques, crowdfunding, solutions fondées sur la nature, etc. L'enjeu est désormais de mieux articuler ces leviers classiques et innovants pour maximiser l'impact de chaque dollar mobilisé sur la résilience des territoires et des populations.

a. M. Al-Hamndou Dorsouma

Directeur intérimaire et chef de division au département du changement climatique et croissance verte, Banque Africaine de Développement (BAD), Tchad



Dès 2009, la Banque Africaine de Développement a inscrit la résilience face à la sécheresse comme pilier fondamental de sa Stratégie de gestion des risques et d'adaptation. Depuis, cette orientation s'est maintenue dans tous ses cadres stratégiques sur le changement climatique. Plus récemment, sous l'impulsion du nouveau président de la BAD, la résilience à l'échelle continentale a été placée parmi les quatre priorités de développement portées par l'institution. Cette vision se traduit concrètement dans les opérations et les investissements avec, sur les cinq dernières années, 25,4 milliards de dollars investis dans le domaine climatique, dont plus de 60% alloués à la résilience et à l'adaptation. En 2025, sur 5,9 milliards engagés, 58% étaient fléchés vers ces enjeux.

Le principal obstacle identifié par la BAD est structurel avec des acteurs de terrain qui n'accèdent pas directement aux ressources financières. Les flux passent par les Etats qui doivent les redistribuer à des échelles plus locales, mais c'est ici que le système bloque. En réponse, la BAD a développé deux types de financement complémentaires : les financements statutaires, qui transitent par les gouvernements, et les financements fiduciaires, qui ouvrent des fenêtres d'accès direct aux ONG, communautés locales et municipalités. Le Fonds africain pour le financement des acteurs locaux en est un exemple concret. Au Bénin, un projet d'un million de dollars a ainsi permis de financer 15 investissements à impact local ; au Togo et au Burkina Faso, un programme similaire a mobilisé 400 000 dollars supplémentaires du secteur privé, au bénéfice direct de femmes productrices. À plus grande échelle, des programmes régionaux comme le

Drought Resilient Programme for Horn of Africa ont progressivement intégré des composantes nationales et locales, en associant les communautés à la conception et à la mise en œuvre des projets.

Plusieurs obstacles majeurs freinent cependant l'amplification de ces efforts :

- La sécheresse, pourtant identifiée comme la crise climatique la plus coûteuse et la plus meurtrière, ne figure pas encore au rang de priorité nationale pour la majorité des États africains. Or, les banques multilatérales répondent aux demandes des États.
- Le déficit de capacités institutionnelles, illustré par une étude récente qui révèle que seuls sept pays africains présentent un état de préparation suffisant pour absorber des financements à grande échelle.
- La complexité des mécanismes de financement qui sont conçus pour des niveaux nationaux, peu adaptés aux échelles locales, et disposent de processus d'accréditation jugés trop lourds.
- L'absence quasi-totale du secteur privé, qui représente à peine 20 % des financements de la résilience en Afrique. Cette situation résulte d'une perception du risque encore très élevée, alimentée par des notations souveraines défavorables et une couverture médiatique peu favorable au continent, qui se traduit par un coût d'accès au financement structurellement plus élevé pour les pays africains.

33

Pour la COP17, la BAD appelle à l'adoption du protocole sur la sécheresse, à des réformes nationales permettant de capter davantage de financements souverains et non souverains, et surtout à un renforcement substantiel des capacités d'absorption des États.

b. Mme Habiba Khiari

Chargée de programme, Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD)



Le Mécanisme mondial, bras opérationnel de la CNULCD, place la lutte contre la sécheresse et la dégradation des terres au cœur de son mandat. La COP16 de Riyad a marqué un tournant décisif : la sécheresse n'est plus appréhendée comme un simple problème environnemental, mais comme un défi systémique de développement et de financement, touchant simultanément plusieurs secteurs. Ce changement de perception implique un changement d'approche : passer du mode réactif, qui a prévalu jusqu'ici, à une logique anticipatoire et proactive. C'est dans cet esprit que la présidence saoudienne de la COP a lancé le processus Tafa'ul, chargé de construire un consensus d'ici la COP17 sur la manière dont les pays aborderont collectivement la question de la sécheresse, avec l'espoir qu'une décision formelle puisse y être adoptée.

Sur le plan opérationnel, le Mécanisme mondial accompagne depuis 2018 les pays dans l'élaboration de leurs plans nationaux de lutte contre la sécheresse. À ce jour, 73 pays ont finalisé leur plan. L'étape suivante, engagée avec la FAO notamment, consiste à traduire ces plans en plans d'investissement concrets, afin de transformer les mesures anticipatoires en projets finançables.

Lancé lors de la COP16, le Partenariat mondial pour la résilience à la sécheresse a suscité de fortes attentes. Sa mise en œuvre est aujourd'hui en cours : un secrétariat dédié est en cours de constitution, avec un cadre de gouvernance, des règles d'allocation des fonds et des critères d'éligibilité en cours de finalisation. L'objectif est que le secrétariat soit opérationnel et que les premiers fonds soient disponibles avant la fin de l'année 2026.

Ce partenariat repose sur trois piliers :

- **Un fonds de préparation (Readiness)** destiné à aider les pays à développer des plans intégrés sécheresse et investissement, que ces pays aient ou non déjà élaboré un plan sécheresse ;
- **Une facilité de développement de projets**, réservée aux pays les moins avancés, alimentée par un fonds Multi-partner Trust Fund dont l'Arabie Saoudite effectuera un premier versement cette année, en espérant attirer d'autres donateurs. En complément, le Mécanisme mondial développe le DRIF (Drought Resilience Investment Facility), un outil ciblant le secteur privé, sur le modèle du LDN Fund créé pour la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- **Une banque de connaissances** visant à mutualiser les expériences et coordonner les plateformes existantes.

Plusieurs obstacles structurels freinent toutefois la montée en puissance des financements. Les plans nationaux sont souvent fragmentés, avec des redondances entre les cadres climatique, humanitaire et développement, ce qui rend difficile la constitution de projets cohérents et « bancables ». Le déficit de capacités des acteurs locaux est central : ces derniers ne parlent pas le même langage que les banques et les donateurs internationaux, ce qui ralentit l'accès direct aux ressources et maintient leur dépendance vis-à-vis des institutions intermédiaires. Le renforcement de capacité est donc jugé primordial, et le Partenariat de Riyad entend en faire une composante explicite.

Pour la COP17, le message du Mécanisme mondial est clair : encourager la coordination, la mutualisation des ressources et des efforts entre tous les acteurs, sans exception. L'institution annonce également son intention d'organiser, en marge de la COP, une réunion des banques multilatérales de développement pour intégrer la gestion durable des terres et la résilience à la sécheresse comme thématiques transversales dans leurs secteurs d'investissement.

c. Mme Sandra Rulliere

Responsable adjointe de la division Agriculture, développement rural et biodiversité, Agence Française de Développement (AFD), France



Depuis plusieurs années, la lutte contre la sécheresse est intégrée dans la stratégie de l'AFD avec des actions concrètes portant sur la diversification de l'agriculture, la promotion de sols vivants capables de stocker l'eau, les infrastructures de stockage, des pratiques agricoles économes en eau ou encore la réutilisation des eaux usées. Ce qui fait la singularité de l'AFD c'est son positionnement sur les transitions agroécologiques – au pluriel car cette transition se veut pragmatique et adaptée aux contextes locaux – qui constituent la déclinaison de la stratégie internationale de la France, confiée par mandat à l'AFD. Cette position se traduit par un engagement financier important avec entre 600 millions et 1 milliard d'euros investis chaque année dans des projets de transition au bénéfice d'exploitations agricoles familiales et de superficies converties vers des systèmes agroécologiques.

Faire en sorte que l'argent arrive réellement sur le terrain suppose d'abord une cohérence des politiques publiques : des politiques incohérentes produisent des investissements incohérents. Or, ces politiques doivent non seulement exister, mais aussi être appliquées, ce qui implique des décrets, services dédiés, accompagnement des décideurs et outils d'aide à la décision. La mobilisation des acteurs est également essentielle pour diversifier et maximiser les financements. Il est donc important de travailler collectivement pour la mise en œuvre des politiques publiques.

L'AFD place les banques publiques agricoles au cœur de sa stratégie d'acheminement des financements. Ces institutions assurent aujourd'hui les deux tiers des financements formels de l'agriculture, mais peinent à toucher les producteurs et les éleveurs. C'est pour répondre à ce

manque qu'a été lancée l'initiative AGREENFI, qui accompagne et renforce ces banques (Crédit Agricole du Maroc, La Banque Agricole (LBA) au Sénégal, FIRA au Mexique, banque d'élevage en Ouzbékistan) via des lignes de crédit bonifiées (taux subventionnés) conditionnées à des pratiques agroécologiques, assorties d'assistance technique et d'outils de suivi innovants (imagerie satellitaire notamment). Entre 2008 et 2022, plus de 900 millions d'euros ont ainsi été engagés au bénéfice de 50 institutions financières, qui ont à leur tour financé des milliers d'agriculteurs. Au-delà des banques agricoles, l'AFD plaide pour embarquer l'ensemble du secteur bancaire vers une finance agricole durable, notamment via la coalition des banques publiques agricoles, qui facilite le partage de méthodologies et d'innovations entre pairs.

Néanmoins, plusieurs obstacles structurels persistent :

- Insuffisance globale des financements ;
- Manque d'alignement des politiques publiques ;
- Déficit de compétences d'animation territoriale dans les formations agronomiques ;
- Difficulté à valoriser économiquement la performance environnementale.

35

Sur ce dernier point, l'AFD formule un message fort pour la COP17 : il faut créer des mécanismes pour rémunérer la performance environnementale : commerce équitable, engagements d'achat responsable des entreprises, mécanismes de péréquation. Deux messages supplémentaires sont mis en avant : concentrer davantage les financements des banques publiques sur une agriculture résiliente et économiquement viable, et renforcer les échanges entre pairs (coalitions thématiques, comités scientifiques sur le foncier et l'eau agricole) pour diffuser à grande échelle les solutions documentées par la recherche et le terrain. L'AFD rappelle enfin que les décisions prises lors des grandes COP ont un effet direct sur ses propres pratiques : l'accord de Paris et le cadre de Montréal sur la biodiversité ont conduit l'institution à aligner l'intégralité de ses financements sur ces engagements internationaux.

d. Discussions

Les échanges entre participants et membres du panel ont permis de faire émerger plusieurs axes de discussion relatifs à la mobilisation institutionnelle des financements, les limites des dispositifs existants ou encore la prise en compte des droits fonciers dans les mécanismes de financement.

- **L'expérience tunisienne : mobilisation institutionnelle et accès au Fonds Vert.** L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles tunisienne (APIA), partenaire du programme PRIMEA, présente ses modalités d'intervention en lien avec la formation et le financement. Pour la formation, l'APIA vise à intégrer l'agroécologie dans les cursus de formation à destination des accompagnateurs d'exploitations agricoles. Pour le financement, l'institution propose des mécanismes d'incitation allant de 15 à 60% de subventions pour des investissements durables. L'AFD confirme son soutien à ce modèle, en combinant investissement public tunisien, prêts concessionnels et subventions, avec l'ambition d'y intégrer des financements climat via le Fonds Vert.
- **La question des droits fonciers** est soulevée par l'International Land Coalition (ILC) qui met en avant que, lorsque les financements prennent la forme d'investissements multilatéraux ou public-privé, les contreparties exigées peuvent s'avérer incompatibles avec les besoins réels des communautés locales, qui se retrouvent parfois écartées des ressources censées leur bénéficier. L'AFD souligne que la gouvernance foncière et les droits sur les terres constituent en eux-mêmes un investissement rentable, économiquement et financièrement. L'ensemble des partenaires devraient en outre s'engager à appliquer les directives volontaires de la FAO sur le foncier. La BAD rappelle que les sauvegardes environnementales et sociales sont désormais une condition sine qua non de tout projet financé par les banques multilatérales, auxquelles s'ajoute, dans le cas de la BAD, une sauvegarde climatique spécifique.

- **Retour sur investissement et limites des dispositifs existants.** Les investisseurs privés conditionnent leur engagement à un modèle économique offrant un retour sur investissement identifiable, ce que la petite agriculture durable, notamment en Afrique subsaharienne, peine à démontrer. L'absence d'ingénierie financière locale et les fragilités politiques de nombreux pays constituent des freins structurels à l'afflux de capitaux privés. Si les fonds existent globalement, leur fléchage vers des projets agricoles à petite échelle reste marginal. Les solutions présentées par les intervenants sont jugées pertinentes mais disproportionnées au regard de l'ampleur des besoins, en particulier dans les zones les plus vulnérables.

Grand témoin : Mme Imèn Meliane

Vice-présidente de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)



36

Mme Imèn Meliane conclut cette sixième session de D'a26 en dressant plusieurs constats et en appelant à changer de perspective, en premier lieu sur les subventions néfastes car, alors que les financements publics dédiés à l'adaptation au changement climatique demeurent insuffisants, on compte à l'échelle mondiale quelques 3 000 milliards de dollars de subventions allouées aux activités néfastes pour l'environnement. Ce paradoxe, rarement mis sur la table des négociations, illustre le manque de cohérence des politiques publiques.

Le vrai verrou n'est pas international mais domestique. En effet, tant que la lutte contre la désertification ne figure pas parmi les priorités des chefs d'État, et pas seulement des ministères de l'Environnement, les COP ne pourront pas produire de résultats à la hauteur des enjeux. La société civile est appelée à jouer un rôle moteur pour porter ces sujets jusqu'aux ministères des Affaires étrangères et aux plus hauts niveaux de décision. Toutefois, la fragmentation institutionnelle demeure un véritable défi car, au sein d'un même ministère, les points focaux des différentes conventions et fonds internationaux ne communiquent pas entre eux. Cette désarticulation interne rend illusoire toute coordination à plus grande échelle.

Concernant l'accès local aux financements, il faut relever que, malgré tous les efforts engagés, moins de 1% des financements climatiques parvient aux acteurs locaux. Un chiffre identique à celui mesuré dix ans auparavant. Des dispositifs spécifiques, comme la fenêtre dédiée à l'adaptation locale au sein du Fonds d'adaptation, constituent des avancées, à condition qu'ils restent additionnels aux allocations nationales existantes.

Enfin, il est primordial de changer de paradigme et, plutôt que de partir des besoins et des manques, se baser sur les atouts du continent (biodiversité, ressources naturelles, jeunesse, savoirs traditionnels, capacité d'innovation) pour construire des solutions africaines, par l'Afrique et pour l'Afrique. C'est précisément ce que propose l'UICN à travers son programme REGEN Africa. La question posée n'est plus « comment distribuer un milliard de dollars » mais « comment le produire » ?

Recommandations et pistes d'amélioration

1. Améliorer l'accès direct et effectif des acteurs locaux aux financements en mettant en place des mécanismes de financement simplifiés, accessibles aux acteurs locaux (collectivités locales, ONG, organisations de producteurs, etc.) et accompagnés d'un renforcement des capacités en matière d'ingénierie financière, de gestion de projet et de suivi-évaluation. Il serait également pertinent de développer les intermédiaires financiers



Travaux de groupe : Partage et recommandations pour renforcer la résilience des territoires à la sécheresse

38

Organisée autour de 11 thématiques, cette première session de travaux de groupe avait pour objectif de nourrir le thème central de la résilience à la sécheresse grâce à des partages d'expériences et de réflexions opérationnelles.



1. Economie circulaire et résilience des territoires

Animation : Mme Victorine Che Thöner, Chargée de programme senior, UICN

La résilience ne se limite pas aux chocs climatiques ou à la sécheresse, mais elle dépend également de la manière dont un territoire organise ses flux de valeur, d'intrants et de ressources. Une dépendance excessive vis-à-vis de l'extérieur rend la résilience d'un territoire fragile, tandis que celle-ci se renforce lorsque les ressources, la valeur et les nutriments circulent au sein même de ce territoire. L'économie circulaire peut ainsi aider les territoires à devenir plus résilients.

a. M. Sandeep Jadhav

Directeur, Watershed Organisation Trust (WOTR), Inde

Cette première intervention porte sur le cycle urbain-rural des nutriments et du carbone qui est présenté comme un modèle d'économie circulaire reliant la gestion des déchets organiques urbains à la restauration des sols ruraux et à la résilience agricole. Il permet de répondre à plusieurs défis tels que la dégradation de la santé des sols, la faiblesse du carbone organique du sol, la stagnation des rendements agricoles ou encore la dépendance croissante vis-à-vis des engrais chimiques, tout en remédiant à la sous-utilisation des déchets organiques urbains.

Le modèle fonctionne en transformant les déchets organiques urbains en compost de qualité puis en le restituant aux agriculteurs, rétablissant ainsi les flux de nutriments et de carbone entre les zones urbaines et rurales. Sa mise en œuvre s'est concentrée sur le renforcement des capacités des collectivités locales urbaines à produire du compost, l'élaboration de directives opérationnelles, la réalisation d'essais sur les cultures et la promotion de son adoption par les agriculteurs par le biais de démonstrations et d'une stratégie de labélisation.

L'une des caractéristiques clés de cette approche est l'implication des organisations de producteurs agricoles (OPA) et des groupes de femmes qui contribuent à regrouper la demande, distribuer le compost, sensibiliser et former, ainsi qu'à mettre en relation les producteurs de compost avec les communautés agricoles. En plus d'être une solution environnementale, ce modèle est donc aussi une opportunité commerciale au niveau local.

Ce modèle présente un fort potentiel de mise à l'échelle dans l'ensemble des collectivités locales urbaines de l'Etat du Maharashtra en Inde, mais également dans d'autres pays. Il démontre enfin comment l'économie circulaire peut renforcer la résilience territoriale en réduisant les déchets, en améliorant la santé des sols et en maintenant la circulation locale de la valeur et des nutriments.

b. M. Claude Arsène Savadogo

Directeur général de l'entreprise BIOPROTECT, Burkina Faso



L'entreprise burkinabé BIOPROTECT opère depuis 2011 dans le secteur de l'économie sociale et circulaire en ayant pour objectif de faire de l'agroécologie la principale méthode de production agricole au Burkina Faso d'ici 2030 grâce au développement de marchés. Spécialisée dans la fabrication locale de bio-protecteurs à partir d'extraits végétaux et de micro-organismes, ses produits sont certifiés biologiques conformément au règlement européen et aux spécifications CNABio « bio-SPG ».

Les principaux défis auxquels l'entreprise est confrontée comprennent :

- L'enregistrement des produits et la réglementation visant à garantir l'efficacité et la sécurité des produits ;
- L'accès aux marchés publics et institutionnels ;
- La nécessité d'une meilleure synergie, collaboration, intégration et spécialisation entre les différentes parties prenantes pour encourager la généralisation de l'utilisation des biopesticides ;
- L'accès à des financements appropriés en termes de montants, durée et de conditions pour stimuler la production et encourager l'adoption généralisée ;
- L'omniprésence de l'industrie agrochimique, fortement implantée à tous les niveaux.

c. M. Eliud Letungaa

Responsable opérationnel, MVIWAARUSHA, Tanzanie



Les systèmes participatifs de garantie (SPG) sont des systèmes d'assurance qualité qui permettent de certifier les producteurs et de garantir la production d'aliments sûrs et sains. Leurs principes fondamentaux comprennent la participation des agriculteurs, la confiance, le partage des connaissances et des responsabilités, la dignité, la santé des sols, la transparence des pratiques agricoles ou encore l'apprentissage. Tous ces principes se complètent et s'appuient les uns sur les autres. Les SPG conviennent parfaitement aux petits producteurs agroécologiques et permettent d'encourager les pratiques agroécologiques, de consolider les marchés locaux et de renforcer la confiance des consommateurs.

Ces systèmes se basent sur la participation active des parties prenantes qui incluent les agriculteurs, les comités de village, les consommateurs ainsi que les agents de vulgarisation. Concrètement, la mise en place d'un SPG débute par la création de groupes d'agriculteurs puis de l'élaboration de normes locales de production. Des inspections entre pairs sont ensuite organisées afin que chaque agriculteur comprenne et respecte les normes préalablement définies. Enfin, le label SPG est créé sur la base d'une prise de décision collective concernant la certification. S'en suivent des visites régulières entre pairs pour documenter les pratiques agricoles et élaborer des plans d'actions correctives en cas de non-conformité aux normes. Une étude de marché participative est également menée pour définir une stratégie de commercialisation pour les produits issus des exploitations.

Ces systèmes sont nés pour répondre à la demande croissante en matière d'aliments sûrs et sans produits chimiques, ce qui a permis de renforcer la coopération entre agriculteurs et de les responsabiliser tout en réduisant le recours à la certification par des tiers et en améliorant l'accès aux marchés. Ils ont permis d'améliorer la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, d'augmenter les revenus des agriculteurs, de renforcer la confiance au sein des communautés et de mieux préserver l'environnement.

d. Discussions

Les participants ont souligné le fait que le raccourcissement des chaînes de valeur, l'amélioration de la traçabilité et le renforcement des relations directes entre producteurs et consommateurs constituent de prometteuses opportunités en permettant de renforcer la confiance entre acteurs, d'améliorer la qualité des produits et de garantir des prix abordables tout en soutenant les moyens de subsistance locaux. Les approches circulaires permettent la création d'emplois, l'innovation locale et le renforcement de la cohésion communautaire, en particulier lorsqu'elles incluent des groupes d'agriculteurs, des coopératives, des jeunes ou encore des femmes.

Malgré de réels impacts sur la souveraineté alimentaire, la santé des sols et la prévention des risques environnementaux et sanitaires liés à des produits de mauvaise qualité et à l'utilisation excessive de produits chimiques, la relocalisation des ressources et des systèmes de production fait face à plusieurs défis :

- Difficultés en matière de gouvernance ;
- Absence de réglementations claires ou cadres juridiques contradictoires ;
- Difficultés à garantir le respect des normes et processus de certification ;
- Accès limité aux marchés et faible intégration dans les chaînes de valeur ;
- Défis liés au maintien de la qualité et de la compétitivité des produits ;
- Contraintes financières.

Les participants ont également mis en avant l'importance de la sensibilisation, du renforcement des capacités et du changement des comportements, tant au niveau communautaire qu'institutionnel. Sans cela, les systèmes circulaires restent difficiles à déployer à grande échelle. Le rôle des politiques publiques, des mesures incitatives et des partenariats, notamment avec le secteur privé, est essentiel pour permettre la mise en œuvre et la pérennité de ces approches.

e. Recommandations

Concernant la première thématique relative à l'économie circulaire et la résilience des territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Renforcer les systèmes circulaires locaux qui rétablissent les liens entre producteurs, consommateurs et ressources.** Il est essentiel de soutenir les systèmes ancrés localement tels que les systèmes participatifs de garantie, la production de biopesticides et les chaînes de valeur courtes qui réduisent le nombre d'intermédiaire et améliorent la

traçabilité tout en renforçant la confiance entre producteurs et consommateurs. Ces approches doivent être conçues pour maintenir la valeur au sein des territoires en renforçant la cohésion communautaire, l'accessibilité financière et la souveraineté alimentaire.

2. **Investir dans l'utilisation durable et locale des ressources et systèmes d'intrants.** Pour cela, il est nécessaire d'encourager la production et l'utilisation d'intrants disponibles localement (compost, biopesticides, résidus agricoles, etc.) en s'appuyant sur les pratiques et les savoirs locaux. Parallèlement, il est primordial de s'assurer que la mise à l'échelle de ces systèmes n'exerce pas de nouvelles pressions sur les ressources locales en intégrant des mesures de protection concernant l'utilisation de la biomasse, le contrôle de la qualité et la durabilité des écosystèmes.
3. **Mettre en place une gouvernance, des normes et des mécanismes de coordination propices à la mise en place de systèmes circulaires locaux.** Il est important de renforcer la coordination entre les différents acteurs, de clarifier leurs rôles et d'améliorer les cadres réglementaires. Cela implique notamment d'élaborer des normes appropriées (exemple du compost et des systèmes de certification), de garantir une représentation équitable des parties prenantes et d'harmoniser les politiques entre différents secteurs clés tels que l'agriculture, la gestion des déchets et l'environnement.
4. **Développer des modèles de financement et de mise en œuvre viables au niveau local.** La viabilité financière des systèmes circulaires doit être soutenue en combinant investissements publics (budgets municipaux, subventions, etc.), engagement du secteur privé et modèles d'entreprises locales. Une attention particulière doit être apportée au financement des systèmes opérationnels tels que la collecte et le traitement des déchets, au soutien des entreprises et organisations locales, ainsi qu'à la garantie d'une répartition équitable des coûts et des bénéfices entre les acteurs.

2. Créer des emplois attractifs dans les territoires

Animation : M. Mamadou Abdoulaye Sow, Coordinateur des programmes, Enda Pronat, Sénégal

Cet atelier vise à présenter dans un premier temps des projets concrets qui ont permis de créer des emplois attractifs, en mettant en exergue les bonnes pratiques et les leçons apprises. Sur cette base, les participants sont ensuite invités à réfléchir en sous-groupes aux conditions pour créer des emplois qui renforcent la résilience des territoires face à la sécheresse.

a. M. Alhadj Ali Abdelkerim Medideur

Président de l'Association d'Aide aux Jeunes en Situation Difficile (AAJSD)
Agro Business, Tchad

Cette première intervention porte sur l'entreprise tchadienne Bio Du Sahel, spécialisée dans la production et la transformation agroalimentaire bio des céréales locales (mil, sorgho) et des produits forestiers non ligneux (moringa, baies), et plus précisément sur son projet de valorisation des déchets organiques.

Porté par l'AAJSD, ce projet vise à créer des emplois durables pour les jeunes dans les territoires arides. Au Tchad, 70% des terres sont considérées comme dégradées et on recense 65% de jeunes sans emploi. Dans un tel contexte, et face au constat que les déchets organiques demeurent une ressource économique encore largement non valorisée, l'AAJSD propose de transformer ces déchets en emplois verts en développant une filière complète. Les déchets organiques sont récupérés par des collecteurs, puis un technicien s'occupe de la transformation, et enfin des vendeurs sont chargés de la commercialisation du compost.



Les résultats du projet sont très encourageants : plus de 1200 jeunes formés, 5 emplois directs créés, 2 coopératives de jeunes structurées, 20 micro-entreprises accompagnées, 85% de jeunes qui restent sur leur territoire et 2,6 tonnes de compost valorisées.

« Créer des emplois attractifs, c'est donner aux jeunes une raison de rester et de restaurer leurs terres. »

La présentation met en avant plusieurs bonnes pratiques qui ont permis au projet de contribuer positivement à la création d'emplois durables pour les jeunes :

- **L'utilisation de technologie**, les capteurs Climat Tech Sahel, qui attire les jeunes en modernisant l'agriculture ;
- **Le développement de micro-business** qui permettent aux jeunes de vendre et gagner de l'argent rapidement ;
- **La mise en place de coopératives** qui permettent d'obtenir un statut, une reconnaissance sociale ainsi qu'un meilleur accès au marché ;
- **L'appui à une diversité de métiers** : collecteurs, producteurs de compost, vendeurs, formateurs, ... chaque jeune peut trouver sa place ;
- **La labélisation des produits**, apportant fierté et reconnaissance pour les jeunes impliqués dans la filière.

42

b. Discussions

Les participants ont échangé entre eux sur plusieurs sujets qui convergent tous vers une idée centrale qui est de créer des écosystèmes économiques locaux capables de générer des emplois attractifs tout en renforçant la résilience des territoires face aux sécheresses.

Plus précisément, les échanges ont porté sur :

- Le développement de filières économiques territoriales grâce à l'identification de filières à fort potentiel, au développement de chaînes de valeur complètes, à la valorisation des ressources locales et des coproduits ou encore la structuration de marchés territoriaux.
- L'accès aux marchés et la viabilité économique, notamment l'identification et la création de marchés, la structuration de la commercialisation et la fixation des prix, le développement de modèles économiques durables ou encore l'importance de sécuriser les débouchés.
- Les financements, les équipements et la question de la modernisation des activités, avec la mise en exergue de l'importance pour les jeunes et les femmes d'avoir accès à des financements adaptés, mais aussi des échanges autour de la modernisation technique et numérique ainsi que sur le renforcement des capacités techniques et organisationnelles.
- L'organisation des acteurs et la gouvernance territoriale qui impliquent de structurer les organisations, de mettre en réseau les différents acteurs, de créer des espaces d'échange et de partage d'expériences ou encore d'encourager la mise en place d'une gouvernance inclusive intégrant les jeunes et les femmes.
- Les compétences, la formation et la valorisation des savoirs, en mettant en avant l'importance de développer des formations techniques, entrepreneuriales et organisationnelles, de sensibiliser sur les opportunités et les filières porteuses, mais aussi de valoriser les savoirs locaux et la transmission intergénérationnelle ainsi que de mener des expérimentations et de documenter les bonnes pratiques.
- L'attractivité des emplois, et plus particulièrement la nécessité de réduire les barrières et d'améliorer les conditions de travail pour créer des opportunités d'emploi attractives qui permettront de retenir et même de faire revenir les populations sur les territoires.

c. Recommandations

Concernant la deuxième thématique relative à la création d'emplois attractifs dans les territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

- **Adopter une approche intégrée du développement des filières.** Il s'agit de structurer des filières locales durables basées sur les ressources du territoire et leur potentiel de création d'emplois. Sur la base d'un diagnostic territorial, 2 à 3 filières prioritaires peuvent être identifiées par territoire puis des chaînes de valeur complètes doivent être structurées en appuyant notamment les activités de transformation et en développant des débouchés commerciaux. Pour garantir la durabilité de ces activités, le renforcement des compétences est primordial et il devrait s'appuyer sur les savoirs locaux. La mise en place de dispositifs de gestion durable des ressources et de pratiques adaptées à la sécheresse est également essentielle pour pérenniser les filières développées.
- **Créer des conditions favorables au développement d'emplois durables.** Il est nécessaire de lever les contraintes économiques, techniques et organisationnelles. Plusieurs actions sont ainsi à développer : l'analyse, la création et la sécurisation de marchés ; la facilitation de l'accès aux financements avec la mise en place de mécanismes adaptés (micro-crédits, subventions ciblées) et le soutien aux investissements productifs ; la modernisation des outils et des pratiques, notamment afin de réduire la pénibilité du travail ; mais aussi la structuration et le renforcement des organisations locales telles que les coopératives ou les groupements.
- **Renforcer la gouvernance inclusive et l'implication des communautés locales.** Le développement économique local doit s'appuyer sur l'implication de l'ensemble de la communauté, et notamment des jeunes et des femmes, dans les instances de gouvernance des organisations ainsi que dans l'élaboration des plans d'action, des stratégies et des projets.

43

3. Biodiversité agricole, levier de résilience des territoires

Animation : M. Jérôme Enjalbert, Chargé de programme au Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

La biodiversité agricole constitue un levier central mais encore insuffisamment mobilisé pour renforcer la résilience des exploitations et des territoires. Il s'agit donc de s'intéresser aux mécanismes par lesquels la biodiversité renforce la résilience, d'identifier les freins à son développement puis à formuler des recommandations opérationnelles.

a. M. Marc Dufumier

Agronome et Professeur honoraire à AgroParisTech, France

La biodiversité joue un rôle fondamental dans le fonctionnement des agroécosystèmes et dans leur capacité à faire face aux aléas climatiques.

La biodiversité englobe l'ensemble des interactions entre espèces domestiques, spontanées, végétales, animales et microbiennes et elle conditionne directement les services écosystémiques (fertilité des sols, régulation des ravageurs, gestion de l'eau). La perte de biodiversité entraîne ainsi une dégradation de ces services, mais elle reste pourtant souvent sous-estimée dans les décisions politiques.

Les systèmes agricoles intensifs, en simplifiant les écosystèmes, accroissent leur vulnérabilité. À l'inverse, la diversification permet de sécuriser les productions et les revenus, en évitant de



dépendre d'une seule culture ou d'un seul système : « ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier ».

Plusieurs pratiques permettent de favoriser la biodiversité, avec notamment :

- Le maintien d'une couverture végétale des sols ;
- L'augmentation du taux d'humus ;
- L'association agriculture-élevage ;
- Les cultures associées, en particulier les céréales avec les légumineuses.

Souvent issues de savoirs traditionnels, les solutions techniques existent déjà (associations culturales, demi-lunes antiérosives, agroforesterie, etc.) mais elles nécessitent d'être mieux valorisées et diffusées. De plus, il convient de souligner que le contexte de pression à la rentabilité à court terme peut décourager les agriculteurs à adopter ces pratiques.

44

b. M. Mohamed Abdelhak Khorchani

Responsable du Département Grandes Cultures & Développement Semis Direct, COTUGRAIN, Tunisie



Cette intervention vise à illustrer un exemple concret de biodiversité cultivée avec le méteil, défini comme une association de céréales et de légumineuses. Il s'agit de mettre en avant les bénéfices de la diversification à l'échelle de la parcelle dans un contexte tunisien marqué par une forte dépendance aux cultures fourragères peu diversifiées et aux importations, ainsi que par une vulnérabilité accrue face à la variabilité climatique.

Le méteil apparaît comme une solution stratégique permettant de répondre à plusieurs enjeux :

- **Agronomiques** : Amélioration de la fertilité des sols, meilleure structure racinaire, réduction des adventices ;
- **Nutritionnels** : Production d'un fourrage équilibré, riche en protéines ;
- **Economiques** : Réduction des coûts d'alimentation animale et amélioration de l'autonomie des exploitations ;
- **Environnementaux** : Réduction des intrants et amélioration de la biodiversité.

Le méteil permet également de renforcer la résilience face à la sécheresse en jouant un rôle de diversification du portefeuille agronomique, permettant ainsi de diluer les risques climatiques.

Certaines contraintes doivent néanmoins être soulignées, en particulier le besoin de compétences techniques pour maîtriser les associations culturales ainsi que la nécessité d'adapter les mélanges aux conditions locales. Les partenariats entre recherche, institutions et agriculteurs sont sur ce point particulièrement essentiels pour favoriser la diffusion de ces pratiques et les adapter aux contextes territoriaux spécifiques.

c. Discussions

Les échanges avec les participants ont tout d'abord permis de revenir sur les bénéfices multiples d'une biodiversité élevée, en mettant notamment en avant la sécurisation des récoltes, l'amélioration de la fertilité et de l'humidité des sols, la réduction de l'érosion et des intrants, ainsi que le renforcement des mécanismes de régulation biologique.

Ces bénéfices s'accompagnent néanmoins de contraintes importantes telles que le manque de connaissances sur les interactions biologiques, les difficultés de valorisation économique des produits issus de systèmes diversifiés mais aussi les limites d'accès aux semences adaptées.

Les discussions ont également permis d'identifier et de catégoriser les freins au développement de la biodiversité :

- **Techniques** : Manque de connaissances, d'accès aux semences ou aux équipements ;
- **Institutionnels** : Cadres législatifs inadaptés, politiques sectorielles ;
- **Economiques** : Risque lié à la transition et faible valorisation des produits ;
- **Sociaux** : Perte de savoirs, manque de sensibilisation.

Sur la base des freins identifiés, les participants ont échangé autour des leviers d'action pour favoriser le développement de la biodiversité et ont notamment identifié le développement de banques de semences paysannes, le renforcement des capacités des agriculteurs, la mise en place d'incitations économiques ou encore la promotion de systèmes alimentaires durables.

De manière transversale, les échanges ont insisté sur la nécessité de mieux articuler biodiversité, agroécologie et résilience territoriale en intégrant les dimensions économiques et sociales.

d. Recommandations

Concernant la troisième thématique relative à la biodiversité agricole, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Mettre en place des politiques publiques cohérentes et incitatives pour lever les freins techniques, économiques et institutionnels au développement de la biodiversité agricole.** Ces politiques devraient inclure la mise en place d'incitations financières favorisant l'adoption de pratiques favorables à la biodiversité, l'adaptation des cadres réglementaires pour faciliter l'innovation agroécologique, la reconnaissance économique des services écosystémiques rendus par la biodiversité mais aussi mieux articuler politiques agricoles, environnementales et territoriales.
2. **Renforcer l'accès aux ressources stratégiques : semences, connaissances et financements.** La mise en place et le soutien de banques de semences paysannes et communautaires permettrait de garantir la disponibilité de variétés adaptées et résilientes. Le renforcement des capacités des agriculteurs pourrait s'appuyer sur le développement de dispositifs de formation adaptés, notamment à travers des approches d'échange entre pairs. La promotion de la recherche participative, associant chercheurs, associations et agriculteurs, est également à encourager, de même que la mise en place de mécanismes de financement spécifiques capables de soutenir les phases de transition vers des systèmes plus diversifiés.
3. **Promouvoir des systèmes agroécologiques diversifiés et économiquement viables.** Il est pour cela nécessaire de renforcer la viabilité économique des systèmes biodiversifiés, notamment grâce à la structuration de filières de valorisation spécifiques, la sensibilisation des consommateurs aux bénéfices environnementaux et sociaux de ces produits ou encore la mise en place de mécanismes de marché favorisant la reconnaissance de leur valeur. De plus, ces transformations doivent s'inscrire dans une logique territoriale, en articulant biodiversité agricole, systèmes alimentaires durables et gestion des ressources naturelles.

4. Optimisation de l'utilisation des ressources en eau

Animation : M. Lamine Baba Sy, Directeur du département Eau, Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS)

Dans les zones arides et semi-arides, la rareté de l'eau n'est plus un risque lointain mais une réalité quotidienne. Cet atelier entend repositionner le débat en se demandant non pas s'il faut irriguer, mais comment irriguer avec moins d'eau, pour un impact plus fort et plus durable.

a. M. Badal Kenadid

Bureau de l'Agriculture, Région Somali, Ethiopie

Cette première intervention porte sur l'approche mise en place pour la réhabilitation des vallées sèches dans les zones basses d'Ethiopie, plus particulièrement dans la région Somali qui présente une forte variabilité climatique, avec des pluies irrégulières, des températures élevées, une évaporation importante, une faible infiltration, des sols alluviaux à perméabilité contrastée ainsi qu'une expansion des ravines. Ces caractéristiques entraînent des dégâts importants sur les terres agricoles et les infrastructures.

L'approche développée repose sur la mobilisation des communautés et la mise en place d'ouvrages physiques de ralentissement des eaux de crues, puis le traitement biologique et la mise en culture des zones stabilisées. Grâce à ces actions, environ 3000 hectares de terres dégradées ont pu être réhabilitées. Plusieurs vallées sèches ont été traitées, les ravines ont été stabilisées, l'érosion a été réduite, l'infiltration améliorée, les nappes rechargées et enfin le couvert végétal régénéré. Ces améliorations ont eu d'importants impacts agricoles et sociaux en permettant d'améliorer l'humidité des sols, d'augmenter les rendements et donc de renforcer la sécurité alimentaire, ainsi que d'organiser les communautés locales en coopératives responsables de l'entretien des infrastructures.

Malgré cela, plusieurs défis demeurent, avec tout d'abord les sécheresses qui deviennent de plus en plus fréquentes, mais aussi le manque d'institutionnalisation des partenariats, le besoin de compétences techniques locales, l'accès insuffisant au marché et le manque de diversification des revenus.

b. M. Humphrey S. Chilewa

Responsable de programme, ONG RECODA, Tanzanie

Implantée en Tanzanie, l'ONG RECODA a acquis une solide expérience dans la collecte et le stockage des eaux de pluie pour la production maraîchère grâce à ses projets menés auprès des petits producteurs et de structures communautaires et scolaires.

Une part importante (75%) de la population tanzanienne dépend de l'agriculture pour vivre, avec une prédominance des petits producteurs qui pratiquent une agriculture pluviale de plus en plus exposée aux sécheresses et à l'irrégularité des pluies. Pour réduire cette vulnérabilité et renforcer la résilience des communautés, l'ONG RECODA a développé de nombreuses actions :

- Récupération in-situ des eaux de pluie ;
- Installation de réservoirs domestiques et scolaires ;
- Organisation de démonstrations communautaires ;
- Création de jardins surélevés et de systèmes améliorés de type keyhole ;
- Installation de systèmes de goutte-à-goutte simplifiés à base de contenants et de tuyaux peu coûteux.

La mise en place de ces actions s'appuie sur l'approche RIPAT (Rural Initiatives for Participatory Agricultural Transformation) dont les trois piliers sont les suivants :

- Créer une vision d'un avenir meilleur à travers la sensibilisation des communautés et la mobilisation des agriculteurs à prendre en charge leur propre développement ;
- Etablir des groupements d'agriculteurs avec une bonne gouvernance pour favoriser les transferts de technologies agricoles appropriées ;
- Collaborer de manière rapprochée avec les autorités locales, les chefs de villages et les représentants institutionnels de l'extension agricole pour assurer la durabilité du projet et favoriser la diffusion des actions à plus grande échelle.

Grâce à cette approche et aux activités menées, il est devenu possible de produire des légumes lors de la saison sèche ce qui participe à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en soutenant les moyens d'existence agro-pastoraux.

Pour diffuser ces technologies dans d'autres régions sèches et vulnérables, il serait utile de développer et renforcer les partenariats publics, privés et associatifs. Le renforcement des capacités des agriculteurs et artisans locaux est également à encourager, en particulier pour la construction et la maintenance des installations. Les mécanismes de financement (microfinance et subventions) doivent être plus accessibles pour favoriser l'adoption de ces technologies par les ménages. Enfin, les écoles élémentaires et les structures communautaires doivent être considérées et utilisées comme de réels pôles de démonstration et d'apprentissage.

c. M. Stephen Fragasz

Chercheur et chef du projet Al Muranah, International Water Management Institute (IWMI)



47

En se basant sur l'expérience acquise dans le cadre du projet Al Muranah (2021-2026), cette dernière intervention propose une lecture systémique des solutions fondées sur la nature, appliquées pour la résilience climatique et hydrique dans plusieurs communautés agricoles d'Egypte, Jordanie, Liban et Palestine, avec une extension conceptuelle vers l'Irak et le Maroc. L'approche développée dans le cadre de ce projet combine des aspects biophysiques, socio-économiques et de gouvernance en s'appuyant sur plusieurs principes clés tels que la co-crédation de solutions résilientes aux problèmes de l'eau fondées sur la nature (RNBWS), la promotion de la paix, la durabilité, l'appropriation locale des solutions et la recherche d'un modèle répliquable et extensible.

L'objectif de ce projet est de renforcer la sécurité hydrique des pays de la région MENA en améliorant la gestion de l'eau et des sols, en augmentant la production agricole et en favorisant des moyens de subsistance durables. Les activités mises en place incluent :

- Nivellement laser, irrigation solaire, amélioration de l'irrigation de surface et réhabilitation des systèmes de drainage souterrains ;
- Biofertilisants, biopesticides, paillage, traitements naturels de la salinité ;
- Création d'associations d'usagers de l'eau ;
- Chaînes de valeur agricole, accès au marché, mécanismes de financement.

Les résultats annoncés pour un site en Egypte avancent des économies d'eau de 10 à 25% sur un périmètre d'environ 20 hectares, une hausse de la productivité d'au moins 15% pour les cultures clés, une forte baisse de la salinité des sols après un an, la création de trois unités de transformation et des gains de revenus d'environ 15% pour les femmes impliquées dans le projet.

d. Discussions

Les participants ont souligné le fait que les conditions de succès pour l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau dépendent moins de la technologie seule que de l'écosystème institutionnel, financier et humain qui l'entoure. En effet, les solutions techniques existent déjà et le défi est aujourd'hui lié à l'adoption, l'entretien et la diffusion à grande échelle de ces solutions. L'accès aux financements, aux équipements et aux mécanismes de maintenance constituent des verrous majeurs, en particulier pour les petits producteurs.

La formation, l'appropriation locale des solutions, l'institutionnalisation et la coopération multi-acteurs sont considérées comme des conditions décisives de succès pour les actions d'optimisation de l'utilisation des ressources en eau. De plus, les solutions les plus prometteuses en zone aride combinent sobriété hydrique, simplicité technique, adaptation agroécologique et

organisation communautaire. Les participants soulignent également le fait que les informations de marché, les systèmes météo et les systèmes d'alerte précoce, ainsi que la traduction des savoirs vers les utilisateurs finaux jouent un rôle aussi important que les infrastructures.

Pour diffuser et mettre à l'échelle ces solutions, il est nécessaire d'articuler démonstrations locales, politiques publiques, finances mixtes, chaînes de valeur et soutien gouvernemental. Enfin, l'avenir de l'irrigation en zone aride repose sur le « right-tech », c'est-à-dire des solutions adaptées, abordables, réparables et extensibles, plutôt que sur une technicisation coûteuse et déconnectée des réalités locales.

e. Recommandations

Concernant la quatrième thématique relative à l'optimisation de l'utilisation des ressources en eau, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

48

1. **Déployer des solutions d'irrigation adaptées au contexte local à travers des démonstrations territoriales intégrées.** L'avenir de l'irrigation en zone aride ne repose pas sur la haute technologie mais plutôt sur la bonne technologie. En ce sens, il est essentiel de développer des programmes de démonstration territoriale combinant technique, formation et gouvernance locale pour tester et diffuser des technologies d'irrigation simples, robustes, abordables et adaptées aux réalités locales. Pour garantir la pérennité de ces initiatives, il est important d'encourager les mécanismes financiers inclusifs et de produire des données concernant les retours sur investissement économiques, sociaux et environnementaux pour éclairer les décisions publiques et privées.
2. **Renforcer les capacités locales et les structures de gouvernance de l'eau.** Pour favoriser la mise en œuvre durable des solutions d'irrigation, il est nécessaire d'investir dans le renforcement des capacités des acteurs locaux, en particulier les associations d'usagers de l'eau, les coopératives agricoles et les mécanismes communautaire de maintenance. Cela implique de développer des programmes de formation structurés, incluant des approches de formation de formateurs (ToT), ainsi que la production et la diffusion de contenus pratiques en langues locales (guides techniques, vidéos, etc.).
3. **Encourager les approches participatives et l'accès aux connaissances pour accélérer l'adoption des innovations.** Des mécanismes participatifs structurés doivent être mis en place pour favoriser l'échange continu entre agriculteurs, techniciens, institutions publiques et partenaires financiers. Ces approches doivent inclure la co-conception des solutions avec les acteurs locaux, l'accès à des informations en langue locale, ainsi que la mise en réseau des initiatives territoriales pour faciliter le partage d'expériences. L'intégration de ces dispositifs dans les cadres politiques nationaux permettrait d'assurer la cohérence et la pérennité des actions à grande échelle.

5. Bâtir des compétences dans les territoires

Animation : Mme Dominique Morel, Responsable des programmes au Sénégal pour l'ONG Humundi, Belgique, et M. Sayouba Bonkougou, Président de l'Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural (APEDR), Burkina Faso

Comme cela a été mis en avant à plusieurs reprises lors des plénières, il est important de rappeler que les technologies et techniques adaptées à chaque contexte visant à lutter contre la sécheresse et la dégradation des sols sont le plus souvent déjà connues, et que ce sont les compétences en termes de planification, dialogue, création de vision partagée sur les enjeux ou encore élaboration de priorités consensuelles qui font encore souvent défaut à l'échelle des territoires.

La résilience des territoires à la sécheresse renvoie à des disciplines multiples et fait appel à des compétences techniques spécifiques (sécheresse, climat, agroécologie, gestion des terres, biodiversité, etc.), ainsi qu'à des compétences transversales de gestion (planification, diagnostic territorial, élaboration et suivi des politiques publiques, analyse des risques, etc.). Les étapes où ces compétences sont mobilisées s'échelonnent à différentes phases : prévention/anticipation, crise, post-crise/reconstruction.

Bien que les programmes de renforcement des capacités s'adressent généralement vers les producteurs et organisations paysannes, les acteurs des services techniques d'accompagnement étatiques, privés ou décentralisés, les élus ainsi que les citoyens, à la fois société civile et consommateurs, sont également des cibles essentielles pour renforcer les compétences d'un territoire dans son ensemble. Pour tous ces acteurs, il est important de distinguer les compétences individuelles des compétences institutionnelles.

On retrouve sur le terrain plusieurs outils et dispositifs de formation tels que les CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), les centres et fermes agroécologiques, les écoles de formations professionnelles et qualifiantes, les journées de sensibilisation dans les écoles notamment, ou encore les fresques eau/résilience/climat, qui mobilisent différents acteurs de formation : universités, centres de formation privés, publics ou communautaires, ONG, associations communautaires, etc.

a. M. Hoby Andrianjatovo Rakotoarison

Responsable de formation Agricole et Rurale, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Madagascar

Cette première intervention vise à présenter un programme de formation d'agriculteurs et d'agricultrices porté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Madagascar, soutenu et financé par la GIZ dans le cadre du projet ProSol.

L'agriculture constitue un pilier de Madagascar, rassemblant 75% de l'emploi et comptant pour environ 25% du PIB national. Les exploitations agricoles font cependant face à des défis majeurs liés à la dégradation des sols, à l'instabilité du climat ou encore à l'insécurité alimentaire. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de renforcer le conseil agricole et la diffusion d'innovations agricoles pour renforcer la résilience des producteurs.

Déployé depuis 2019, ce programme a la particularité de s'appuyer sur des paysans relais pour réaliser les activités de formation. Plus précisément, le programme se caractérise à travers les éléments suivants :

- Formation en deux ans puis accompagnement progressif sur le terrain ;
- Contrôle de niveau et certification, métier reconnu avec délivrance d'un diplôme ;
- Paysans relais choisis par la communauté ;
- Défend un modèle économique rentable, avec des rendements et des revenus qui augmentent chez les paysans relais ;
- 1 paysan relais pour 200 agriculteurs et agricultrices ;
- Organisation de visites de sites et de journées portes ouvertes ;
- Liens avec d'autres acteurs : ONG, collectivités territoriales ;
- Modèle à pérenniser, en intégrant notamment un dispositif permettant de rémunérer les paysans relais.

Les premiers bilans du dispositif sont particulièrement encourageants et indiquent une progression des surfaces gérées et cultivées en agroécologie ainsi qu'une augmentation des rendements. On dénombre 500 paysans relais formés sur deux régions, et environ 70 000 agriculteurs et agricultrices sensibilisés par les paysans relais.

b. Mme Nancy Mugimba

Coordinatrice nationale au Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum (ESAFF), Ouganda



Cette seconde intervention vise à présenter un programme d'éducation et de formation communautaire sur l'agroécologie porté par une faîtière d'organisations communautaires rurales rassemblant environ 13 000 membres dans les zones rurales d'Ouganda caractérisées par des taux de pauvreté élevés et un enclavement marqué.

Le modèle développé pour ce programme d'éducation et de formation se caractérise à travers les éléments suivants :

- La création de clubs dans les écoles pour former les jeunes dès la primaire sur l'agroécologie et l'utilisation des low tech pour produire et manger sainement ;
- La mise en place dans les communautés d'écoles d'agroécologie pour adultes dont le contenu des formations est décidé en fonction des demandes et besoins des participants ;
- L'animation des écoles communautaires par des animateurs de l'ESAFF ;
- La co-construction avec les universités d'un curriculum à destination des techniciens et vulgarisateurs agricoles ;
- Des résultats en matière d'autonomisation des jeunes (jardins, compost, semences, etc.) et des adultes qui s'inscrivent dans le long terme.

50

c. Discussions

Les deux modèles de formation présentés, tous deux orientés vers la formation des acteurs paysans, mettent en exergue la difficulté dans certains contextes à échanger et travailler avec les acteurs situés entre le gouvernement et les paysans, bien qu'il soit essentiel d'interagir fortement avec l'ensemble des acteurs locaux. Dans le cas du projet ProSol, les ONG et les collectivités territoriales sont associées dès le démarrage du projet pour en faire des alliés et de potentiels acteurs de réplication, suivi, etc. Dans le cas de l'initiative portée par l'ESAFF, malgré la mise en place d'une relation formelle principalement axée sur le contrôle, la question de l'implication des autorités locales demeure très dépendante des personnes qui occupent les postes.

Les échanges avec les participants ont permis de mettre en avant d'autres expériences et dispositifs de renforcement des capacités.

En Tunisie, l'Institut National des Grandes Cultures (INGC) a par exemple développé un programme autour d'agriculteurs leaders qui sont choisis par les communautés puis mettent en place des champs écoles paysans. Ce travail de terrain inclue des méthodes et connaissances scientifiques avec notamment l'utilisation d'observations par satellites pour étudier les résultats de différentes variétés de céréales. Le programme intègre également un volet mené conjointement avec l'Etat pour former des vulgarisateurs à partir d'un diagnostic des capacités des agents d'extension.

Au Sénégal, l'association Enda Pronat dispose d'une expérience singulière en matière de formation grâce au déploiement d'approches innovantes telles que « Art et science ». Suite à la conduite d'un diagnostic territorial et un travail de prospective, le projet porte une attention spécifique à transformer les connaissances de manière à les rendre plus accessibles au public visé. Cette démarche s'appuie sur la participation d'artistes qui développent des produits artistiques en lien avec les thématiques retenues.

d. Recommandations

Concernant la cinquième thématique relative aux compétences dans les territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Développer des dispositifs territoriaux structurés de diagnostic, planification et pilotage des compétences.** Chaque territoire doit disposer d'un socle partagé de connaissances et d'outils de planification pour identifier clairement les besoins en compétences et coordonner les actions de renforcement des capacités. Des diagnostics territoriaux participatifs doivent être réalisés en associant l'ensemble des parties prenantes, et ils doivent permettre d'élaborer des plans d'action territoriaux intégrés alignés avec les politiques nationales et inscrits dans les plans de développement locaux. Enfin, des dispositifs permanents de suivi-évaluation et de capitalisation doivent permettre d'ajuster les actions, de documenter les résultats et de favoriser la réplication des pratiques réussies.
2. **Déployer des systèmes de formation multi-acteurs, ancrés localement et connectés aux institutions scientifiques.** Le renforcement des compétences territoriales doit s'appuyer sur des dispositifs de formation diversifiés et adaptés aux différents publics. Les dispositifs reposant sur des acteurs relais locaux sont à encourager. Le renforcement des compétences institutionnelles des services techniques et des collectivités territoriales, notamment en matière de planification, analyse des risques et gestion des ressources naturelles, est également crucial pour la résilience des territoires. Enfin, la création d'interfaces entre territoires et institutions scientifiques permettrait de favoriser l'accès aux données, aux technologies ainsi qu'à des contenus pédagogiques actualisés.
3. **Favoriser les dynamiques territoriales collaboratives et inclusives pour renforcer l'appropriation et la durabilité des compétences.** La mise en réseau des acteurs du territoire (organisations paysannes, ONG, collectivités locales, etc.) est essentielle pour éviter la fragmentation des initiatives et valoriser les complémentarités. Les élus locaux et autorités territoriales doivent être activement impliqués car leur rôle est déterminant pour porter politiquement les approches agroécologiques et inscrire les actions dans les politiques publiques. La durabilité des dynamiques territoriales implique également de prévoir des mécanismes économiques et institutionnels de soutien aux acteurs clés, notamment pour rémunérer des relais communautaires.

51

6. Collaboration société – science – politique pour la résilience des territoires

Animation : Mme Marion Comptour, Chargée de projet transition agroécologique au Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

On parle de collaboration multi-acteurs lorsque différents acteurs (chercheurs, agriculteurs, acteurs du développement, décideurs, etc.) coopèrent autour de problématiques communes pour atteindre un objectif commun, avec l'ambition d'amplifier l'impact de leurs actions et d'élaborer des solutions qui profitent à tous. Ce dispositif suppose que la diversité des points de vue, des savoirs et des actions des différents acteurs permette d'accroître la pertinence et l'efficacité des projets collectifs.

La collaboration multi-acteurs s'oppose à une approche descendante encore très dominante dans le développement agricole, où les connaissances et les technologies conçues par la recherche sont « transférées » aux agriculteurs, à travers des systèmes de conseil et de vulgarisation. Ce processus de transfert aboutit souvent à une faible adoption des innovations proposées, à cause notamment de propositions techniques trop standardisées, prenant

insuffisamment en compte la diversité des producteurs, leurs contextes et situations spécifiques, mais également leurs connaissances et savoirs.

a. Mme Salma Jallouli et M. Walid Gharbi

Chercheuse en post-doctorat à l'Institut National Agronomique de Tunisie (INAT) et Ingénieur général à l'Institut National des Grandes Cultures (INGC) chargé des cultures légumineuses, fourragères et industrielles



Cette première intervention vise à présenter la collaboration multi-acteurs au sein du Living Lab de Siliana, en Tunisie, mis en place dans le cadre du projet NATAE (North African Transition to Agroecology). Le Living Lab (ou laboratoire vivant), est un lieu d'échanges et de collaborations multi-acteurs visant à favoriser la transition agroécologique d'un territoire. Il associe agriculteurs, chercheurs, instituts techniques, agents vulgarisateurs, acteurs gouvernementaux et entreprises pour co-crée, tester et évaluer de manière collaborative des solutions adaptées aux contextes locaux pour la transition agroécologique.



52

Situé dans les plaines céréalières, le Living Lab de Siliana se caractérise par une dégradation des sols, une forte dépendance aux précipitations (cultures pluviales) ainsi qu'une domination de la monoculture. Plusieurs expérimentations ont été sélectionnées et testées dans le Living Lab, en co-construction avec les agriculteurs, afin de répondre aux enjeux de sécheresse. Ces expérimentations incluent le semis direct, les associations fourragères et l'intégration des légumineuses dans la rotation (choix des espèces et des variétés).

Des journées de sensibilisation et d'information, des sessions de formation et des ateliers ont également été organisés pour favoriser la diffusion des pratiques.

b. M. Antoine Orsini

Hydrobiologiste à l'Université de Corse, Président de la communauté de communes du Centre Corse et Administrateurs de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, France



Cette seconde intervention a permis de présenter le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du Cap Corse qui est un dispositif national français visant à organiser une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle territoriale. En effet, s'il existe des solutions techniques pour la gestion de l'eau, la solution est essentiellement politique et il est aujourd'hui primordial de mettre en place une gouvernance partagée de l'eau et d'impliquer les populations locales.

En Corse, l'augmentation de la température (+3°C depuis 1959), couplée à la baisse progressive des précipitations (≈ -10 mm/an) et à l'augmentation de l'évapotranspiration, a conduit à une forte raréfaction de la ressource en eau, à la fois des eaux de surface et souterraines, ainsi qu'à une importante sécheresse des sols, une baisse de la biodiversité et un risque d'eutrophisation.

Le PTGE du Cap Corse concerne 306 km² sur 18 communes. Un diagnostic partagé a permis d'identifier les vulnérabilités du territoire et de définir un plan d'action selon quatre axes prioritaires :

- Sobriété et maîtrise des consommations ;
- Définition concertée des volumes prélevables ;
- Sécurisation par les interconnexions ;
- Exploration de solutions innovantes.

Le PTGE met l'accent sur la gouvernance partagée et l'acceptabilité sociale grâce à ses différentes instances de gouvernance (secrétariat technique, comité technique, comité de pilotage), incluant des services et établissements publics de l'état, des services et agences de la collectivité de Corse, des collectivités, des décideurs, des acteurs locaux (agriculteurs et éleveurs) ainsi que des associations de protection des espaces naturels.

Le PTGE favorise ainsi une approche globale et co-construite de gestion de la ressource en eau. Sa mise en œuvre rencontre toutefois des difficultés, en particulier liées au manque de perspective partagée sur les usages de l'eau et au faible engagement des usagers.

c. M. Slim Jarradi

Responsable de programme Paysages et Changement climatique au WWF Afrique du Nord



53

La troisième intervention portait sur la présentation du Plan Local Action Climat (PLAC) de Beni Khedech, au Sud de la Tunisie. Mis en œuvre par le WWF Afrique du Nord avec l'Association de Citoyenneté et de Développement Durable (ACDD), ce plan doit permettre de contribuer à réduire les effets du changement climatique sur les zones arides du sud tunisien à travers une mobilisation participative.

Les principes clés du PLAC sont, d'une part, la collaboration multi-acteurs comme fondement de la résilience territoriale et, d'autre part, le rôle central de la société civile dans la proposition et la mise en œuvre d'actions ainsi que dans le plaidoyer. Les acteurs de la gouvernance incluent les autorités et institutions, les instituts de recherche, les organisations de la société civile et les populations locales.

La co-construction du PLAC s'est réalisée en trois phases :

- Renforcement de capacités et sensibilisation ;
- Co-construction du plan d'action sur la base de consultations locales ;
- Appropriation du plan par les acteurs du territoire.

Trois principaux facteurs de réussite peuvent être soulignés : un ancrage institutionnel précoce, une autonomisation des acteurs locaux et une gouvernance participative agile. L'expérience souligne également l'importance de pouvoir s'appuyer sur un acteur local fédérateur, capable d'animer les dynamiques et de mobiliser les parties prenantes dans la durée.

d. M. Eric Scopel

Chercheur en agroécologie au CIRAD, France



La dernière intervention de cet atelier a permis de mettre en avant le projet FAIR Sahel mis en œuvre au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali entre 2020 et 2023 par le CIRAD et ses partenaires. Ce projet visait à renforcer les interactions entre chercheurs et agriculteurs pour favoriser la transition agroécologique et à co-concevoir des options d'intensification agroécologique.

L'approche adoptée par le projet s'articulait autour de trois phases :

- La réalisation d'un diagnostic agronomique participatif ;
- L'identification collective de problématiques (arbre à problèmes) ;
- La co-construction de solutions grâce à la réalisation d'un idéotype de systèmes agricoles, c'est-à-dire des systèmes de culture théorique (donc « idéaux ») qui semblent cohérents des points de vue agronomique et sociotechnique.

Le dispositif expérimental du projet incluait des champs centraux (lieux de formation, d'expérimentation et d'évaluation participative des innovations) ainsi que des champs satellites ayant pour objectifs de favoriser l'appropriation individuelle par les agriculteurs et de s'adapter au contexte de chaque agriculteur.

L'expérience du projet permet de souligner l'importance de la co-évaluation, et plus précisément du croisement des données scientifiques et des perceptions des agriculteurs, ainsi que la nécessité de travailler à plusieurs échelles, notamment concernant les conditions de transition agroécologique.

e. Discussions

Les échanges ont d'abord porté sur les modalités de co-construction des expérimentations agricoles dans les projets de recherche, en reprenant les exemples du Living Lab de Siliana et du projet FAIR Sahel. Comment sont choisis les agriculteurs participant aux activités et comment sont sélectionnées les expérimentations ? L'INGC a ainsi rappelé que les expérimentations sont choisies en concertation avec les agriculteurs afin de véritablement répondre aux besoins exprimés par ces-derniers et aux problématiques territoriales. Les agriculteurs sont volontaires et le modèle du Living Lab de Siliana repose sur des agriculteurs leaders et des agriculteurs satellites qui favorisent la diffusion progressive des innovations.

Les questions de temporalité relatives à la mise en œuvre de projets de recherche ou de développement ont également été au cœur des échanges. Comment mettre en place des expérimentations et favoriser leur diffusion lorsque la temporalité est limitée ? Il est essentiel dans ces cas-là d'avoir une implantation bien établie sur le terrain avec une bonne connaissance des problématiques et des acteurs locaux, ainsi que de disposer d'une forte capacité à adapter les méthodologies au terrain. Un autre enjeu central réside dans la création d'interfaces efficaces entre la recherche, les actions de terrain et les politiques publiques, afin de faciliter la mise à l'échelle des solutions. L'expérience du WWF Afrique du Nord souligne aussi le rôle déterminant d'un acteur local ancré, disposant d'un réseau et d'une crédibilité forte pour mobiliser les parties prenantes.

Les intervenants ont finalement mis en avant plusieurs conditions de réussite pour la mise en place de démarches multi-acteurs :

- Un engagement réel des parties prenantes, notamment des producteurs ;
- La légitimité des problématiques, favorisée grâce à la réalisation d'un diagnostic partagé ;
- Le renforcement des capacités locales ;
- L'appropriation des démarches expérimentales.

f. Recommandations

Concernant la sixième thématique relative aux collaborations multi-acteurs pour la résilience des territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Définir et formaliser un cadre de collaboration clair, inclusif et opérationnel.** La mise en place d'une collaboration multi-acteurs efficace repose d'abord sur la définition explicite d'un cadre de collaboration structuré qui doit poser les bases d'une gouvernance claire et inclusive et contribuer à renforcer la légitimité des rôles de chaque partie prenante. Ce cadre doit aussi intégrer des outils collaboratifs adaptés pour structurer les interactions et faciliter l'apprentissage mutuel.
2. **S'appuyer sur les réseaux existants et développer des dynamiques de réseautage pour favoriser l'interconnaissance et la pérennité des collaborations.** Ces réseaux permettent notamment de faciliter la mobilisation de ressources financières et

techniques et ils constituent un levier important pour la mise à l'échelle des initiatives. La mise en place de dispositifs d'animation permet de maintenir les dynamiques collectives, de coordonner les échanges et d'assurer la continuité des interactions entre les partenaires.

3. **Garantir une transparence sur les motivations et attentes des acteurs afin de renforcer la confiance, l'appropriation et la durabilité des actions.** Dès le début de la collaboration, il est important d'organiser une analyse explicite des motivations, enjeux et ambitions de chaque acteur afin d'identifier les convergences et divergences potentielles et ainsi d'anticiper les sources de conflit. Cette démarche doit s'accompagner d'un diagnostic partagé visant à construire une compréhension commune des problématiques et renforcer la conscience collective des enjeux. Ces actions de transparence permettent de favoriser l'appropriation des solutions par les acteurs locaux.

7. Mesurer la résilience à l'échelle territoriale

Animation : Mme Morgane Gaudin, Chargée de projet PIAZO-M au Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

Dans un contexte marqué par une augmentation des crises et une hausse des incertitudes, la résilience est particulièrement importante pour la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires durables. De nombreux outils permettent déjà de mesurer la résilience, avec par exemple la méthode TAPE développée par la FAO ou la méthode AVACLIM développée par le CARI. Néanmoins, face à la multiplicité des outils et parfois à leur complexité, comment s'assurer qu'ils soient utiles, réellement utilisés, et reconnus ?

a. M. Jean-Luc Chotte

Directeur de recherche à l'IRD et Président du CSFD (Comité Scientifique Français de la Désertification), France



Cette première intervention vise à définir le concept de résilience car il est essentiel de bien comprendre ce que l'on cherche à mesurer. La résilience désigne ainsi la capacité d'un système et de ses composants à anticiper, absorber, s'adapter ou se remettre d'une perturbation de manière rapide et efficace, en assurant notamment sa préservation.

Il est possible d'identifier plusieurs aspects de la résilience :

- **La résilience technique** : On s'intéresse au temps de rétablissement en examinant le temps nécessaire au système pour revenir à son état initial.
- **La résilience écologique** : Il arrive parfois qu'une perturbation importante implique un changement d'état (en termes de structure et/ou de fonctionnement) et que le système ne revienne jamais à son état original. Il s'agit alors d'évaluer le degré de perturbation qu'un système peut absorber avant de changer d'état. Pour cela, on s'intéresse à la stabilité du système, la distance par rapport au point de basculement ainsi que les signaux précurseurs.

On comprend ainsi que si l'on mesure seulement le temps de rétablissement, on risque de passer à côté du risque d'effondrement. L'étude des dynamiques des systèmes est pour cela essentielle. Ces dynamiques peuvent être catégorisées en deux types :

- **Les propriétés rapides du système**, celles que l'on peut observer et qui répondent aux perturbations. Par exemple, dans le cas d'une sécheresse, on peut facilement voir les impacts sur les sols, l'humidité ou encore la biomasse.

- **Les paramètres lents du système** qui correspondent à des processus sur le long terme et déterminent la stabilité du système. Il s'agit par exemple du carbone organique dans les sols, la structure des sols, mais aussi la biodiversité.

La résilience technique s'intéresse aux propriétés du système, tandis que la résilience écologique dépend des paramètres du système. Cette distinction est particulièrement importante lorsque l'on étudie les sécheresses car celles-ci n'affectent pas seulement les propriétés rapides des systèmes mais, avec le temps, elles peuvent également avoir des impacts sur les paramètres lents et par conséquent fondamentalement transformer les écosystèmes. Il ne s'agit donc pas seulement de mesurer les impacts des sécheresses, mais d'évaluer réellement le risque de changement à long terme, reliant ainsi étroitement les concepts de résilience et de risque de sécheresse.

b. Mme Anja Mütig

Conseillère en agroécologie, GIZ, Allemagne

Cette seconde intervention porte sur la présentation des résultats obtenus dans le cadre de deux études visant à mesurer les effets de l'agroécologie sur la résilience.



56

La première étude visait à prouver, à travers l'analyse d'études et d'évaluations, ainsi qu'au travers d'exemples concrets de projets menés par cinq organisations allemandes (Misereor, Demeter International, INKOTA, KfW et GIZ), la manière dont les approches agroécologiques permettent de renforcer la résilience des systèmes agricoles et alimentaires.

Pour cela, trois types de résilience ont été définis : (i) la résilience socio-politique ; (ii) la résilience économique et alimentaire ; (iii) la résilience écologique et climatique.

La conclusion de cette étude est que l'ensemble des 13 principes agroécologiques identifiés permettent de renforcer la résilience. Plus spécifiquement, l'étude démontre que :

- La combinaison de plusieurs principes agroécologiques permet de créer des synergies qui accroissent leurs impacts sur la résilience ;
- Certains principes agroécologiques jouent un rôle plus important pour la résilience, notamment la diversification économique, la réduction des intrants, et les synergies ;
- L'agroécologie présente un potentiel important dans les contextes vulnérables ;
- Une vision à long terme et une vision commune du système alimentaire sont des éléments clés pour une transformation réussie des systèmes alimentaires.

La seconde étude est issue du projet MAP (Measuring Agroecology and its Performance) mis en place entre mai 2023 et juin 2024 au Bénin, en Ethiopie, au Kenya et à Madagascar. Ce projet visait à fournir des données factuelles sur les performances multidimensionnelles de l'agroécologie en s'appuyant sur les outils TAPE (Tool for Agroecological Performance Evaluation) et ACT (Agroecology Criteria Tool).

Les résultats de cette étude ont clairement démontré les impacts positifs de l'agroécologie sur la résilience, avec une différence de 20% entre le groupe témoin et le groupe agroécologique. Plus précisément, l'étude démontre :

- Une amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- Une augmentation de la biodiversité agricole et de la qualité des sols ;
- De réels avantages économiques avec une hausse de 40% des revenus grâce à la diversité des cultures produites.

Pour conclure, ces deux études permettent d'affirmer que l'agroécologie présente un potentiel important pour améliorer la résilience dans tous ses aspects (économique, socio-politique et écologique). Il existe néanmoins toujours un fort besoin à démontrer les impacts positifs de l'agroécologie sur la résilience. Faisant partie des principes fondamentaux de l'agroécologie, la résilience est incluse dans tous les outils de mesure de l'agroécologie. Elle est cependant souvent évaluée du point de vue socio-économique uniquement.

c. M. Amadou Adamou

Président de l'association MBOSCUA et membre du conseil d'International Land Coalition (ILC), Cameroun



57

Cette dernière intervention porte sur le suivi et l'évaluation de la sécurité foncière qui est un paramètre critique pour la résilience des communautés pastorales. La bonne gouvernance des terres pastorales favorise la mobilité adaptative, la mise au repos et la restauration des pâturages, ainsi que la sécurité alimentaire et le maintien des moyens de subsistance. Pourtant, le régime foncier des pasteurs est souvent négligé. Il existe en effet des lacunes critiques en matière de sécurité foncière des pasteurs avec des cadres juridiques obsolètes et défavorables qui restreignent leurs déplacements et leur accès à la brousse. S'y ajoutent l'invisibilité statistique des pasteurs ainsi que leur marginalisation politique, menant à un accroissement de leur vulnérabilité face aux effets combinés de la perte des terres et du changement climatique.

Les indicateurs développés par l'ILC, en partenariat avec LANDex et Prindex, permettent d'étudier l'étendue des droits fonciers des pasteurs, qui englobent usage collectif, chevauchant et saisonnier des terres, mais également les éléments qui les sous-tendent. Les indicateurs sont ainsi répartis en trois grandes catégories :

- **Sécurité foncière « de jure »** : reconnaissance formelle des droits (comme la loi garantissant l'accès aux terres), étendue de cette reconnaissance formelle, règles formelles locales régissant l'accès et l'utilisation.
- **Sécurité foncière « de facto »** : normes et arrangements locaux, statut et niveau de cohésion sociale, état et évolution des relations avec les autres utilisateurs des terres, normes locales et système coutumier régissant l'accès et l'utilisation.
- **Sécurité foncière perçue** : probabilité perçue de perdre ses droits.

Ces indicateurs portent sur le suivi et l'évaluation de l'utilisation et de la gestion des terres. Ils peuvent ainsi être utilisés pour combler les lacunes des rapports nationaux et internationaux en vue de leur amélioration et de leur adaptation, notamment dans le cadre de la CNULCD.

d. Discussions

Les participants ont longuement échangé au sujet de l'adaptabilité des indicateurs en soulignant premièrement le fait que les systèmes pastoraux sont par essence des systèmes non-équilibrés basés sur l'incertitude et la variabilité. La caractérisation de la résilience peut donc varier d'un système à un autre, notamment entre systèmes sédentaires et pastoraux. Dans le cas du pastoralisme, le domaine de stabilité serait par exemple plus large. La question des indicateurs et de leur adaptabilité peut par conséquent apparaître comme infinie, complexe et chronophage si l'on s'attache à avoir une liste exhaustive d'indicateurs. Il serait pertinent de s'accorder sur des principes communs pour mesurer la résilience de manière à ce que chaque système puisse être représenté.

Les participants sont également revenus sur l'importance d'avoir une vision claire des propriétés rapides et des paramètres lents des systèmes, et surtout d'identifier précisément les éléments clés qui assurent le maintien des systèmes afin d'éviter leur effondrement. L'analyse des risques

est donc essentielle, notamment lorsqu'il s'agit d'étudier les événements passés pour mieux prévoir les événements futurs et leurs impacts.

e. Recommandations

Concernant la septième thématique relative aux mesures de la résilience à l'échelle territoriale, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Adapter et simplifier les outils multicritères en les ancrant dans les savoirs locaux et dans les objectifs opérationnels visés.** Il est nécessaire de reconnaître que les communautés locales disposent d'une connaissance fine des dynamiques environnementales, agronomiques et sociales, et donc de croiser ces savoirs locaux avec les connaissances scientifiques pour produire des outils pertinents. Ces outils doivent également être adaptés aux réalités territoriales dans lesquelles ils sont déployés et être véritablement pensés comme des outils d'aide à la décision, mobilisables à différentes échelles : exploitation agricole, territoire local, région, etc.
2. **Mieux intégrer la dimension temporelle en distinguant dynamiques rapides et lentes afin de produire des données favorisant l'anticipation et la proactivité.** Cette distinction permet de mieux comprendre ce qui relève d'une adaptation ponctuelle et ce qui traduit une transformation durable du système, rendant indispensable de disposer d'une situation de référence initiale. Ces mesures doivent permettre de favoriser une approche proactive capable d'anticiper les évolutions futures, notamment grâce à l'identification précoce de signaux faibles ou la construction de scénarios prospectifs.
3. **Construire des systèmes d'indicateurs partagés, inclusifs et utilisables à différentes échelles pour soutenir la définition collective des objectifs d'adaptation.** La construction d'indicateurs partagés et un processus collectif qui permet d'aligner les perceptions et de faciliter la coordination multi-acteurs. Ces systèmes doivent permettre d'identifier les priorités d'action et les trajectoires visées ainsi que de relier enjeux locaux et politiques publiques en fournissant des données compréhensibles et mobilisables par les décideurs. Une attention particulière doit être portée à l'inclusivité des indicateurs afin de prendre en compte la diversité des populations et des vulnérabilités, notamment celles des femmes ou des jeunes. Cela implique d'intégrer des dimensions sociales et institutionnelles, souvent moins visibles que les indicateurs biophysiques.

8. Rôle des femmes pour la résilience des territoires

Animation : Mme Mélanie Requier-Desjardins, Enseignante-chercheuse au CIHEAM-IAMM et Coordinatrice scientifique du projet NATAE, France

Le projet **NATAE** (North African Transition to AgroEcology), mis en œuvre entre 2022 et 2026, reconnaît l'importance primordiale des femmes pour la résilience et la transition agroécologique des territoires. Dans le cadre de la création de sept Living Labs dans cinq pays d'Afrique du Nord, plusieurs organisations de femmes ont été appuyées et plusieurs activités en faveur de leur structuration ont été menées.

- A Tizi Ouzou (Algérie) avec la création d'une coopérative et d'une banque de semences ainsi que l'appui aux activités de collecte, culture et transformation de plantes aromatiques et médicinales.
- A Skoura Boulemane (Maroc) avec la structuration et la promotion des coopératives de collecte, culture et transformation des plantes aromatiques et médicinales.
- Au PK 17 de Nouakchott (Mauritanie) avec le soutien aux femmes cultivatrices et l'organisation des agriculteurs autour de l'approvisionnement des cantines scolaires en nourriture pour soutenir l'éducation des enfants.

Le réseau multi-acteurs **MEDAE**, mis en place dans le cadre du projet NATAE, accorde une place importante à la reconnaissance du rôle des femmes dans la résilience des territoires en valorisant plusieurs initiatives et expériences dans des webinaires et documents de plaidoyer.

a. Mme Naanyu Manei (au nom de Mme Monicah Yator)

Directrice des programmes, Participatory Ecological Land Use Management (PELUM), Kenya



Dans les zones arides et semi-arides de Baringo, au Kenya, le changement climatique n'est pas un sujet d'actualité. C'est un voleur qui vole l'eau, le bétail, et oblige à choisir entre survie et destruction.

Cette présentation vise à présenter les actions de l'association Indigenous Women and Girl Initiative (IWGI) pour appuyer les femmes productrices de Baringo dans leurs activités. Ces femmes sont considérées comme les architectes de la résilience et jouent un rôle essentiel en matière de restauration des terres, de gestion des semences et des ressources en eau, et également en matière de transmission des savoirs.

L'approche de l'association IWGI repose notamment sur :

- La création de Living Labs où les terres dégradées sont transformées en micro-climats ;
- L'intégration des Living Labs dans les programmes scolaires pour sensibiliser les futures générations ;
- L'appui aux activités de production et de transformation : apiculture, fourrage biologique, etc.

b. Mme Rita Jalkh

Chercheuse en post-doctorat au CIHEAM-IAMM et Coordinatrice du projet NATAE, France



Cette présentation porte sur les coopératives féminines de transformation alimentaire dans les zones rurales du Liban et leur rôle dans la conservation des aliments traditionnels et l'autonomisation des femmes.

Il existe un fort lien entre la conservation des aliments traditionnels, l'identité alimentaire et le patrimoine culinaire du Liban. Les aliments conservés, connus sous le nom de « mouneh », sont directement liés à la mobilisation des territoires et des communautés, et les activités de transformation des aliments reposent sur les femmes, plus particulièrement sur leur savoir-faire et sur la transmission intergénérationnelle des connaissances. Historiquement, les coopératives de femmes se sont constituées pour combler le vide laissé par le déclin des activités communautaires tandis que l'exode rural et la technologie ont réduit la conservation des aliments à domicile.

Aujourd'hui, les coopératives féminines jouent un rôle important pour :

- Autonomiser financièrement les femmes, notamment rurales, et accroître leur participation économique ;
- Renforcer les capacités des femmes ainsi que leur pouvoir de négociation et de décision ;
- Moderniser la conservation alimentaire traditionnelle, améliorer la qualité et la sécurité alimentaire ;
- Développer des pratiques de conservation alimentaire intelligentes et durables (séchage solaire, utilisation de bocaux en verre ou d'emballages écologiques, utilisation des excédents de production, etc.) ;

- Renforcer l'accès aux marchés.

Elles font néanmoins face à plusieurs défis d'ordre interne et externe, avec notamment des défis liés aux aspects techniques, managériaux et de gouvernance ainsi que des difficultés financières et des coûts de production élevés en ce qui concerne les facteurs internes ; et des défis relatifs au monopole des grandes industries agroalimentaires, à des contextes national et régional instables ou encore une dépendance vis-à-vis des financements extérieurs et des projets de développement pour ce qui concerne les facteurs externes.

c. Discussions

Au terme des présentations, les échanges avec les participants ont premièrement permis de souligner le rôle clé et historique des femmes dans la résilience des territoires, notamment en période de crise (sécheresse, insécurité alimentaire). Les femmes assurent en effet des responsabilités multiples : production agricole, transformation alimentaire, gestion des ressources naturelles, mais aussi tâches domestiques et familiales. Ce qui peut être vu comme une forme d'autonomisation reflète aussi une charge structurelle inégalement répartie.

Plusieurs exemples ont été donnés pour illustrer le rôle moteur des femmes dans le développement de solutions économiques locales contribuant à la résilience, notamment des initiatives de transformation alimentaire, des systèmes d'autofinancement et de microcrédit portés par des coopératives de femmes au Mali, en Tanzanie et en Ouganda, ou encore des banques communautaires villageoises. Les participants ont néanmoins souligné les limites de telles initiatives, en particulier en matière de structuration et de pérennisation. Le faible accès aux financements des organisations de femmes constitue une menace pour leur pérennité. Moins d'1% des financements dédiés à l'égalité de genre seraient directement alloués à ces organisations². De plus, les dérives de certains projets ont été soulignées, notamment lorsque les femmes y sont intégrées de manière instrumentale pour répondre à des critères de financement, sans réelle prise en compte de leurs besoins ou de leur participation effective.

Plus globalement, les femmes restent confrontées à de nombreuses inégalités structurelles qui limitent leur capacité d'action et leur reconnaissance : accès limité aux ressources productives, inégalités dans les chaînes de valeur et les rémunérations, difficultés d'accès à un travail décent, etc. Un exemple est évoqué à propos des circuits de commercialisation où des intermédiaires, souvent masculins, captent une grande partie de la valeur ajoutée, au détriment des productrices.

Enfin, les échanges ont permis de mettre en avant l'importance des espaces collectifs portés par des femmes comme leviers d'autonomisation et de résilience. Ces initiatives, parfois informelles, permettent en effet de créer des réseaux de solidarité entre productrices, de mutualiser les ressources (caisses communes par exemple), de valoriser les produits sous des identités propres (nom, marque), ou encore de renforcer le sentiment d'appartenance et de communauté.

d. Recommandations

Concernant la huitième thématique relative au rôle des femmes pour la résilience des territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Encourager l'autonomie politique des femmes en créant des groupes de femmes dans les négociations stratégiques pour défendre les changements de politiques.** Il est primordial de garantir aux femmes l'accès aux droits fondamentaux : droit à l'eau, droit aux terres (foncier), droit de se syndicaliser, droit de bénéficier de droits sociaux. Pour cela, il serait utile de créer un groupe de négociations spécifique, pour et par les femmes, dans les Conventions de Rio et en particulier lors de la COP 17, afin de leur permettre de

² Global Alliance for Green and Gender Action

participer pleinement aux négociations et de défendre leurs droits. A l'échelle nationale, les femmes doivent également être parties prenantes dans l'élaboration des plans nationaux et régionaux de lutte contre la sécheresse.

2. **Renforcer l'accès des femmes et initiatives portées par des femmes aux financements.** Il est urgent d'accroître les financements internationaux dédiés aux femmes dans la lutte contre la sécheresse et d'assurer la pérennité des actions financées en co-construisant ces actions avec elles. Les expériences tanzaniennes et ougandaises autour des systèmes de crédits locaux/caisses collectives d'épargne et de prêt pour les femmes, mis en œuvre de façon décentralisée dans un cadre légal, sont des exemples de réussite économique et sociale potentiellement reproductibles sur d'autres territoires.
3. **Appuyer la création et accompagner les coopératives et associations féminines.** Il serait intéressant de créer une plateforme ou un forum d'échange d'expériences entre les coopératives et associations féminines de différents pays pour constituer un capital de bonnes pratiques. Les pays devraient également créer, structurer et formaliser un type d'organisation dont la mission serait d'appuyer les coopératives et associations féminines en leur rendant des services sur des problématiques communes qu'elles ne peuvent pas résoudre, telles que l'accès au marché, aux informations et aux technologies d'information, le contrôle et la qualité des produits ou encore la protection contre les intermédiaires abusifs.

9. Intégrer les droits humains dans l'anticipation et la gestion des crises

Animation : Mme Camille Rouaud, Coordinatrice du réseau Minka International, Belgique

La sécheresse constitue une crise systémique de droits humains, causant de nombreux effets rebonds et affectant directement l'accès à l'eau, à l'alimentation, à la santé et aux moyens d'existence. Dans ce contexte, l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) consiste à intégrer les normes internationales des droits humains dans les politiques publiques et les interventions, en positionnant les populations comme détentrices de droits et les États comme débiteurs d'obligations.

Cette approche repose sur plusieurs principes fondamentaux : non-discrimination (attention prioritaire aux groupes vulnérables), participation (implication réelle des populations concernées dans les décisions), redevabilité (obligation pour les États de rendre compte), transparence (accès à l'information) et autonomisation (capacité des populations à revendiquer leurs droits). Elle implique un changement de paradigme, passant d'une logique de réponse aux besoins à une logique de droits et d'obligations juridiques.

Dans le contexte de la sécheresse, cette approche permet de mieux cibler les inégalités structurelles, de renforcer la légitimité des actions et d'ancrer les réponses dans des cadres de gouvernance plus justes et durables. Considérant les interdépendances liées aux polycrises et à la multitude d'acteurs mobilisés en prévention et gestion de la sécheresse, il apparaît comme primordial d'adopter une approche intégrée articulant humanitaire, développement et paix (nexus HDP).

a. Mme Marie-Sara Bouloumou

Chargée de plaidoyer Eau, Assainissement et Hygiène, Secours Islamique France (SIF)

La sécheresse représente une crise lente de droits humains, qui ne crée pas les inégalités mais les révèle et les aggrave. Les violations de droits (accès à l'eau,



à l'alimentation et à l'hygiène) commencent bien avant les manifestations visibles de la crise, ce qui implique de repenser les mécanismes d'anticipation.

En période de sécheresse, l'AFDH constitue ainsi un levier de bonne gouvernance de l'eau qui implique notamment de garantir : un accès équitable, financièrement abordable et culturellement acceptable à l'eau, tout en rendant l'information accessible et en assurant un suivi des inégalités d'accès à cette eau.

Dans ce contexte, les systèmes d'alerte précoce devraient intégrer des indicateurs de droits humains (dégradation de l'accès à l'eau ou à l'alimentation, etc.) et pas uniquement des données climatiques afin de déclencher des réponses plus précoces et mieux ciblées. Les droits humains doivent ainsi être considérés comme une boussole de l'action à toutes les étapes des crises (anticipation, réponse et reconstruction), et non comme un simple cadre normatif.

Au Sénégal, des systèmes d'alerte décentralisés combinant données climatiques et indicateurs de droits humains ont permis de réduire significativement les pertes agricoles et d'ancrer des solutions durables. En Somalie, les dispositifs communautaires (comités locaux et réseaux de solidarité préexistants) ont permis de maintenir l'accès à l'eau et de limiter la dépendance à l'aide humanitaire, démontrant l'importance de renforcer les capacités locales en amont des crises.

b. Mme Josée Lemire

Directrice Apprentissage et Développement des affaires, Mission Inclusion, Canada



Les crises liées aux sécheresses ne sont ni neutres, ni équitables. Elles amplifient des inégalités structurelles préexistantes, qu'elles soient environnementales, socio-politiques, économiques ou institutionnelles. Ce constat confirme l'importance d'adopter une approche AFDH, ancrée localement et attentive aux vulnérabilités différenciées selon les groupes (femmes, jeunes, personnes en situation de handicap, personnes déplacées).

Les femmes, qui représentent une part importante de la main-d'œuvre agricole, sont confrontées à des obstacles structurels majeurs : accès limité à la terre et aux ressources, charge de travail non rémunéré, faible pouvoir décisionnel et exposition accrue aux violences, aggravée en contexte de déplacement. Les crises exacerbent ces vulnérabilités, avec notamment l'augmentation des violences basées sur le genre.

Dans ce contexte, le concept de triple nexus féministe vise à articuler les interventions humanitaires, de développement et de consolidation de la paix, tout en intégrant une perspective de transformation des inégalités de genre. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux urgences, mais de s'attaquer aux causes structurelles des inégalités et de renforcer la résilience à long terme. Les femmes sont en effet des actrices du changement, notamment dans la gestion des ressources naturelles, la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et la cohésion sociale. Cependant, pour éviter les approches superficielles d'inclusion où les femmes sont présentes sans réel pouvoir d'influence (« participation symbolique »), il est crucial de lever à la fois les obstacles structurels (normes sociales, accès aux ressources) et individuels (manque de confiance, accès à la formation), en proposant des dispositifs adaptés : espaces sûrs de participation, formation au leadership, accès à la microfinance, activités génératrices de revenus.

Il faut enfin rappeler l'importance d'approches sensibles aux conflits et du principe « ne pas nuire » car certaines interventions peuvent, si elles sont mal conçues, renforcer les tensions ou exposer davantage les populations vulnérables. L'inclusion doit donc être pensée de manière différenciée et contextualisée, en tenant compte des dynamiques locales et des rapports de pouvoir, afin de contribuer à une justice climatique réellement inclusive et transformative.

c. M. Abdoulaye Ouédraogo

Directeur de l'Association de Promotion des Initiatives Locales (APIL) et Président du Secrétariat Permanent des ONG (SPONG), Burkina Faso



Cette dernière intervention vise à présenter et analyser le contexte de polycrise au Burkina Faso, marqué par des déplacements massifs de population et une forte pression sur les ressources. Les personnes déplacées internes (PDI) sont caractérisées par des vulnérabilités spécifiques : perte de moyens d'existence, insécurité alimentaire, fragilité psychosociale, etc. Dans ce contexte, l'agroécologie est présentée comme un levier structurant de résilience et de promotion des droits humains, permettant à la fois de restaurer les moyens de subsistance, de renforcer la cohésion sociale et de soutenir l'autonomie des populations.

Valorisant le principe de participation, au cœur de l'AFDH, l'approche d'APIL repose sur une forte inclusion des communautés, notamment des PDI, dans toutes les étapes des projets qui les concernent : diagnostic, planification, mise en œuvre et suivi. L'intervention souligne ainsi le passage d'une logique d'assistance à une logique de résilience durable et de développement inclusif, facilité par les projets conçus avec l'AFDH.

d. Discussions

Les échanges avec les participants ont d'abord mis en avant les tensions entre humanitaire et développement ainsi que la difficulté à articuler ces deux logiques dans des contextes de crises prolongées. Les enjeux de confusion entre les mandats respectifs des acteurs (entre humanitaire et développement) et les échelles d'intervention soulignent la nécessité d'une meilleure coordination et d'une clarification des rôles.

Concernant la mise en œuvre effective des approches basées sur les droits humains, les participants ont souligné un écart entre les intentions affichées par les bailleurs de fonds et les résultats observés sur le terrain. En effet, si les principes sont largement intégrés dans les discours des institutions, leur traduction concrète reste limitée.

Les échanges ont également mis en exergue l'importance de l'accès à l'information et de la sensibilisation des populations, notamment sur leurs droits, ainsi que la nécessité d'adapter les approches aux contextes socioculturels, en particulier par le biais de l'approche sensible aux conflits.

Enfin, les participants ont insisté sur le rôle des dynamiques locales et communautaires, souvent plus efficaces que les dispositifs externes, ainsi que sur l'importance de renforcer la localisation de l'aide.

e. Recommandations

Concernant la neuvième thématique relative à l'intégration des droits humains dans l'anticipation et la gestion des crises, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Intégrer des indicateurs de droits humains dans les dispositifs de prévention et de gestion des sécheresses.** Les systèmes d'alerte existants doivent être complétés par des indicateurs de dégradation des droits humains (accès à l'eau, alimentation, santé, etc.) pour que les droits humains deviennent un réel outil de décision, et pas un simple cadre normatif. Il serait également pertinent de développer des mécanismes d'alerte décentralisés incluant les autorités locales et les structures communautaires. Enfin, les données climatiques doivent être associées à des données sociales désagrégées par genre, âge, handicap et statut de déplacement.

2. **Renforcer l'identification, la participation et le pouvoir décisionnel des populations vulnérables.** Les populations les plus exposées doivent devenir actrices des dispositifs d'anticipation et de gestion des crises. Des diagnostics participatifs réguliers permettraient dans un premier temps d'identifier finement les groupes vulnérables. Des espaces sûrs et inclusifs de participation doivent être créés pour ces groupes et des actions de soutien au leadership local, notamment féminin, doivent être développées à travers la formation, l'accès aux ressources et au financement.
3. **Mettre en œuvre une coordination opérationnelle fondée sur le nexus humanitaire-développement-paix et la localisation de l'aide.** Il est nécessaire de créer des mécanismes permanents de coordination intersectorielle, avec partage systématique de données et d'analyses. Les rôles et mandats des acteurs doivent être clarifiés à chaque phase, anticipation, réponse et reconstruction, et la planification des interventions doit systématiquement intégrer des approches sensibles aux conflits et aux dynamiques de pouvoir. Il serait également pertinent d'accroître le financement direct des organisations locales, notamment grâce au renforcement de leurs capacités techniques et institutionnelles.
4. **Adapter les cadres politiques, juridiques et financiers pour structurer et pérenniser l'approche fondée sur les droits humains.** Les plans nationaux de prévention et de gestion des crises doivent être revus pour intégrer explicitement les droits humains et les cadres juridiques liés aux déplacements environnementaux et à la protection des populations affectées doivent être renforcés. Pour investir durablement dans la prévention et la résilience, il est également nécessaire de développer des modalités de financement flexibles et pluriannuelles. Enfin, des exigences en matière de redevabilité et de suivi des impacts sur les droits humains doivent être introduits dans les programmes financés.

10. L'arbre, ressource majeure pour la résilience des territoires

Animation : M. Adel Moulai, Coordinateur de projets à l'Association El Argoub, Algérie

Longtemps perçu comme une contrainte par les politiques agricoles qui ont massivement déforesté le Maghreb, le Sahel et la Méditerranée, l'arbre en champ est pourtant considéré par la science comme l'un des leviers les plus documentés pour renforcer la résilience des territoires agricoles.

Premièrement, l'arbre améliore le sol et le micro-climat : redistribution hydraulique, régulation thermique et effet brise-vent. Deuxièmement, l'arbre constitue un levier économique en permettant notamment de diversifier les revenus et de limiter les effets de la variabilité climatique. Plusieurs blocages structurels peuvent cependant être identifiés, avec l'insécurité foncière (sans droit sur la terre, aucun agriculteur n'investit dans un arbre à horizon 20-50 ans), l'absence de financement dans les dispositifs d'appui pour la phase de transition (5-10 ans) mais aussi le déficit de gouvernance locale des ressources arborées partagées (bien commun).

a. M. Hazem Cherni

Coordinateur de projets, Association Les Amis de CAPTE, Tunisie

Cette intervention vise à présenter les expériences menées par l'association Les Amis de CAPTE autour de systèmes agroforestiers associant olivier, caroubier et cultures agricoles dans les zones arides tunisiennes.

Leur approche combine expérimentation de terrain, implication des agriculteurs et ancrage dans les dynamiques territoriales locales. Leur expérience démontre que l'intégration des arbres dans les exploitations agricoles contribue à améliorer la fertilité des sols, renforcer la résilience face aux sécheresses et diversifier les revenus des agriculteurs. Elle montre également comment des pratiques expérimentées à l'échelle de l'exploitation peuvent s'inscrire dans une dynamique territoriale plus large de restauration des écosystèmes et de gestion durable des ressources naturelles.

Deux conditions clés de réussite sont mises en avant avec d'abord l'adaptation des systèmes agroforestiers aux conditions agroécologiques locales (choix des espèces adaptées au climat aride et aux types de sols), et ensuite l'implication des agriculteurs et des acteurs locaux dans la co-construction et la diffusion des pratiques. Les principaux obstacles identifiés concernent l'accès à l'eau, l'insuffisance de l'accompagnement technique et des politiques de soutien inadaptées.

b. M. Daniel Désiré Ouédraogo

Directeur Pays, Tree Aid, Burkina Faso

L'association Tree Aid est active depuis 1994 dans les zones arides d'Afrique, plus précisément au Burkina Faso, et travaille avec les communautés pour restaurer les forêts et renforcer la résilience face au changement climatique.

L'intervention met en avant le rôle des arbres et des forêts à travers quatre axes :

- **Sécurité alimentaire et nutritionnelle** : Les produits forestiers non ligneux (PFNL) couvrent 43,47% des besoins alimentaires ruraux au Burkina Faso ;
- **Gestion des ressources naturelles** : Importance dans la lutte contre la désertification, la régulation du climat et le cycle de l'eau ;
- **Gouvernance forestière** ;
- **Economie rurale** : Développement des entreprises rurales fondées sur les ressources arborées (beurre de karité, savon, etc.), représentant 4% du PIB et 23% des emplois en milieu rural.

Cinq conditions de réussite ont été identifiées afin de permettre à l'arbre de pleinement jouer son rôle pour la résilience des territoires face à la sécheresse :

- Environnement politique et institutionnel favorable ;
- Financements pour les initiatives communautaires ;
- Sécurisation foncière ;
- Investissement dans la restauration et la protection des écosystèmes ;
- Renforcement des capacités sur les bonnes pratiques en matière de production et de gestion des ressources (agroforesterie, agroécologie).

Néanmoins, plusieurs blocages demeurent pour la mise en place de ces initiatives :

- Des financements locaux insuffisants et difficiles d'accès, en particulier pour le développement des chaînes de valeur des PFNL, freinant la structuration des filières et compromettant la gestion durable des écosystèmes.
- Une législation et des textes réglementaires inexistantes ou inadaptés concernant la gestion et l'exploitation commerciale des PFNL.
- Des difficultés d'accès au foncier pour les populations locales, en particulier les jeunes et les femmes, qui impactent la sécurisation de l'accès aux terres pour des investissements.
- Des crises sécuritaires et des conflits qui réduisent ou bloquent les possibilités de conduire des activités de gestion et d'exploitation des ressources.

c. Discussions

Les échanges entre les participants et intervenants à cet atelier ont permis de revenir sur l'importance de la sécurisation foncière qui constitue le substrat et la base productive de tout projet d'exploitation et de gestion des ressources. Il est préférable d'opter pour la sécurisation légale plutôt que le système coutumier, bien qu'il soit encore très répandu. Au Sénégal, ce sont par exemple près de 90 à 92% des exploitations agricoles qui ne disposent pas de sécurisation légale.

Le savoir local et les connaissances pratiques des communautés locales sont également particulièrement importantes pour concevoir des systèmes adaptés au contexte local, soulignant ainsi la nécessité de co-concevoir les solutions avec les producteurs afin de garantir leur efficacité.

Plusieurs exemples de terrain ont été mis en avant, avec premièrement la présentation d'un dispositif de contrats de conservation communautaires consistant à remettre aux communautés des arbres pour les planter autour des zones sensibles, en échange de quoi celles-ci s'engagent à développer des activités génératrices de revenus alternatives. Un producteur tunisien, fondateur d'un Groupement de Développement Agricole (GDA), a partagé l'expérience d'une ferme intégrée combinant plus de 1700 oliviers, grenadiers, palmiers et amandiers avec un système d'élevage. La gestion agroforestière a progressivement été intégrée sur la base d'un diagnostic local, en valorisant les effluents d'élevage comme intrants organiques. Cette ferme inclut également des activités agrotouristiques et de formation, illustrant la manière dont un système diversifié peut générer des co-bénéfices économiques et pédagogiques, au-delà de la production.

d. Recommandations

Concernant la dixième thématique relative à l'arbre comme ressource majeure pour la résilience des territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Opérationnaliser la sécurisation foncière et reconnaître la gouvernance communautaire des parcours pastoraux.** Les États doivent rendre effectif l'accès sécurisé des communautés au foncier agricole et reconnaître officiellement des mécanismes de gouvernance locale des parcours agroforestiers au-delà du contrôle des services forestiers étatiques. Sans cette reconnaissance, aucune mise à l'échelle de l'agroforesterie n'est réaliste. Des formes flexibles (baux à long terme, titres collectifs, droits coutumiers reconnus) sont suffisantes ; un cadastre individuel n'est pas une condition nécessaire.
2. **Créer un mécanisme de paiement des services écosystémiques (PSE) conditionné à la diversification agroforestière.** Les États et bailleurs doivent mettre en place des dispositifs de PSE pour rémunérer les agriculteurs qui fournissent des bénéfices multiples (sociaux, économiques, environnementaux) via des systèmes agroforestiers diversifiés. L'agroforesterie en monoculture arboricole ne doit pas être éligible : la condition de rémunération est la diversité des essences et des fonctions. Ces mécanismes doivent couvrir en priorité la phase de transition (5 à 10 années) qui correspond à la période sans retour sur investissement visible pour les agriculteurs.
3. **Réorienter les subventions agricoles qui pénalisent les systèmes agroforestiers.** Le législateur et les ministères concernés doivent identifier et supprimer les subventions directes ou indirectes aux pratiques agricoles conventionnelles destructrices (monoculture, travail intensif du sol, intrants chimiques) qui constituent une concurrence déloyale à l'agroforesterie. Il s'agit d'une condition préalable à tout déploiement à grande échelle.

11. Rôles des jeunes dans la résilience des territoires

Animation: M. Ismaël Allahi Bizo, Ingénieur agroéconomiste et Président fondateur de l'Association des Jeunes pour l'Environnement et l'Education Civique (AJEEC), Niger

a. Mme Fanna Gado

Enseignante-chercheuse à la faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et Présidente de l'association Jeunes Volontaires de l'Environnement (JVE), Niger

70% de la population du Niger est jeune. Les jeunes forment l'une des couches de la population la plus vulnérable face aux impacts de la sécheresse, de la désertification et des changements climatiques. Pourtant, c'est une jeunesse qui agit et qui constitue un maillon essentiel de la lutte contre la désertification et les sécheresses. Du fait de leur maîtrise des technologies actuelles, les jeunes sont à même de développer des solutions innovantes. Ils jouent aussi un rôle de gardien des connaissances dans la mesure où ils arrivent à mieux capitaliser et documenter leurs activités.

La jeunesse n'est pas que l'avenir, elle constitue également le présent. Il est donc nécessaire d'écouter les jeunes et de les amener autour des tables de discussion et de négociation afin qu'ils jouent leur rôle de plaidoyer.

L'association JVE Niger comptabilise 16 ans d'activités et représente l'une des plus grandes organisations de jeunesse. Elle mène des actions de sensibilisation sur les impacts des changements climatiques notamment, ainsi que des formations à destination des jeunes sur les énergies renouvelables (construction de foyers améliorés). Elle œuvre également à améliorer le leadership des jeunes en les formant au plaidoyer, et en créant des espaces d'expression. Enfin, l'association promeut l'inclusion, c'est-à-dire la participation des jeunes dans les espaces de gouvernance et de dialogue politique.

b. M. Jalel Chaabani

Chargé d'accompagnement, Association Shanti, Tunisie

L'association Shanti est engagée dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) et travaille notamment sur la création d'emplois pour les jeunes et les femmes. En permettant le développement de démarches collectives, l'ESS constitue un levier essentiel pour la résilience des territoires et des populations.



Dans le cadre de ses actions, l'association développe des partenariats avec les autorités et associations locales afin d'identifier des solutions adaptées aux territoires. Plus spécifiquement, elle propose un accompagnement aux étudiants sur la création d'emploi, et elle explore des modèles économiques différents, avec par exemple les contrats de production ou l'appui aux chaînes de valeur.

c. Mme Uxue Urteaga Ruiz de Vinaspre

GEF/FEM (Global Environment Facility)

Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) constitue le mécanisme de financement des accords multilatéraux sur l'environnement, et notamment des trois Conventions de Rio. Son objectif est d'apporter des bénéfices environnementaux globaux mais il accorde aussi une importance particulière à celles et ceux qui vivent dans l'environnement et tient ainsi compte d'orientations politiques sociales. Les mouvements féministes ont par exemple changé les orientations des projets qui intègrent désormais nécessairement le genre dans leurs approches. Bien qu'il n'y ait pas encore d'orientations politiques abouties sur les jeunes, leur inclusion dans les financements du FEM



progresses et tous les projets doivent ainsi permettre le renforcement des capacités des acteurs, incluant les jeunes.

Les orientations stratégiques du FEM sont fixées directement par les pays et le Secrétariat du Fonds ne dispose pas d'autonomie décisionnelle sur les priorités de financement. Le plaidoyer auprès des décideurs nationaux, à travers les points focaux du FEM et des trois Conventions, est donc primordial pour que les financements du FEM répondent aux besoins concrets des territoires et des communautés.

Au niveau des territoires, ce sont les jeunes qui maintiennent les résultats des projets dans le temps et ce rôle devrait être davantage visible et mis en valeur. Parmi les facilités du FEM, le Programme de Petites Subventions (Small Grants Program), accessible directement aux organisations de la société civile, soutient des projets portés par les jeunes et contribue à la création d'emplois.

68

d. Discussions

Les échanges entre participants et intervenants ont d'abord permis de revenir sur la caractérisation des jeunes en précisant que, pour les Nations Unies, le groupe des jeunes comprend les personnes de 16 à 24 ans tandis que, pour l'Union Africaine, le groupe des jeunes comprend les personnes jusqu'à 35 ans. On s'aperçoit que la jeunesse est une construction sociale qui diffère selon les parties du monde. Ces catégorisations oublient cependant les enfants alors qu'ils sont eux aussi impactés par les enjeux environnementaux et peuvent également avoir un rôle à jouer, en éduquant par exemple leurs aînés sur les gestes écoresponsables.

Un autre point de discussion portait sur la transmission des savoirs vers les jeunes et a permis de mettre en avant l'intérêt des nouvelles technologies qui, maîtrisées par les jeunes, peuvent constituer des outils au service de la sauvegarde des savoirs ancestraux et de leur transmission intergénérationnelle. Il est également important que les jeunes puissent mobiliser les « anciens » en tant que personnes ressources, en particulier dans le cadre de leurs actions de plaidoyer.

e. Recommandations

Concernant la onzième thématique relative au rôle des jeunes dans la résilience des territoires, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

- 1. Investir dans la formation et le renforcement des capacités des jeunes sur la résilience territoriale.** Les jeunes doivent devenir des acteurs capables de mettre en œuvre des solutions locales de résilience. Les enjeux de résilience climatique, environnementale et territoriale doivent être intégrés dans les curricula scolaires, universitaires et dans les dispositifs d'éducation populaire. Des programmes de formation techniques et pratiques doivent être développés, notamment dans les domaines de l'agroécologie, des énergies renouvelables, de la gestion durable des ressources naturelles et des technologies numériques. Il est également important de soutenir la création de réseaux d'apprentissage entre jeunes et d'encourager la transmission intergénérationnelle des savoirs.
- 2. Favoriser l'insertion économique et l'entrepreneuriat des jeunes.** Il s'agit de permettre aux jeunes de devenir des acteurs économiques contribuant à la résilience et à la création d'emplois durables. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs de financement adaptés aux initiatives de jeunes (microcrédits, subventions ciblées, garanties publiques), de créer ou de soutenir des incubateurs et pôles d'innovation territoriaux portés par et pour les jeunes, ainsi que d'encourager les partenariats entre jeunes, collectivités locales et secteur privé afin de développer des chaînes de valeur.

locales et durables. Il serait également pertinent d'adopter des cadres réglementaires facilitant la création d'entreprises par les jeunes en simplifiant notamment les démarches administratives et en réduisant les barrières d'accès aux financements.

3. **Institutionnaliser la participation des jeunes dans la gouvernance et la prise de décision territoriale.** Les jeunes doivent être reconnus comme des acteurs à part entière dans la définition des politiques publiques et des stratégies de résilience. Pour cela, il est nécessaire de créer des espaces formalisés de participation des jeunes tels que des parlements de jeunes, des conseils consultatifs ou des plateformes territoriales, de développer des mécanismes de consultation régulière des jeunes, en s'appuyant notamment sur les outils numériques et les réseaux sociaux, ainsi que d'intégrer systématiquement des jeunes dans les processus décisionnels, y compris dans les délégations nationales et internationales liées aux enjeux climatiques. Il est par conséquent important de former les jeunes au plaidoyer, à la négociation et au dialogue politique afin de renforcer leur capacité d'influence.



Evénements parallèles

Au terme du deuxième jour du Sommet Désertif'actions, sept événements parallèles ont été organisés par plusieurs organisations de la société civile afin de mettre en lumière des thématiques ou projets spécifiques : changements climatiques et désertification en Afrique, expériences locales de solutions fondées sur la nature en Tunisie, pastoralisme et résilience en zone aride, projet multi-acteurs autour de l'agroécologie en Afrique du Nord, etc.

Ce chapitre propose de revenir plus en détails sur deux d'entre eux.

Approche de réhabilitation et d'utilisation productive de vallées sèches en Ethiopie

70

Présentation de l'évènement

Animé par le Dr. Anneke Trux de la GIZ, responsable du Programme ProSoil & Soil Matters, en collaboration avec le gouvernement éthiopien et les bureaux régionaux de l'agriculture, cet événement vise à présenter des approches intégrées pour relever les défis liés à la dégradation des sols dans les régions de plaine et de montagne de l'Ethiopie. Parmi ces défis, on retrouve notamment l'appauvrissement des sols en nutriments, la dégradation des terres et la variabilité climatique croissante.

Les interventions se sont articulées autour de la présentation de deux « SOILutions » clés :

- L'approche des plaines via la réhabilitation et l'utilisation productive des vallées arides (DVRPU) ;
- L'approche des hautes terres via la gestion intégrée de la fertilité des sols (ISFM+) et l'utilisation d'un outil d'aide à la décision (DST).

Concernant la première approche, le modèle DVRPU a été présenté comme une approche holistique, pilotée par les communautés, visant à réhabiliter les vallées arides dégradées. Il intègre les dimensions sociales, techniques, écologiques et institutionnelles à travers un processus structuré en sept étapes. Des exemples concrets ont mis en évidence l'impact transformateur de cette approche sur les moyens de subsistance et la réhabilitation des terres avec plus de 4 000 hectares de terres dégradées réhabilités et plus de 9 200 ménages agropastoraux qui ont bénéficié d'un accès à l'eau amélioré et d'une diversification de la production alimentaire.

Concernant la seconde approche, il s'agit d'une approche progressive de la transition agroécologique structurée autour de quatre étapes. Cette approche inclue la gestion intégrée de la fertilité des sols et l'utilisation d'un outil d'aide à la décision. Cet outil, qui s'appuie sur une vaste base de données pédagogiques et agronomiques issues du Système national d'information sur les sols d'Ethiopie, permet de formuler des recommandations d'engrais adaptés à chaque site, améliorant ainsi considérablement l'efficacité de l'utilisation des nutriments ainsi que les rendements.

Suite à ces présentations, des discussions interactives en groupes ont permis aux participants d'échanger plus en détails sur les approches présentées puis à réfléchir collectivement aux voies de mise à l'échelle, de mise en œuvre et d'apprentissage entre pays.

Pistes d'amélioration et recommandations

Les discussions entre intervenants et participants ont permis d'identifier plusieurs recommandations clés et axes d'amélioration. De manière générale, l'évènement a permis de

souligner l'importance de combiner des approches pratiques sur le terrain, des innovations numériques ainsi que des cadres politiques favorables pour faire progresser la gestion durable des sols et la résilience des systèmes alimentaires.

Plus précisément, les éléments mis en avant sont les suivants :

- **Déploiement à grande échelle des approches intégrées** : Pour être déployés efficacement en Ethiopie et au-delà, les modèles qui ont fait leurs preuves tels que le DVRPU nécessitent un soutien institutionnel solide, des investissements à long terme et une réelle adaptation aux contextes locaux.
- **Renforcement de l'engagement communautaire** : La participation durable des communautés locales est essentielle pour l'appropriation, l'entretien à long terme et la réussite des efforts de réhabilitation des terres.
- **Renforcement de la résilience climatique** : Les approches doivent intégrer davantage de stratégies visant à faire face aux conditions climatiques extrêmes, en particulier les sécheresses et les inondations, tout en tenant compte des compromis et des limites.
- **Développement de la prise de décision fondée sur les données** : La poursuite du développement et de la mise à l'échelle d'outils tels que le DST sont essentielles pour permettre une gestion des sols et des nutriments adaptée à un contexte à plus grande échelle.
- **Renforcement des capacités et partage des connaissances** : Les pays souhaitant reproduire ces approches nécessitent des conseils techniques, des formations et des plateformes pour l'apprentissage entre pairs et l'échange de bonnes pratiques.
- **Alignement et soutien des politiques** : Un alignement solide avec les cadres nationaux et continentaux est primordial pour garantir la durabilité, la coordination et la mobilisation des ressources.
- **Intégration intersectorielle** : Pour lutter efficacement contre la dégradation des terres, une action coordonnée est nécessaire entre les différents secteurs (agriculture, environnement, etc.) et à tous les niveaux (du local au national).

La reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio : apprentissages et perspectives

Présentation de l'évènement

Organisé par le réseau Minka International et l'ONG Humundi, avec les contributions du CARL, de l'Agroecology Coalition, et avec le soutien de la Coopération belge, cet évènement vise à analyser les dynamiques de reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio en croisant les perspectives de la société civile et des institutions. Cet évènement s'inscrit dans la continuité des travaux menés depuis 2024 par le réseau Minka et ses membres ainsi que l'Agroecology Coalition, mettant en évidence une reconnaissance encore fragmentée de l'agroécologie, souvent réduite à certaines pratiques plutôt qu'appréhendée de manière systémique.

Les interventions ont permis de dresser un état des lieux des avancées récentes. Du côté institutionnel, des progrès notables ont été observés, notamment dans le cadre de la COP 16, avec l'intégration croissante de références à l'agroécologie dans les décisions et documents stratégiques. Toutefois, cette reconnaissance reste inégale selon les conventions, et particulièrement limitée dans les négociations climat, où l'agroécologie demeure peu mentionnée de manière explicite. L'agroécologie est pourtant une opportunité majeure de synergies entre les Conventions, offrant une approche transversale capable de connecter les peuples et les enjeux de climat, de biodiversité, de terres et de systèmes alimentaires.

Les interventions ont également souligné le rôle déterminant de la société civile dans ces avancées. À travers des stratégies d'influence structurées (travail en amont des COP, élaboration de positions communes, mobilisation pendant les négociations, etc.), les organisations ont contribué à inscrire progressivement l'agroécologie à l'agenda de la CNULCD, malgré un contexte international marqué par un affaiblissement du multilatéralisme. Enfin, le rôle des États et des mécanismes financiers, notamment le Fonds pour l'Environnement Mondial, a été identifié comme étant un levier essentiel pour traduire les avancées politiques en actions concrètes et pour orienter les financements vers des approches agroécologiques.

Pistes d'amélioration et recommandations

Les discussions entre intervenants et participants ont permis de faire émerger plusieurs recommandations structurantes :

72

- **Renforcement de la reconnaissance explicite de l'agroécologie dans les Conventions :** Les textes des Conventions doivent passer d'une approche par pratiques à une reconnaissance du caractère systémique de l'agroécologie pour influencer les politiques nationales et les mécanismes de financement.
- **Renforcement des synergies entre les Conventions :** En positionnant l'agroécologie comme point d'entrée commun, les enjeux de climat, de biodiversité et de désertification pourraient être mieux reliés, dépassant les approches en silos.
- **Renforcement des stratégies de plaidoyer :** Les positions communes de la société civile doivent être renforcées, notamment en amont des COP, de même que le dialogue avec les points focaux nationaux et les délégations étatiques.
- **Orientation des financements :** Il est recommandé de mobiliser davantage les mécanismes financiers internationaux en faveur de l'agroécologie et de faire pressions pour que les priorités des programmes de financement intègrent explicitement ces approches.
- **Mise à l'échelle :** Aujourd'hui primordial, le passage à l'échelle doit s'appuyer sur la capitalisation et la valorisation des expériences existantes ainsi que sur le renforcement des liens entre initiatives locales et cadres internationaux afin de démontrer concrètement les impacts de l'agroécologie et d'alimenter les processus de décision.

Plénière : Négociations de la CNULCD, des obstacles et un chemin possible

Facilitateur : M. Patrice Burger

Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

Après une première phase de compréhension des enjeux puis une seconde d'exploration des solutions pour améliorer la résilience des territoires à la sécheresse, cette plénière vise à répondre à une question centrale :

Comment transformer ces acquis en influence réelle dans les négociations internationales, notamment en vue de la COP 17 ?

L'enjeu de cette plénière est donc stratégique et politique. Il s'agit d'identifier des moyens pour faire émerger des décisions ambitieuses dans un contexte de compromis inévitables. En tant que cadre d'action, la CNULCD a un rôle structurant et il est essentiel que la société civile se projette concrètement dans les dynamiques de négociation.

Panel : Regards croisés sur les enjeux de négociations à venir

a. Keynote : Mme Philippine Dutailly

Point focal de la CNULCD et Présidente du Comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC), France

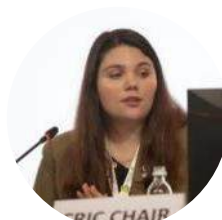
Le contexte des négociations à venir de la CNULCD se caractérise par une brutalisation des relations internationales, marquée par la fragilisation du multilatéralisme, la multiplication des conflits, des pressions budgétaires accrues, la remise en cause du rôle de la science dans les processus décisionnels, etc. Apparus récemment, deux blocages majeurs sont particulièrement préoccupants en influençant la capacité de la Convention à se projeter dans le long terme : l'impossibilité d'aborder le cadre stratégique post-2030 de la Convention, ainsi que les orientations science-politique lors du CRIC, véritable danger car la science doit rester le socle d'orientation des décisions politiques.

Concernant la sécheresse, l'idée d'un échec des négociations est à nuancer puisqu'un consensus existe sur son importance, mais les divergences portent sur les modalités d'action, renforçant la nécessité du dialogue. Bien qu'essentielle, la participation de la société civile dans les négociations n'est pas acquise. Il est crucial que celle-ci joue un rôle de « phare et de vigie » afin de guider et maintenir les ambitions de la Convention. Un travail de structuration stratégique doit lui permettre de :

- Cibler ses messages ;
- Identifier les bons espaces pour faire passer ses messages, notamment entre la zone verte (espace dédié au grand public, plus ouvert) et la zone bleue (espace officiel des négociations, accès réservé aux Parties et aux organisations accréditées) ;



73



- Eviter la fragmentation face à la multiplication des sujets couverts par la CNULCD et des arènes de représentations et d'échanges ;
- Renforcer le plaidoyer au niveau national, notamment par l'intermédiaire des points focaux.

Philippine Dutailly illustre cette articulation en France par la complémentarité entre expertise scientifique (via le CSFD, Comité scientifique français de la désertification) et remontées du terrain (via le GTD, Groupe de travail désertification, animé par le CARI).

b. Mme Ellen Otaru-Okoedion

Membre de l'association des Journalistes Environnementaux de Tananie (JET) et Représentante Afrique au Panel des organisations de la société civile de la CNULCD (Panel des OSC), Tanzanie



74

Les enjeux liés aux sols et à la sécheresse sont systémiques. Ils affectent l'ensemble des moyens de subsistance et touchent plus particulièrement les femmes. En ce sens, il est important d'adopter une approche holistique qui intègre les dimensions environnementales et sociales, mais également celles de genre, sans oublier la question des conflits et des violences.

Panel des OSC est une structure institutionnalisée au sein de la CNULCD qui représente la société civile à l'échelle régionale. Composé de cinq membres (un par grande région), il est responsable de s'assurer que la voix de la société civile est bien prise en compte dans les CRIC et les COP. Ce panel assure une double fonction : relayer les politiques vers les OSC, et faire remonter les retours de terrain vers les instances internationales.

La société civile constitue un acteur essentiel pour garantir l'efficacité des décisions politiques, à condition que celle-ci soit organisée, accréditée, et capable de porter une voix structurée.

« Agrégeons les initiatives, même modestes, plutôt que de mettre les efforts en concurrence ou disperser les énergies, afin de créer une dynamique commune, de renforcer l'élan collectif et de nourrir l'espoir ! »

c. Mme Wangu Mwangi

Responsable de programmes, Ambition Loop, Kenya



Il existe un réel décalage entre les dynamiques de négociation et les réalités du terrain. En effet, bien que de nombreuses initiatives émergent à la suite des COP, celles-ci restent souvent mal connectées aux processus internationaux. Il est par conséquent nécessaire de mieux connecter les échelles d'action (locale, nationale, globale) et de créer des dynamiques continues qui perdurent au-delà des COP. L'initiative Ambition Loop vise précisément à assurer cette continuité, en particulier suite au Riyad Action Agenda adopté lors de la COP 16. Face à l'ampleur des défis, avec par exemple les objectifs en matière de restauration des terres à grande échelle, il est également important d'agréger les initiatives plutôt que de disperser les efforts pour créer un effet de masse et renforcer les impacts. Enfin, les acteurs doivent être mieux connectés aux mécanismes de financements.

d. Mme Manon Albagnac

Chargée de programme au CARI et observatrice au SPI de la CNULCD, France



L'interface science-politique (SPI) joue un rôle crucial en traduisant les connaissances scientifiques en recommandations opérationnelles pour les décideurs de la CNULCD. Des enjeux en matière de financement et de

reconnaissance fragilisent cependant ce dispositif essentiel, alors même que la science devrait constituer le socle des décisions.

La mobilisation des organisations de la société civile a permis plusieurs avancées majeures dans la CNULCD :

- L'opérationnalisation du CSO Panel, la structuration d'une parole commune de la société civile et la mise en place d'un suivi entre les COP ;
- L'intégration des droits fonciers dans les discussions ;
- La progression de l'agroécologie dans les textes, toujours insuffisante mais en expansion.

Les coalitions thématiques et la recherche-action sont particulièrement importantes pour valoriser les connaissances locales et influencer les négociations.

75

e. Mme Juliane Wiesenhutter

Responsable de projet à la GIZ et conseillère auprès du point focal CNULCD, Allemagne



Le contexte international actuel est marqué par une montée des rapports de force au détriment du droit international. Malgré ces difficultés, et même si les avancées sont limitées, il est capital de maintenir le dialogue multilatéral. En outre, les négociations elles-mêmes constituent déjà un résultat, bien qu'il soit nécessaire d'aller au-delà des engagements déclaratifs. Il est également important de renforcer la cohérence des politiques, l'accès aux financements ainsi que la visibilité des impacts.

« Même si les apports de la société civile dans les négociations n'aboutissent souvent qu'à des petits pas, le dialogue reste essentiel et il ne faut pas le couper. »

Les organisations de la société civile, les scientifiques mais également les médias sont des acteurs clés pour produire et diffuser des preuves, influencer les agendas et peser en amont des négociations. Les citoyens et citoyennes ont également un rôle déterminant à jouer dans la mesure où les gouvernements ont besoin de leurs contributions pour impulser des idées et apporter des éléments de preuve afin d'orienter les stratégies et d'influencer les décisions futures.

f. Discussions

Les échanges entre membres du panel et participants ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux transversaux :

- Bien que la science soit largement reconnue comme essentielle, il est nécessaire de mieux intégrer les savoirs traditionnels et de les valoriser lors des processus décisionnels.
- Malgré leur importance centrale sur le terrain et dans la vie quotidienne des communautés, certains sujets demeurent insuffisamment traités lors des négociations, en particulier l'agriculture, le foncier, les enfants et certaines catégories d'acteurs comme les pasteurs et les petits producteurs.
- La question du foncier revient pourtant de manière récurrente comme levier clé pour la durabilité, mais elle se heurte à des approches encore largement volontaires et à des difficultés d'implémentation.
- Les défis en matière de mobilisation des financements sont importants et impliquent d'engager de efforts pour rediriger les subventions néfastes pour l'environnement et démontrer la rentabilité des investissements dans les terres, notamment dans le cadre de la Grande Muraille Verte.
- La coordination et la structuration de la société civile est cruciale et il est aujourd'hui nécessaire que ses représentants parlent d'une voix unifiée, s'organisent en coalitions



thématiques et renforcent leurs liens avec les points focaux nationaux. La citoyenneté active, impliquant les OSC, les communautés locales et les différents acteurs dans la production et la diffusion de solutions, apparaît comme une dimension essentielle pour le succès des mesures de lutte contre la désertification.

Recommandations et pistes d'amélioration

1. Développer une voix collective forte de la société civile en encourageant la structuration en coalitions thématiques pour produire des messages clairs et cohérents. Les positions doivent être coordonnées en amont des grandes échéances (CRIC, COP) pour éviter la dispersion des messages et les liens opérationnels entre société civile et points focaux nationaux doivent être renforcés pour ancrer l'influence au niveau national où se jouent une partie des arbitrages politiques. La mise en place de stratégies communes entre organisations scientifiques, OSC et réseaux locaux permettrait également de gagner en crédibilité politique.
2. Renforcer le lien science-terrain-politique pour produire des preuves concrètes et compréhensibles afin d'influencer les décideurs. Les dispositifs d'interface science-politiques doivent être soutenus et leurs financements sécurisés. Les programmes de recherche-action associant scientifiques, communautés locales et OSC doivent être développés et les savoirs traditionnels doivent être mieux intégrés et valorisés. La production et la diffusion de données démontrant la rentabilité des investissements dans la gestion durable des terres est une priorité et la mobilisation des médias et des canaux de communication doit permettre de rendre visibles les preuves et résultats.
3. Assurer la continuité entre actions locales, politiques nationales et négociations internationales pour éviter les décalages entre décisions et mise en œuvre. Cela implique de favoriser les plateformes d'échange entre acteurs locaux, décideurs et institutions internationales, d'encourager la remontée systématique des retours d'expérience vers les processus de négociations et de mieux connecter les acteurs du terrain aux dispositifs de



Travaux de groupe : Recommandations et feuille de route vers la COP 17

Organisée autour de 11 thématiques, cette seconde session de travaux de groupe avait pour objectif de produire les contenus de plaidoyer visant plusieurs cibles, décisions et temps d'agenda avant et pendant la COP 17 de la CNULCD.

77

1. Session de dialogue ouvert

Animation : M. Noel Oettle, Coordinateur de Drynet, Afrique du Sud

a. Mme Sopiko Babalashvili

Association Jeunes professionnels pour le développement agricole et membre du panel des OSC de la CNULCD, Géorgie



Cette introduction vise à présenter les sessions de dialogue ouvert, leur rôle et leurs objectifs. Les COP prévoient deux séances de dialogue ouvert qui permettent aux organisations de la société civile de s'adresser aux Parties et aux délégués nationaux depuis la tribune. Ces sessions ne débouchent pas sur des décisions mais elles alimentent les débats et peuvent ainsi contribuer à mettre en avant certains enjeux ou recommandations. En plus de ces sessions, la société civile peut également s'exprimer lors des déclarations et des événements parallèles.

Le panel des organisations de la société civile est composé de cinq membres représentant l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord, ainsi que les régions d'Europe centrale et orientale. Elus pour deux ans, les membres du panel ont pour mission de faciliter la coordination, la communication et la collaboration entre les OSC accréditées.

b. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de trois thématiques :

- Réduire la vulnérabilité à la sécheresse ;
- Préserver les pâturages et soutenir les éleveurs ;
- Stratégies pour impliquer les parties prenantes.

Concernant la première thématique, les participants ont mis en avant que les stratégies de résilience à la sécheresse doivent être élaborées et mises en place en collaboration avec les populations vulnérables et qu'elles devraient permettre de renforcer les stratégies et initiatives locales existantes. Plus précisément, ces stratégies devraient être fondées sur des données scientifiques, acceptables sur le plan culturel et social, proactives et anticipatives, transformatrices, inclusives pour tous, innovantes, tenir compte des pratiques traditionnelles et enfin ne pas encourager les pratiques non durables.

Concernant la deuxième thématique, les participants ont souligné l'importance de plusieurs éléments pour promouvoir efficacement la préservation des pâturages et le soutien aux éleveurs. Parmi ces éléments, on retrouve l'accès aux financements, la mise en place d'une gouvernance

inclusive ainsi que de réglementations et de politiques favorables, en particulier pour garantir la mobilité des éleveurs. Les participants ont également mis en avant la gestion des aires protégées, la santé animale grâce au développement de services vétérinaires, ainsi que la diversification des revenus.

Enfin, pour la troisième thématique, les participants ont identifié plusieurs actions à mettre en œuvre avant la COP puis pendant la COP afin de favoriser l'implication de toutes les parties prenantes lors de la session de dialogue ouvert.

Concernant les stratégies à développer **en amont de la COP**, les participants ont mis en avant les éléments suivants :

- Renforcer les capacités des points focaux ;
- Être à l'écoute des points focaux ;
- Expliquer l'intérêt de participer à la session ;
- Soutenir les points focaux dans leurs missions en leur fournissant des données, en rédigeant les comptes-rendus des réunions ainsi que les rapports sur les thèmes et enjeux importants à défendre ;
- Organiser une réunion pour partager les éléments discutés lors de D'a26 ;
- Organiser des visites d'échange avec des agriculteurs et des représentants de la société civile ;
- Organiser des ateliers sur le terrain ;
- Mettre en avant des exemples d'initiatives réussies ainsi que des conséquences de l'inaction.

78

Concernant les stratégies à adopter **pendant la COP**, les participants ont identifié les éléments suivants :

- Attribuer un rôle à chaque partie prenante ;
- Tenir une liste de présence pour reconnaître et encourager les participants ayant participé aux sessions ;
- Organiser une réunion chaque soir pour faire le point sur les activités de la journée et prévoir celles de la journée suivante ;
- Organiser des jeux de rôle ;
- Présenter des exemples concrets d'initiatives réussies ainsi que des conséquences de l'inaction.

c. Recommandations

Concernant la première thématique relative à la session de dialogue ouvert, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Renforcer la reconnaissance politique du pastoralisme et soutenir des approches inclusives de gouvernance des ressources naturelles.** Les stratégies visant à garantir la sécurisation du pastoralisme et l'accès équitable aux ressources entre les différents groupes d'utilisateurs doivent être repensées. Les enjeux pastoraux et agro-pastoraux doivent être mieux intégrés dans les discussions de la COP17 et la mobilité doit être reconnue comme une stratégie essentielle d'adaptation des communautés pastorales face aux sécheresses et aux changements climatiques. Afin de développer des stratégies d'adaptation qui tiennent réellement compte des réalités territoriales et des savoirs locaux, les cadres de gouvernance locale impliquant agriculteurs, pasteurs et groupes vulnérables doivent être renforcés. Enfin, le renforcement des alliances entre organisations pastorales aux échelles régionale et internationale est un levier primordial pour porter un plaidoyer commun qui aura plus d'influence sur les négociations.

2. **Promouvoir des stratégies de résilience à la sécheresse fondées sur l'agroécologie, les connaissances scientifiques et les savoirs traditionnels.** Les stratégies promues doivent être à la fois scientifiquement solides, culturellement et socialement adaptées, inclusives et alignées avec les connaissances traditionnelles. Il est nécessaire d'accorder dans ces stratégies une attention particulière aux sécheresses agricoles qui affectent directement les populations les plus vulnérables. Ainsi, les politiques publiques et les mécanismes financiers doivent promouvoir la transformation des agroécosystèmes à travers les principes de l'agroécologie, en plaçant le nexus sols-eau-agriculture au cœur des stratégies d'adaptation et de résilience.
3. **Renforcer le plaidoyer, la mobilisation de la société civile et l'engagement lors des processus de la COP 17.** Il est crucial que la société civile s'engage activement auprès des points focaux nationaux avant et pendant la COP afin d'influencer les positions de négociation. Les espaces de dialogue ouvert doivent être renforcés pour devenir de réelles plateformes de coordination, de plaidoyer conjoint et de visibilité des priorités des communautés locales et pastorales. La mobilisation des médias et des outils de communication constitue un autre levier stratégique majeur pour rendre les enjeux de désertification et de sécheresse plus compréhensibles pour le grand public et les décideurs. A cet effet, le développement de réseaux de journalistes spécialisés, de leaders d'opinion et de créateurs de contenus est essentiel pour amplifier la visibilité des impacts concrets de la désertification et renforcer le soutien aux solutions portées par les communautés locales.

2. Nouvelle stratégie de la CNULCD (post-2030)

Animation : M. Abdoul Aziz Sidibe, Directeur des opérations, Association The Soil Solution, Gambie

a. Mme Marioldy Sanchez Santivañez

Présidente du Comité des Organisations de la Société Civile et représentante de l'Amérique latine et des Caraïbes, Pérou



Cette présentation de cadrage visait à présenter dans un premier temps la stratégie actuelle de la CNULCD et revenir plus en détails sur son utilité. Couvrant la période 2018-2030, la stratégie actuelle s'articule autour de cinq objectifs stratégiques :

- Améliorer l'état des écosystèmes affectés, lutter contre la désertification et la dégradation des terres, promouvoir une gestion durable des terres et contribuer à la neutralité en matière de dégradation des terres ;
- Améliorer les conditions de vie des populations touchées ;
- Atténuer, s'adapter et gérer les effets de la sécheresse afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ;
- Générer des bénéfices environnementaux mondiaux grâce à la mise en œuvre efficace de la CNULCD ;
- Mobiliser des ressources financières et non financières substantielles et supplémentaires pour appuyer la mise en œuvre de la Convention en établissant des partenariats efficaces aux niveaux mondial et national.

La stratégie permet de fournir un cadre aux pays pour les rapports nationaux et internationaux, en fournissant notamment des indicateurs pour le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre de la Convention.

Lors de la COP 16 à Riyadh, les principaux résultats issus de l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique de la CNULCD ont été présentés et accompagnés de plusieurs recommandations

portant notamment sur la mobilisation du secteur privé, la création de synergies entre les trois Conventions de Rio, ou encore la mise en place d'une approche d'orientation scientifique et politique pour améliorer la visibilité et la prise en compte des besoins nationaux.

Le Groupe de Travail Intergouvernemental sur le Futur Cadre Stratégique (GTI FCS) a été mis en place lors de la COP 16. Composé de 20 membres, regroupant 15 représentants nationaux et cinq experts techniques, ce groupe a pour mission d'élaborer les éléments clés du cadre stratégique post-2030 en s'appuyant sur l'évaluation à mi-parcours du cadre stratégique 2018-2030, sur les résultats en matière de sécheresse ou encore sur les travaux de l'Interface Science-Politique. Le rapport final sera présenté lors de la COP 17 en août 2026.

Les premiers résultats du GTI FCS mettent en avant les éléments suivants :

→ A propos des indicateurs de l'actuelle stratégie :

Le GTI FCS souligne l'importance de mieux représenter les dynamiques réelles du terrain, de maintenir un récit centré sur l'humain et de valoriser les connaissances locales pour interpréter les relations socio-environnementales. Pour mieux suivre les interactions entre l'Homme et la terre, il met en avant le besoin de mieux intégrer aux indicateurs la diversité des moyens de subsistance, le régime foncier, la sécurité alimentaire et les migrations. Il préconise aussi de renforcer l'adoption et la mise en œuvre aux niveaux national et international des indicateurs existants plutôt que de les remplacer.

→ A propos des objectifs stratégiques :

Les cinq objectifs stratégiques demeurent pertinents et adaptés bien qu'il existe une marge d'amélioration. Plutôt que d'entreprendre une restructuration majeure, le GTI FCS recommande d'améliorer la cohérence, de renforcer la mise en œuvre et la communication autour des objectifs stratégiques de la Convention. La place de la sécheresse et des terres agricoles pourrait être renforcée au sein des travaux de la CNULCD, en explicitant notamment davantage les liens entre l'état des terres, leur vulnérabilité et les impacts de la sécheresse.

b. Discussions

Les échanges avec les participants ont permis de mettre en avant plusieurs éléments à prendre en compte lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie de la CNULCD.

Ils ont premièrement souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme solide de suivi et d'évaluation qui devrait suivre les progrès dans la mise en œuvre de la Convention au niveau national, mesurer les impacts réels à l'aide d'indicateurs clairs et identifier précisément les parties prenantes impliquées dans la restauration des terres.

Afin de renforcer l'adoption nationale des mesures et leur intégration dans les politiques, les participants ont mis en avant la nécessité d'encourager les pays à élaborer et mettre en œuvre des stratégies nationales alignées sur les objectifs de la CNULCD et de renforcer l'engagement politique, notamment en intégrant ces stratégies dans les budgets nationaux.

Concernant l'accès aux financements, les procédures administratives d'accès aux fonds doivent être simplifiées et les capacités au niveau national et local nécessitent d'être renforcées pour améliorer la mobilisation des ressources. Les investissements dans les projets de restauration sont à encourager et les liens avec les autres Conventions de Rio pourraient être renforcés pour débloquer des financements supplémentaires.

Les participants ont également pu échanger autour des enjeux d'inclusion et de représentation, et plus précisément de l'importance d'accroître la représentation des organisations locales dans la prise de décision et de garantir une meilleure participation des femmes et des jeunes. Un autre

point d'attention mis en avant porte sur la nécessité de renforcer les liens entre les points focaux de la CNULCD et les représentants de la société civile.

Les derniers échanges entre les participants ont permis de revenir sur le rôle de la science, de l'innovation et des systèmes de connaissance en soulignant que l'interface science-politique (SPI) nécessite d'être soutenue et renforcée, de même que l'intégration des connaissances traditionnelles à l'innovation.

c. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de deux thématiques :

- Objectifs stratégiques de la nouvelle Convention ;
- Leviers à mobiliser pour accroître les impacts de la nouvelle Convention.

81

Concernant les objectifs stratégiques de la nouvelle Convention post-2030, les participants ont souligné la nécessité de simplifier ou de reformuler certains objectifs jugés peu clairs et de regrouper les objectifs connexes. Il serait également pertinent d'accorder une orientation plus politique aux objectifs formulés ainsi que de mieux mettre en avant les bénéfices des biens et services environnementaux.

Concernant les leviers à mobiliser pour accroître les impacts de la nouvelle Convention, les participants ont mis en avant l'importance de renforcer l'implication de la société civile et de la recherche ainsi que celle des femmes et des jeunes. La mobilisation du secteur privé doit également être encouragée, de même que la mise en place de cadres réglementaires et la promotion de l'innovation.

d. Recommandations

Concernant la deuxième thématique relative à la nouvelle stratégie de la CNULCD (post-2030), les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

- 1. Construire une gouvernance territoriale inclusive pour garantir l'appropriation nationale et locale de la stratégie.** La future stratégie de la CNULCD devrait reposer sur une gouvernance ascendante fondée sur la participation effective des collectivités territoriales, des OSC, des femmes, des jeunes, etc. Le renforcement des liens entre points focaux nationaux et acteurs locaux permettrait d'améliorer la cohérence entre priorités nationales et réalités du terrain. De plus, l'intégration de ces objectifs dans les budgets et politiques publiques nationales devrait devenir un engagement politique structurant et mesurable.
- 2. Mettre en place un cadre opérationnel simplifié, financé et orienté vers les impacts réels.** Les objectifs stratégiques devraient être simplifiés, mieux articulés entre eux et directement liés aux résultats attendus sur les territoires. Cette approche devrait s'appuyer sur un mécanisme de suivi-évaluation reposant sur des indicateurs harmonisés et capables de mesurer les impacts socio-économiques et environnementaux réels. Enfin, l'accès aux financements internationaux devrait être simplifié, les capacités nationales et locales renforcées et les mécanismes incitatifs à destination du secteur privé encouragés.
- 3. Faire de la CNULCD une plateforme stratégique internationale au service de la résilience des territoires.** Pour accroître ses impacts, la CNULCD devrait évoluer vers un rôle de plateforme capable de connecter davantage les connaissances scientifiques, les savoirs traditionnels, les politiques publiques et les mécanismes de financement. Cela implique notamment de renforcer l'interface science-politique. De plus, la future stratégie devrait permettre de renforcer les synergies avec les autres Conventions de Rio afin de mutualiser

les financements, d'harmoniser les actions et de développer des approches intégrées de résilience face à la sécheresse et la dégradation des terres.

3. Synergies entre les 3 Conventions de Rio

Animation : Mme Wangu Mwangi, Responsable de programmes pour Ambition Loop, Kenya, et Mme Amélie Steu, Coordinatrice associée pour Agroecology Coalition

Cet atelier vise à approfondir la compréhension de la manière dont les trois Conventions de Rio, à savoir la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CNULCD) et la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), peuvent fonctionner en synergie sur les questions de pastoralisme, d'agroécologie et de régime foncier, notamment concernant les droits fonciers des femmes. Il s'agit également de mettre en avant les contradictions politiques qui empêchent ces Conventions de fonctionner en synergie.

82

a. M. Bernard Bonnet

Chargé de Programme, Pôle Acteurs Ressources et Territoires à l'Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement (IRAM) et membre du CSFD, France



Cette première intervention porte sur le rôle des systèmes pastoraux en tant que passerelle entre les trois Conventions de Rio. Couvrant plus de 50% des terres, ces systèmes jouent en effet un rôle crucial dans la gestion durable des terres, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité. Ils fournissent des services écosystémiques essentiels – enrichissement des sols, séquestration de carbone, dispersion des semences, etc. – et permettent de gérer durablement de vastes zones impactées par la variabilité climatique et inadaptées pour l'agriculture. Ils constituent également un moteur économique important pour de vastes régions et contribuent à la résilience des sociétés pastorales malgré les incertitudes.

La présentation souligne néanmoins que le pastoralisme est menacé en raison de contradictions politiques profondément enracinées, avec notamment :

- La conversion des pâturages en terres agricoles, participant à la dégradation des sols et à la perte de biodiversité ;
- L'exclusion des éleveurs transhumants des zones protégées ;
- Le développement d'approches non durables de réhabilitation des pâturages sahéliens fondées sur des techniques forestières incluant des plantations et la mise en place de clôtures ;
- Le blocage des voies de transhumance et notamment de l'accès à l'eau.

Plusieurs mesures peuvent être mises en avant pour pallier ces menaces et sécuriser les systèmes pastoraux et protéger les modes de vie et moyens de subsistance des communautés qui en dépendent :

- Le développement de techniques innovantes et adaptées au contexte pour la réhabilitation des pâturages ;
- L'amélioration de l'accès à des services sociaux, éducatifs et de santé, ainsi qu'à l'état civil, y compris la reconnaissance des compétences et des professions pastorales ;
- Le soutien aux chaînes de valeur pastorales, en particulier pour les jeunes et les femmes éleveuses.

La présentation met enfin en avant plusieurs exemples concrets de solutions intégrées dans le cadre des trois Conventions de Rio :

- La dynamique de la société civile pastorale en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale ;
- Le Forum de haut niveau sur le pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest (Nouakchott+10), organisé du 6 au 8 novembre 2024, qui a notamment permis de partager une évaluation des actions et de tracer la voie pour les politiques régionales, nationales et locales en faveur du pastoralisme ;
- L'approche HIMO Pastoral qui vise à mobiliser directement les éleveurs pour la réhabilitation des pâturages dégradés ;
- L'initiative **PASTOREG**, développée sur trois territoires pastoraux au Maroc, en Tunisie et en France, qui vise à animer une réflexion et un dialogue politique autour de la thématique de la gestion pastorale dans le contexte du changement climatique.

b. Mme Camille Rouaud

Coordinatrice du réseau Minka international, Belgique



83

Cette seconde intervention porte sur la reconnaissance de l'agroécologie dans les trois Conventions de Rio et souligne la convergence autour de la nécessité de traiter la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires comme un pilier central pour atteindre les objectifs généraux de chaque convention.

L'agroécologie représente justement un levier puissant pour relever les défis liés au climat, à la biodiversité et à la désertification. En tant que tel, l'agroécologie est déjà relativement bien reconnue dans la Convention sur la Diversité Biologique et la Convention sur la Lutte contre la Désertification. Elle reste néanmoins moins mise en avant dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, bien qu'elle y soit tout de même reconnue comme une option efficace d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

La CNULCD reconnaît le rôle essentiel de la gestion durable des terres, en particulier au sein des systèmes alimentaires, en tant qu'outil puissant pour lutter contre la dégradation des terres et restaurer les terres dégradées. Le CBD souligne que la gestion durable des terres dans l'agriculture et la préservation de l'agro-biodiversité au sein des systèmes alimentaires contribuent à la sécurité alimentaire, à la résilience, à l'efficacité à long terme et à la productivité. Enfin, la CCNUCC reconnaît l'importance des pratiques intelligentes face au climat au sein des systèmes alimentaires compte-tenu du double rôle de ces derniers qui contribuent fortement aux émissions de gaz à effet de serre tout en étant très vulnérables aux impacts du changement climatique.

La reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio contribue à :

- Soutenir une vision systémique de la réponse aux enjeux mondiaux ;
- Encourager les Etats à inclure l'agroécologie dans leurs politiques publiques ;
- Soutenir les synergies entre les Conventions, l'agroécologie constituant un lien qui les transcende ;
- Offrir des opportunités de financements directs pour l'agroécologie dans le mécanisme mondial ;
- Contribuer au renforcement du narratif global autour de l'agroécologie.

La présentation souligne dernièrement que la Coalition pour l'agroécologie compte 53 gouvernements membres et que cela offre une opportunité stratégique d'intégrer systématiquement l'agroécologie comme fil conducteur dans la mise en œuvre et le suivi des Conventions.

c. Mme Victorine Che Thöner

Chargée de programme principale, Forêts et prairies, UICN, Allemagne



Cette dernière intervention porte sur la prise en compte du genre et des droits des femmes dans les trois Conventions. Elle fait tout d'abord remarquer que, si la terre est essentielle pour garantir l'accès à la nourriture, à l'eau, à la sécurité, aux moyens de subsistance et à la dignité, la terre symbolise également pour de nombreuses filles et femmes l'insécurité, l'exclusion et la dépendance, ce qui compromet la capacité des femmes à tirer parti de ces avantages.

L'accès des femmes à la terre ne doit ainsi pas être considéré comme un enjeu secondaire mais véritablement comme un enjeu structurel. La terre représentant un point de convergence entre les trois Conventions, les droits fonciers des femmes doivent y être traités de manière centrale et prioritaire, et ce d'autant plus que, selon les données de l'[Alliance mondiale pour une action verte et sexospécifique](#) (GAGGA), moins de 1% des financements philanthropiques consacrés à la lutte contre le changement climatique sont alloués à des solutions portées par des femmes. Pourtant, ce sont souvent elles qui cultivent les terres, les restaurent ou bien en dépendent. Un financement climatique juste pour l'égalité des sexes constitue donc un facteur déterminant pour atteindre les objectifs stratégiques des trois Conventions de Rio.

84

d. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de trois thématiques :

- Les initiatives transversales existantes et les bonnes pratiques illustrant les moyens de renforcer les synergies entre les Conventions de Rio ;
- Les pistes pour renforcer les synergies entre les Conventions de Rio, à la fois sur le volet négociations et sur le volet programme d'actions ;
- Les recommandations et messages de plaidoyer reflétant les priorités de la société civile pour renforcer les synergies entre les Conventions de Rio.

Concernant la première thématique, les participants ont mis en avant l'utilisation d'indicateurs transversaux tels que l'indice de neutralité en matière de dégradation des terres afin de faciliter le suivi, d'harmoniser les systèmes de rapport et de favoriser une mise en œuvre intégrée entre les trois Conventions. De plus, la prise en compte de la question foncière comme thématique commune offre une base solide pour articuler les enjeux relatifs au climat, à la biodiversité et à la désertification, en particulier aux niveaux national et infranational. Enfin, les mécanismes nationaux de coordination intersectorielle tels que les comités interministériels apparaissent comme des outils pertinents pour améliorer la cohérence des positions nationales et pour renforcer les synergies entre les Conventions.

Concernant la deuxième thématique dont le volet des négociations porte sur les processus et décisions des COP, les participants ont premièrement souligné l'importance de renforcer la coordination entre les trois Conventions au niveau national, notamment à travers des mécanismes institutionnels communs, afin d'assurer une meilleure cohérence entre négociations internationales et politiques publiques nationales. Il serait également pertinent de développer des plans de travail conjoints ainsi qu'un cadre commun de suivi et de rapportage entre les Conventions afin de réduire les approches en silo et d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre. La promotion d'indicateurs transversaux permettrait de réaliser un suivi harmonisé des engagements et des impacts de chaque Convention. De plus, le renforcement des capacités des décideurs politiques et des administrations publiques serait utile pour favoriser une compréhension intégrée des enjeux liés aux trois Conventions. Enfin, les participants ont souligné

la nécessité de réfléchir à une évolution du calendrier des COP vers un cycle triennal pour améliorer l'articulation entre les processus de négociation, de programmation et de suivi.

Concernant la troisième thématique, les participants ont premièrement mis en avant le besoin de rééquilibrer les financements en augmentant les financements dédiés à la lutte contre la désertification qui demeurent aujourd'hui insuffisants par rapport à ceux mobilisés dans le cadre des Conventions climat et biodiversité. Les participants considèrent également que la question foncière devrait être placée au cœur des stratégies et des politiques publiques pour construire un discours commun entre les Conventions et renforcer les impacts sur les territoires et les communautés.

e. Recommandations

Concernant la troisième thématique relative aux synergies entre les trois Conventions de Rio, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Promouvoir une gouvernance intégrée et une coordination politique renforcée entre les trois Conventions.** Des mécanismes institutionnels communs doivent être mis en place aux niveaux national et international, avec par exemple la création de coordinations interministérielles réunissant les trois points focaux nationaux, ou encore le renforcement de la coopération entre les présidences des COP afin d'élaborer des programmes de travail communs et cohérents.
2. **Développer des outils communs de mise en œuvre, suivi et financement afin de réduire le cloisonnement entre les Conventions.** L'accent doit être porté sur les indicateurs transversaux déjà existants pour harmoniser les systèmes de suivi et de rapportage, réduire la charge administrative pour les pays et renforcer le suivi conjoint des engagements. Les mécanismes de financement et les programmes des fonds internationaux doivent fonctionner avec davantage de synergies pour limiter les chevauchements, la concurrence entre financements ainsi que les approches en silo.
3. **Construire un discours commun centré sur les terres et les approches territoriales pour relier les enjeux des trois Conventions.** Il est nécessaire de développer un narratif cohérent axé sur les terres, permettant d'articuler les enjeux liés à l'agroécologie, au pastoralisme, au genre, aux systèmes alimentaires et à d'autres enjeux transversaux. Cette approche doit permettre de mieux connecter les objectifs relatifs au climat, à la biodiversité et à la lutte contre la désertification tout en favorisant les réponses intégrées au niveau des territoires.

4. Déclaration d'ouverture de la COP 17

Animation : M. Jérôme Enjalbert, Chargé de programme au Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

La déclaration d'ouverture des organisations de la société civile est hautement stratégique puisqu'elle constitue un moment d'expression politique devant l'ensemble des délégations gouvernementales présentes à la COP 17. Les recommandations issues du terrain doivent être mises en avant et structurées pour permettre d'influencer les négociations internationales.

a. M. Omer Ouedraogo

Président du Réseau Climat et Développement Durable (RCDD), Burkina Faso

La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification représente le seul accord international juridiquement contraignant reliant environnement et développement durable. Son principal objectif est de lutter



contre la désertification et les effets de la sécheresse. La Conférence des Parties (COP) constitue son organe de décision en se réunissant tous les deux ans pour adopter des orientations politiques, évaluer les progrès et ajuster les cadres d'action.

Les organisations de la société civile peuvent assister aux COP en disposant d'un statut d'observateur accrédité qui leur permet de participer aux sessions, de contribuer aux groupes de travail et surtout de porter des déclarations en plénière.

La session d'ouverture de la COP est un moment clé de visibilité et d'influence. La déclaration des OSC y joue un rôle structurant : elle permet de porter une voix collective issue de consultations globales, d'alerter sur les priorités et de proposer des orientations politiques. La déclaration d'ouverture doit ainsi être à fois représentative, stratégique et opérationnelle, afin de peser réellement dans les débats. Il est important qu'elle soit capable de répondre aux défis actuels tout en capitalisant sur les acquis et les limites de la COP 16, notamment l'absence d'accord sur la sécheresse.

86

Les grands enjeux pour la COP 17 incluent la gouvernance inclusive, la participation des femmes et des jeunes, les droits fonciers et le pastoralisme, ainsi que les questions de financement.

b. Discussions

Un premier axe des discussions portait sur les priorités thématiques à intégrer dans la déclaration. Ces thématiques s'inspirent des travaux réalisés lors de la phase préparatoire du Sommet Désertif'actions.

- La sécurité hydrique apparaît comme un enjeu central, étroitement lié aux questions de sécheresse, de gestion de l'eau et de résilience territoriale. Il est en outre nécessaire de traiter ces enjeux de manière concrète, en lien avec les réalités vécues par les populations vulnérables.
- Le pastoralisme constitue un thème incontournable, notamment dans le contexte de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux. La mobilité pastorale doit être reconnue comme une stratégie d'adaptation essentielle face aux changements climatiques.
- Il est crucial de souligner l'importance du rôle des collectivités territoriales, considérées comme des acteurs clés de la mise en œuvre des politiques de résilience. Les participants ont débattu de la manière de les intégrer dans la déclaration, certains plaçant pour une reconnaissance explicite de leur rôle, d'autres insistant sur leur capacité à s'auto-organiser, tout en mettant l'accent sur les besoins en financement et en renforcement des capacités.
- Concernant la transformation des systèmes agricoles et alimentaires, il est nécessaire d'accompagner la transition vers une meilleure durabilité tout en permettant d'assurer la sécurité alimentaire ainsi que la justice climatique et sociale.

Un autre point structurant des échanges concernait les enjeux de financement, avec un consensus sur la nécessité de faciliter l'accès direct des organisations de la société civile et des collectivités locales aux financements climat et sécheresse.

Enfin, les discussions ont mis en lumière l'importance d'adopter une approche transversale intégrant agroécologie, lutte contre la pauvreté, justice climatique et gouvernance participative afin de refléter plus fidèlement la complexité des enjeux territoriaux.

c. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis de faire émerger les éléments suivants :

Éléments de caractérisation (état des lieux et constats)

- La déclaration des OSC constitue un levier stratégique majeur d'influence politique au sein de la CNULCD.
- Les enjeux liés à la sécheresse restent insuffisamment traités au niveau international, comme l'illustre l'absence d'accord lors de la COP 16.
- Les territoires les plus vulnérables sont confrontés à des défis multidimensionnels : accès à l'eau, pauvreté, dégradation des terres, faibles capacités institutionnelles.
- Les acteurs locaux tels que les OSC et les collectivités territoriales jouent un rôle central dans la résilience à la sécheresse mais ils demeurent insuffisamment reconnus et financés.

Points de consensus

- Il est nécessaire d'intégrer le pastoralisme comme priorité politique en valorisant la mobilité.
- Il est important de placer la sécheresse et la gestion de l'eau au cœur des négociations.
- L'accès direct des acteurs locaux aux financements doit être renforcé.
- Il est pertinent de promouvoir l'agroécologie comme solution structurante.

Divergences entre les participants

- A quel niveau mettre en avant les collectivités territoriales dans la déclaration ? Est-ce des acteurs centraux, ou des acteurs intégrés dans un ensemble plus large ?
- La formulation des messages doit être à l'équilibre entre discours politique global et ancrage dans des réalités locales concrètes.
- Faut-il intégrer ou non la notion d'agropastoralisme lorsqu'on évoque le pastoralisme ?
- Certains participants, notamment issus du Maghreb, émettent un doute face aux recommandations d'arrêt du soutien à l'agriculture intensive du fait de la forte dépendance de leurs pays aux exportations de céréales.

d. Recommandations

Concernant la quatrième thématique relative à l'élaboration de la déclaration d'ouverture de la COP17, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Faire du pastoralisme, de la mobilité et des systèmes agroécologiques des priorités politiques centrales pour l'adaptation et la résilience des territoires à la sécheresse.** La déclaration des OSC doit clairement affirmer la reconnaissance du pastoralisme, et si pertinent, de l'agro-pastoralisme, comme une stratégie essentielle d'adaptation aux changements climatiques. L'agroécologie doit être promue comme cadre structurant des politiques agricoles et climatiques, conciliant durabilité environnementale, sécurité alimentaire et justice sociale.
2. **Placer la sécurité hydrique au cœur des engagements politiques de la COP 17.** Les Etats doivent être appelés à tirer les leçons de l'absence d'accord sur la sécheresse lors de la COP 16, et la déclaration doit exiger que la COP 17 aboutisse à des engagements opérationnels en matière de prévention, gestion et réponse à la sécheresse. L'importance de la sécurité hydrique comme pilier central de la résilience territoriale doit être soulignée, en lien avec la gestion durable des terres, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire.
3. **Garantir un accès direct, renforcé et territorialisé aux financements climat et sécheresse pour les OSC et les collectivités locales dans le cadre d'une gouvernance participative et inclusive.** Cette mesure est cruciale si l'on souhaite soutenir des actions adaptés aux réalités locales et renforcer la résilience des territoires les plus vulnérables. La

déclaration doit promouvoir une gouvernance participative et inclusive en reconnaissant pleinement le rôle des acteurs locaux dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il est également essentiel d'insister sur la nécessité de localiser les financements en renforçant les capacités institutionnelles des acteurs territoriaux et en favorisant des mécanismes financiers accessibles et adaptés aux réalités locales.

5. Déclaration sur la sécheresse

Animation : M. Amiya Prapan Chakra Borty, directeur de la Fondation Dhrubotara Youth Development (DYDF), Bangladesh

a. Mme Manon Albagnac

Chargée de programme au CARI et observatrice au SPI de la CNULCD, France

Cette présentation de cadrage vise tout d'abord à revenir plus en détails sur la prise en compte des sécheresses au sein de la CNULCD. Adoptée en 1994, la CNULCD représente un engagement multilatéral ayant pour finalité de « lutter contre la désertification et d'atténuer les effets de la sécheresse dans les pays gravement touchés, en particulier en Afrique ».



88

La COP 13 (Ordos, 2017) a marqué un tournant avec, d'une part, l'adoption d'une décision sur les politiques relatives à la sécheresse, et d'autre part, l'adoption du cadre stratégique 2018-2030 assorti d'un objectif stratégique visant à « atténuer les effets de la sécheresse, s'y adapter et les gérer, afin de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes vulnérables ». La sécheresse constitue ainsi l'un des enjeux majeurs adressé par la Convention qui reconnaît que ce phénomène climatique est « la plus complexe et la plus grave des catastrophes météorologiques et dont les conséquences sociales, écologiques et économiques sont dévastatrices ».

Depuis 2017, la CNULCD préconise de passer d'une approche de « réaction aux crises » à des mesures de préparation et d'adaptation à la sécheresse. Dans le cadre de l'initiative sur la sécheresse, la CNULCD fournit aux pays des lignes directrices pour mettre en place des systèmes de surveillance et d'alerte précoce de la sécheresse. De plus, le Mécanisme mondial de la CNULCD aide les pays à élaborer et à adopter des plans nationaux de lutte contre la sécheresse et à mobiliser des financements pour les mettre en œuvre.

Concernant la mobilisation de fonds, le Mécanisme mondial travaille sur un fonds mixte public-privé pour la résilience face à la sécheresse. De plus, la COP 16 a salué le lancement du Partenariat de Riyadh pour la résilience à la sécheresse. Enfin, le FEM inclut la résilience face à la sécheresse parmi ses priorités de financements.

La présentation revient dans second temps sur les enjeux des négociations sur les sécheresses en mettant en exergue les discussions tenues lors de la COP 16 à Riyadh qui ont été alimentées par le rapport du GTI sur la sécheresse. Les débats se sont principalement polarisés autour de deux options :

- **Un protocole contraignant** qui permettrait de mettre en place une approche juridique large et globale de la lutte contre la sécheresse. Cet instrument impose des obligations en termes de mise en œuvre, suivi et mobilisation de ressources, notamment financières, aux Etats Parties signataires.
- **Un cadre mondial** qui définit un objectif au niveau mondial, des cibles et des délais de mise en œuvre. Il représente un instrument stratégique non contraignant qui permettrait d'orienter les politiques et initiatives sur la sécheresse.

Faute de consensus, les négociations n'ont pas pu aboutir et reprendront lors de la COP 17 en Mongolie.

Dans un dernier temps, la présentation souligne le rôle de la société civile qui, bien qu'elle ait peu de chance d'être audible sur le débat « pour ou contre l'adoption d'un protocole pour faire face aux sécheresses » peut porter des recommandations lors de ses déclarations durant la COP, lors des sessions de dialogue ouvert et durant les événements parallèles. Ces recommandations peuvent porter sur :

- Les solutions issues du terrain pour garantir la résilience face à la sécheresse ;
- Les priorités pour le financement de la préparation à la sécheresse ;
- Les garanties et conditions préalables à inclure dans tout instrument global.

b. Discussions

Les discussions avec les participants ont permis de revenir sur les messages clés des organisations de la société civile sur la sécheresse, plus précisément ceux issus des déclarations des OSC lors de la COP 16 de Riyadh et ceux produits lors de la phase préparatoire de D'a26.

Lors des déclarations qu'elles ont faites à l'occasion de la COP 16, les OSC ont appelé à :

- Transformer les systèmes pour plus de résilience, notamment les systèmes agroalimentaires et les modes de gestion de l'eau ;
- Reconnaître les initiatives de résilience à la sécheresse menées par les communautés, notamment en matière de gestion de l'eau et de pastoralisme ;
- Améliorer l'accessibilité aux financements pour permettre aux communautés locales et autochtones de s'adapter à la sécheresse ;
- Développer des politiques et des approches fondées sur la science et étayées par des données.

Lors des travaux issus de la phase préparatoire de D'a26, les OSC ont mis en avant l'importance de :

- Encourager le développement de l'agroécologie pour transformer et améliorer la résilience du système agroalimentaire ;
- Améliorer et démocratiser la gestion de l'eau, en tenant compte des différents besoins et usagers ;
- Soutenir le pastoralisme en tant que système de production résilient ;
- Organiser la gouvernance à l'échelle territoriale locale.

c. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de deux thématiques :

- Les évolutions des orientations politiques sur la lutte contre la sécheresse ;
- Les priorités de financements dans le cadre de la résilience à la sécheresse.

Concernant la première thématique, les participants ont mis en avant que, dans le cadre du développement des connaissances, orientations politiques, outils et approches pour lutter contre les sécheresses, la Convention doit renforcer l'attention sur les sécheresses agricoles qui sont celles qui font le plus de victimes avec, en première ligne, les agriculteurs et les communautés rurales.

Les participants ont également souligné que l'accélération globale des actions pour lutter contre les sécheresses doit permettre de repenser les relations entre communautés rurales, terres et

eaux dans la Convention et à l'échelle des pays, ainsi que de faire évoluer les stratégies et politiques « eau et agriculture » pour transformer les agroécosystèmes en s'appuyant sur des raisonnements systémiques « eaux – sols – agriculture – territoires ».

L'amélioration de la gouvernance est également essentielle et des cadres de gouvernance incluant les acteurs locaux, les agriculteurs, les pasteurs et les groupes vulnérables doivent être responsabilisés à l'échelle des territoires pour améliorer la planification locale, développer des stratégies d'adaptation à la sécheresse tenant compte des spécificités locales et favoriser les engagements citoyens.

Concernant la seconde thématique, les participants ont insisté sur le fait que les instruments financiers visant à améliorer l'efficacité de la lutte contre la sécheresse, au niveau nationaux et globaux, doivent favoriser la transformation des agroécosystèmes en mobilisant les principes de l'agroécologie. Les financements doivent être diversifiés, accessibles aux différents acteurs impliqués dans la lutte contre la sécheresse (agriculteurs, chercheurs, OSC, etc.) et répondre à différents besoins.

Les programmes d'adaptation soutenus doivent en outre contribuer à renforcer les capacités des Etats et des acteurs des territoires pour collecter, diffuser et vulgariser les données scientifiques et les savoirs des acteurs locaux sur les sécheresses, notamment en matière de pluviométrie, hydrologie et eaux vertes. Les participants ont ajouté que la circulation de l'information doit être améliorée entre les niveaux décisionnels et de terrain, de même que la digitalisation de l'information afin de pouvoir alerter les acteurs en temps réel.

d. Recommandations

Concernant la cinquième thématique relative à l'élaboration de la déclaration sur la sécheresse de la COP 17, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Adopter un cadre opérationnel centré sur les sécheresses agricoles et le nexus « eau-sols-territoires ».** Les sécheresses agricoles doivent devenir une priorité stratégique dans les orientations de la CNULCD en s'appuyant sur une approche systémique articulant gestion de l'eau, santé des sols, agriculture et aménagement des territoires.
2. **Institutionnaliser une gouvernance territoriale inclusive de la résilience à la sécheresse.** La place des collectivités territoriales, des organisations de producteurs, des pasteurs, des peuples autochtones et des OSC devrait être renforcée dans la gouvernance de la sécheresse. Des mécanismes de gouvernance multi-acteurs pourraient être promus afin de mieux articuler politiques nationales et réalités de terrain. Cette approche favoriserait la mise en œuvre de réponses adaptées aux spécificités écologiques, sociales et culturelles des territoires, renforçant ainsi la légitimité et l'efficacité des politiques de résilience à la sécheresse.
3. **Promouvoir des mécanismes financiers accessibles et orientés vers la transition agroécologique.** Les financements doivent être plus accessibles, flexibles et directement mobilisables par les acteurs locaux afin de soutenir la résilience face à la sécheresse. Les instruments de financement devraient fixer des critères clairs en faveur de la transition agroécologique et du renforcement des capacités territoriales. Les priorités de financement devraient inclure des subventions directes pour accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique, des financements dédiés à la gestion durable de l'eau et des sols, un soutien à la recherche appliquée, à la formation technique et à la diffusion des innovations, ou encore des investissements dans les systèmes d'information climatiques et hydrologiques accessibles aux territoires.

6. Influence des négociateurs de l'Union Européenne

Animation : M. Patrice Burger, Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

a. M. Corentin Génin

Point focal national de la Belgique pour la CNULCD et point focal FEM pour l'Union Européenne



L'Union Européenne prend la parole et se positionne dans toutes les négociations sur les accords multilatéraux de l'environnement en parlant d'une seule voix pour les 27 membres qu'elle regroupe. Cette unification de la position européenne constitue un gain de temps important pour les COP et le secrétariat mais requiert une préparation très lourde.

Le groupe de travail sur les questions environnementales internationales, le WPIEI, réunit des experts du Conseil de l'UE pour préparer les positions communes. Cet organe est géré par la présidence en exercice du Conseil sur une base rotative entre les 27 pays membres tous les six mois. Son principal rôle est la concertation sur les items de l'agenda et de toute la dynamique, avec parfois l'appui d'experts externes, en vue de préparer les positions de l'UE pour :

- Les réunions du Bureau de la COP et du Bureau du CRIC ;
- Assurer le compte-rendu aux Etats membres de l'UE ;
- Les consultations du Secrétariat de la CNULCD à propos du budget, des règles financières et des financements futurs de la Convention ;
- Les travaux du Groupe de travail inter-institutions (processus Sécheresse/Tafa'ul + MTE + FSF) et les réunions du Groupe de travail sur les femmes.

En pratique, un processus de préparation se déroule en trois grandes étapes :

- Elaborer une répartition des tâches afin de répartir la charge de travail ;
- Nommer un chef de file, des co-chefs de file et d'autres experts pour chaque point à l'ordre du jour ;
- Préparer les projets de positions et de déclarations pour la plénière, présenter la déclaration, négocier au sein des groupes de contact et lors de réunions bilatérales et informelles.

Les messages clés partagés de l'Union Européenne pour la préparation des COP et des CRIC portent notamment sur :

- Les limites des financements mixtes, avec des rendements sur investissements lents et un risque d'endettement présent ;
- La nécessité d'une plus grande cohérence des politiques pour mieux aligner les flux financiers, y compris au niveau national ;
- Le renforcement de suivi des actions et des travaux du FEM ainsi que de la collaboration avec le Réseau des OSC du FEM ;
- L'importance de soutenir l'appel lancé par le Groupe de travail aux Parties pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources, incluant l'identification et la réaffectation des subventions néfastes pour l'environnement.

b. M. Andrew Morris

Directeur de la Société britannique des Sciences du Sol au Royaume-Uni et représentant de l'Europe de l'Ouest et des autres groupes au sein du panel des OSC de la CNULCD



Cette seconde intervention visait à partager avec les participants les travaux du panel des OSC accréditées à la CNULCD au niveau mondial. Les sujets de ces travaux s'articulent autour de cinq grandes thématiques :

- Les impacts de la sécheresse : perte de biodiversité et de services écosystémiques, dégradation de la santé des sols et baisse de la productivité des terres à long terme ;
- Les besoins urgents : sécurité de l'eau, moyens de subsistance résilients face au changement climatique et restauration des écosystèmes ;
- Les principaux obstacles : faible coordination entre les secteurs et les institutions (eau, agriculture et gouvernance climatique) et financement insuffisant pour la préparation à la sécheresse ;
- Les mécanismes financiers : financement accessible, flexible et à long terme, bénéficiant aux acteurs locaux et soutenant des mesures de résilience proactives et préventives ;
- Les messages politiques clés : aller vers une transition systémique et d'une gestion réactive à une gestion proactive et préventive de la sécheresse.

92

Ces considérations ont été déclinées en messages clés et en urgences selon les cinq grandes régions :

- **Afrique** : Autonomiser les communautés et intégrer les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les éleveurs dans la gouvernance de l'eau et des terres.
- **Asie** : Garantir les droits des éleveurs, renforcer les institutions de gestion des parcours et promouvoir des systèmes d'alerte précoce adaptés aux contextes locaux.
- **Amérique latine et Caraïbes** : Mettre en œuvre une gestion participative de l'eau, intégrer les savoirs autochtones et promouvoir des approches territoriales holistiques.
- **Europe occidentale** : Développer la réutilisation des eaux urbaines, la surveillance de la dégradation des sols et l'expansion des espaces verts.
- **Europe centrale et orientale** : Réformer la législation sur l'eau et les terres, moderniser les systèmes municipaux et intégrer une planification participative tenant compte des risques.

c. Discussions

Les échanges avec les participants ont permis de mettre en avant plusieurs limites des négociations. En effet, si le but d'accroître l'ambition est partagé, il demeure nécessaire de s'allier sur les points bloquants.

Concernant la coordination et l'alignement entre les différents acteurs, la complexité des processus internes et les divergences possibles entre Etats membres impliquent que les OSC fassent connaître leurs positions et besoins en amont de la définition des positions de l'UE. De plus, les documents relatifs aux sessions des COP CNULCD sortant relativement tard, il est particulièrement important de se coordonner rapidement dès leur sortie pour formuler des messages. Les participants soulignent également le fait que les parties africaines ne participent pas suffisamment aux négociations dans d'autres espaces stratégiques, notamment les conseils du FEM.

Concernant la gouvernance internationale et les synergies institutionnelles, un premier point bloquant porte sur les méfiances et malentendus entre Parties, ce qui a pour conséquence de freiner les avancées et prises de décision. De plus, le manque de contribution du réseau des OSC

du FEM sur les questions d'attribution des fenêtres de financement constitue un frein supplémentaire aux avancées de la CNULCD. Les participants mettent en avant l'intérêt de davantage mobiliser le Joint Liaison group des Conventions de Rio et de renforcer son mandat d'action, ainsi que d'investir dans des approches de gouvernance plus inclusives, en particulier grâce à l'approche « whole of society ».

Concernant la mise en œuvre et la redevabilité des décisions, on peut se questionner sur le décalage entre décisions adoptées et mise en œuvre effective de ces décisions, et notamment sur les causes de ce décalage : capacités, financements, gouvernance, suivi ?

Enfin, concernant les financements, les participants estiment que centrer les négociations uniquement sur l'augmentation des financements n'est pas très productif et qu'il serait pertinent de mieux orienter les financements vers les solutions qui fonctionnent ainsi que de mieux articuler le financement mixte avec la question des terres.

d. Synthèse des productions

Les travaux de groupe ont permis de mettre à contribution les participants sur deux thématiques :

- Les étapes nécessaires pour préparer les négociations de la COP 17 ;
- Le rôle de la société civile et les alliances nécessaires pour influencer les décisions.

Les étapes préalables pour préparer les négociations de la COP 17 impliquent tout d'abord de définir un récit stratégique clair qui orientera toutes les positions et interventions en se recentrant sur l'essentiel et en s'appuyant sur des données probantes et expériences pratiques pour maintenir la crédibilité et renforcer la force de persuasion. Pour défendre la stratégie développée, il est ensuite important de constituer des alliances de manière proactive.

La société civile joue sur ce point un rôle essentiel en permettant une action multilatérale efficace. Elle permet de relier les processus mondiaux aux réalités locales tout en apportant une expérience pratique et concrète aux négociations. Les OSC peuvent contribuer à garantir que les politiques soient ancrées dans les besoins réels et qu'elles soient socialement inclusives. Un engagement accru de la société civile dans la CNULCD présente en outre un triple avantage :

- Injecter des idées nouvelles et des perspectives d'avenir ;
- Relever les ambitions là où c'est nécessaire ;
- Soutenir la mise en œuvre des décisions au niveau local.

Pour cela, les acteurs de la société civile doivent définir des priorités claires, présenter des propositions réalistes et concrètes, et apporter aux délégations nationales des arguments solides et étayés par des données probantes. Enfin, il convient de souligner que la mise en place d'alliances efficaces nécessite une collaboration intersectorielle entre gouvernements, société civile, monde scientifique et secteur privé.

e. Recommandations

Concernant la sixième thématique relative à l'influence des négociateurs de l'Union Européenne au sein de la CNULCD, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Anticiper et cibler le processus décisionnel de l'UE en amont pour influencer efficacement ses positions.** Il est pour cela recommandé de structurer une veille active et anticipée sur les processus européens, notamment via le WPIEI, et de produire et transmettre les messages stratégiques en amont des arbitrages internes de l'UE. Il serait également utile d'identifier et de cibler les acteurs clés du processus européen tels que

les chefs de file, experts thématiques ou encore la présidence du Conseil pour un dialogue direct.

2. **Construire des alliances multi-acteurs stratégiques pour peser sur les arbitrages européens et internationaux.** Des alliances ciblées avec des Etats membres de l'UE doivent être développées et il est essentiel de renforcer les synergies entre société civile, communauté scientifique, institutions publiques et secteur privé. Il est également recommandé de mieux connecter les espaces d'influence clés, en particulier ceux du FEM, du Joint Liaison Group des Conventions de Rio mais également des processus intergouvernementaux (CRIC, COP, etc.). Les méfiances et malentendus entre Parties pourraient être réduits grâce à la mise en place d'espaces de dialogue réguliers et structurés.
3. **Développer un plaidoyer crédible, basé sur les preuves et orienté vers la mise en œuvre effective des décisions.** Le plaidoyer doit être fondé sur des évidences locales et scientifiques incluant des retours d'expérience concrets et des données démontrant l'efficacité des solutions proposées. Sur cette base, des propositions opérationnelles réalistes et directement utilisables dans les décisions de la CNULCD doivent être formulées. Il est également important de promouvoir une approche qualitative du financement, d'encourager la réorientation vers les solutions efficaces et une meilleure articulation du financement mixte avec les enjeux fonciers et de résilience. Enfin, il est crucial de systématiquement questionner le déficit de mise en œuvre des décisions afin d'identifier les blocages structurels et d'y répondre.

7. Influence des négociateurs du Groupe Afrique

Animation : Mme Wafa Essahli, Consultante indépendante, Tunisie

Cet atelier vise à améliorer les connaissances des participants sur les mécanismes de fonctionnement des négociations au niveau de la COP CNULCD, de partager les résultats de la précédente COP 16 et enfin d'élaborer des contenus de plaidoyer pour la COP 17.

Il s'agit plus précisément de réfléchir à la manière de renforcer la prise en compte de la sécheresse dans la mise en œuvre de la CNULCD, alors que la précédente COP n'a pas permis d'aboutir à des décisions concernant la sécheresse, ainsi qu'au rôle que peut jouer la société civile pour renforcer les négociations du groupe Afrique.

a. M. François Tapsoba

Trésorier de l'association La Route du Sel et de l'Espoir, Burkina Faso

Le groupe Afrique est composé d'un président élu pour deux ans ainsi que d'un bureau constitué de cinq membres représentant les cinq sous-régions du continent. Il compte également des coordinateurs thématiques par point d'agenda. La position africaine commune est préparée lors de réunions préparatoires nationales et régionales organisées en amont de la COP, puis elle est validée lors des réunions de coordination pendant le COP.

Afin de peser sur les négociations, il est recommandé aux organisations de la société civile de suivre cette feuille de route :

Avant la COP, s'insérer dans les processus africains officiels :

- Suivre les documents préparatoires sur le site de la CNULCD, lire les documents pour s'informer des discussions ;
- Participer aux réunions préparatoires nationales et régionales ;
- Définir deux à trois priorités qui peuvent captiver le groupe ;

- Identifier des alliés parmi les délégués africains, notamment les points focaux.

Pendant la COP, occuper tous les espaces officiels et informels :

- Participer aux réunions de coordination du groupe Afrique ;
- Assister aux séances en plénière et aux groupes de travail autorisés (les OSC peuvent se répartir le rôle dans le suivi des négociations et des réunions de groupe) ;
- Alimenter les positions communes via des policy briefs et des formulations précises ;
- Animer ou participer aux side-events planifiés qui doivent permettre de démontrer les succès des ONG.

Après la COP :

- Analyser les décisions adoptées et leurs implications ;
- Planifier le suivi des engagements pris par les Etats ;
- Renforcer les réseaux constitués pendant la COP.

95

b. M. Hamda Aloui

Point focal national de la Tunisie pour la CNULCD

Organisée en décembre 2024 à Riyadh, la COP 16 a bénéficié d'une forte représentation des grands groupes et d'une implication accrue du secteur privé. Au total, 39 décisions ont été adoptées dans des thématiques importantes telles que la dégradation des terres, les sécheresses, le genre, le foncier, les tempêtes de sable et de poussière, ou encore les sciences et politiques.

La prochaine étape consiste à décliner les politiques intergouvernementales pour les niveaux local et national.

En vue de la COP 17, il est recommandé pour favoriser la coordination de :

- Améliorer les collaborations au niveau national ;
- Renforcer les coordinations entre les différents points focaux nationaux.

Pour la prise en compte des enjeux de sécheresse, il est recommandé de :

- Fixer des objectifs mesurables ;
- Elaborer des politiques et des plans nationaux proactifs et intégrés en matière de sécheresse pour une gestion intégrée des risques ;
- Traduire les recommandations du plan national de lutte contre la sécheresse et d'autres instruments politiques liés à la sécheresse en programmes et projets concrets ;
- Faire de la gestion intégrée des ressources en eau et de la santé des terres agricoles des enjeux primordiaux.

c. Discussions

Les échanges ont tout d'abord permis de rappeler les différents points d'entrée dont dispose la société civile pour négocier à la COP, en particulier les points focaux nationaux, les correspondants scientifiques et techniques, etc. En multipliant les prises de contact avec ces personnes, la société civile augmente ses chances de pouvoir faire passer des messages : besoins, réussites, etc. Les OSC doivent être dans une position proactive et ne pas s'attendre à ce qu'on vienne les chercher. C'est à elles de rendre visible leurs résultats et réussites pour que les points focaux reconnaissent la plus-value qu'elles peuvent apporter puis les sollicitent et les associent aux discussions.

Le rôle de la société civile n'est pas de proposer des solutions politiques mais de faire remonter des messages importants qui puissent permettre au groupe de travail Afrique de prendre des décisions. Les décideurs doivent s'appuyer sur les résultats de la société civile et du monde académique.

Les discussions mettent en avant la nécessité d'accentuer les synergies entre les trois Conventions de Rio en ayant des groupes de travail au niveau national entre les points focaux des trois conventions et en mettant en place une COP unique regroupant toutes les conventions, avec des indicateurs plus intégrés pour favoriser des solutions plus durables. Cette nécessité émerge du constat qu'aujourd'hui on observe une dispersion des moyens et d'un manque de visibilité.

Deux problèmes majeurs rencontrés par les OSC ont été identifiés :

- Certaines ONG ne sont pas libres de parler à leurs points focaux car elles pourraient subir des répercussions ;
- Certaines ONG africaines ne négocient parfois pas en partant des intérêts de la population mais plutôt en partant des intérêts de leurs bailleurs.

96

d. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de deux thématiques :

- Les messages qui peuvent constituer des éléments de plaidoyer à la CNULCD ;
- Le rôle de la société civile africaine dans les négociations de la CNULCD.

Concernant le premier thème, les participants ont mis en avant l'importance d'adopter un cadre global pour passer d'une gestion des crises à une gestion des risques et de la résilience. Il s'agit en outre d'avoir un système plus intégré, anticipatif, et financé. Ce cadre global permettrait aux pays d'intégrer la sécheresse dans leurs divers plans nationaux en matière de développement, de changement climatique, d'agriculture ou encore d'aménagement du territoire, et de se doter des outils nécessaires et de financements adéquats pour les mettre en œuvre.

Les participants ont également mis en exergue l'intérêt de créer un réseau d'institutions de recherche au niveau du continent africain pour développer des solutions et faciliter les échanges d'expérience autour de l'atténuation des effets de la sécheresse.

Concernant le second thème, les échanges ont rappelé que le rôle des représentants de la société civile doit être de jouer les intermédiaires entre la population et les délégations officielles. En ce sens, la société civile doit permettre de valoriser les savoirs locaux, de promouvoir les connaissances endogènes, de porter la voix des agriculteurs, de remonter les « bonnes pratiques » auprès du groupe de négociation, mais aussi de restituer les décisions auprès des populations et d'assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des engagements pris par les Etats dans le cadre de la Convention. Pour jouer pleinement ce rôle, il est recommandé que la société civile s'insère davantage dans les processus nationaux de préparation des COP et de mise en œuvre des décisions.

e. Recommandations

Concernant la septième thématique relative à l'influence des négociateurs du Groupe Afrique au sein de la CNULCD, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Promouvoir l'adoption d'un cadre global de gestion proactive de la sécheresse, financé et intégré dans les politiques nationales.** Ce cadre reposerait sur des systèmes d'alerte précoce multi-acteurs, accessibles aux Etats et aux communautés, sur des mécanismes

de gestion des risques et de résilience, incluant la protection sociale des populations vulnérables, ainsi que sur une approche intégrée reliant gestion de l'eau, des sols et des systèmes agricoles. Il doit promouvoir l'intégration obligatoire de la sécheresse dans les principaux cadres nationaux et reposer sur la mise en place de mécanismes financiers internationaux dédiés à la sécheresse.

2. **Renforcer l'intégration de la société civile dans les processus nationaux et régionaux de préparation des COP.** La participation des OSC aux réunions préparatoires doit être institutionnalisée et des cadres de dialogue permanents doivent être mis en place, notamment entre les points focaux nationaux, les correspondants scientifiques et techniques, et les OSC. Les OSC doivent également être encouragées à définir 2 ou 3 priorités stratégiques claires en amont des COP et à produire des notes de plaidoyer argumentées.
3. **Positionner la société civile comme interface stratégique entre communautés locales, recherche scientifique et négociateurs.** Il est pour cela recommandé de structurer des mécanismes nationaux de collecte et de valorisation des savoirs locaux, de mettre en place des systèmes de remontée d'expériences et de bonnes pratiques en amont des COP puis d'organiser des espaces de restitution post-COP pour informer les populations des décisions adoptées et assurer le suivi des engagements des Etats.

8. Implication des collectivités dans les négociations de la CNULCD

Animation : M. Christophe Brossé, Directeur général du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

a. Discussions

Cet atelier se différencie légèrement des autres dans sa structure et dans son animation dans la mesure où celui-ci n'a pas débuté par une ou plusieurs présentations de cadrage et d'introduction à la thématique mais directement par une discussion interactive avec les participants. Cette discussion a permis de déterminer la situation actuelle concernant l'implication des collectivités territoriales dans les négociations de la CNULCD en dressant un certain nombre de constats puis en identifiant les principaux enjeux.

Les échanges ont mis en évidence un décalage important entre le rôle des collectivités territoriales et leur implication réelle dans les processus décisionnels de la CNULCD. En effet, de nombreuses décisions impactant les territoires sont prises sans consultation des collectivités alors qu'elles représentent des acteurs clés pour la mise en œuvre, d'une part, d'approches multi-acteurs qui se révèlent indispensables aujourd'hui, et d'autre part, la mise en œuvre de stratégies à long terme à l'échelle locale. L'article 3 de la Convention recommande pourtant l'association des collectivités territoriales, mais cette disposition reste non contraignante et ce n'est qu'à partir de 2014 que celles-ci ont été intégrées dans les processus.

Face à ce constat, les participants ont identifié plusieurs enjeux :

- Renforcer la représentation des collectivités dans les instances de la CNULCD ;
- Accroître les moyens financiers, techniques et humains pour leur permettre d'agir ;
- Reconnaître le rôle central des collectivités dans la gouvernance foncière, la gestion intégrée des ressources (terre et eau) et la lutte contre la désertification et la sécheresse.

b. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de trois thématiques :

- Les messages clés pour encourager les collectivités à participer à la COP 17 ;
- Les messages à faire porter aux collectivités lors de la COP 17 ;
- Les modalités d'organisation du plaidoyer.

Concernant les messages clés pour favoriser la mobilisation des collectivités à participer à la COP 17, plusieurs leviers ont été identifiés pour :

Faciliter la participation :

- Prendre en charge les coûts de déplacement ;
- Mettre en place un accompagnement technique sur les codes, le vocabulaire ou le fonctionnement des COP ;
- Déterminer le rôle potentiel des Etats dans cet accompagnement.

Valoriser l'intérêt de la participation :

- Mettre en avant des initiatives locales telles que des outils de planification ou des actions concrètes ;
- Offrir aux territoires une opportunité de rayonnement à l'international ;
- Offrir des possibilités d'échange d'expérience entre élus.

Renforcer la compréhension et la légitimité :

- Vulgariser les enjeux des COP et leurs impacts concrets sur les territoires ;
- Sensibiliser sur le fait que « si vous ne portez pas votre voix, personne ne le fera pour vous » ;
- Favoriser l'émergence d'un message commun pour renforcer la légitimité des élus.

Points de vigilance :

- Les niveaux de décentralisation varient selon les pays ;
- Participer ne garantit pas d'être entendu ;
- Nécessité de clarifier les mécanismes de représentation, notamment la désignation des porte-paroles.

Concernant les messages à faire porter aux collectivités lors de la COP 17, les messages clés identifiés portent sur :

- La reconnaissance du rôle des collectivités en tant qu'acteurs de première ligne face à la désertification et à la sécheresse ;
- La reconnaissance du rôle des collectivités en tant qu'acteurs essentiels à la croisée des visions du territoire et des stratégies nationales des Etats ;
- L'affirmation de leur expertise territoriale ;
- La demande de renforcer les moyens financiers, techniques et humains des collectivités ;
- La promotion d'une coopération interterritoriale, de pairs à pairs, et de la coopération décentralisée pour partager les expériences et renforcer les capacités d'action.

Concernant les modalités d'organisation du plaidoyer, les participants proposent plusieurs pistes d'action relatives à :

La structuration des réseaux :

- Identifier et mobiliser les réseaux existants tels que les associations des Maires, l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Cités Unies France (CUF), etc. ;
- Renforcer leur coordination et les appuyer dans leur structuration.

L'articulation avec les niveaux nationaux :

- Développer les échanges avec les points focaux nationaux ;
- Inviter les collectivités lors de la rédaction des Plans d'action nationaux ;
- Identifier des alliés stratégiques dans chaque pays.

La préparation en amont de la COP :

- Organiser des rencontres nationales et internationales ;
- Inviter Cités et Gouvernements Locaux Unis à préparer un évènement dédié.

99

L'élargissement de la mobilisation :

- S'appuyer sur la société civile pour relayer les messages des collectivités en session officielle aux COP ;
- Utiliser les espaces existants où la société civile est déjà bien représentée.

c. Recommandations

Concernant la huitième thématique relative à l'implication des collectivités territoriales dans les négociations de la CNULCD, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Institutionnaliser la place des collectivités territoriales dans la gouvernance de la CNULCD.** Il s'agit de passer d'une participation symbolique à une participation structurée et influente des collectivités dans les processus décisionnels en reconnaissant politiquement et opérationnellement le rôle des collectivités comme acteurs de première ligne dans la lutte contre la désertification et la sécheresse. Cela implique notamment l'intégration des collectivités dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des Plans d'action nationaux ainsi que la reconnaissance de leur expertise dans la gouvernance foncière, la gestion intégrée des ressources naturelles et la lutte contre la désertification et la sécheresse.
2. **Mettre en place un dispositif d'appui dédié à la participation des collectivités à la COP 17.** La participation effective des collectivités implique de lever certains freins techniques, financiers et institutionnels. Un mécanisme de financement de la participation des élus et techniciens territoriaux pourrait être mis en place et un accompagnement préparatoire aux négociations pourrait être développé à cet effet.
3. **Structurer un plaidoyer collectif international porté par les réseaux de collectivités.** L'efficacité de la mobilisation des collectivités dépend de leur capacité à parler d'une voix coordonnée et visible à l'échelle internationale. Pour cela, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les réseaux existants ainsi que de développer des synergies avec la société civile et les points focaux nationaux afin de relayer les messages des collectivités dans les espaces officiels de négociation. Il serait également pertinent d'organiser en amont des COP des concertations nationales et internationales afin d'élaborer des messages communs de plaidoyer, avec par exemple l'organisation d'une « Journée des Maires » qui permettrait de donner une visibilité politique forte aux territoires.

9. Négociations sur le pastoralisme

Animation : Mme Natasha Maru, Point focal mondial Pâturages et éleveurs pour International Land Coalition, Inde

a. Mme Sarah Toumi

Responsable des relations avec les donateurs, Mécanisme mondial de la CNULCD



La Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification porte actuellement la *Rangelands Flagship Initiative* qui vise à mettre en lumière la gestion durable des pâturages et à soutenir les communautés pastorales. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Année internationale des parcours et des éleveurs pastoraux, déclarée par l'ONU à l'initiative de la Mongolie qui accueillera la COP 17 en août 2026.

100

La *Rangelands Flagship Initiative* a pour objectifs de :

- Renforcer la coopération internationale pour la restauration des pâturages ;
- Sécuriser des financements à grande échelle pour la gestion durable de ces écosystèmes ;
- Faciliter le partage de connaissances entre scientifiques et communautés pastorales ;
- Améliorer les moyens de subsistance des populations qui dépendent de ces terres, tout en préservant la biodiversité et la résilience climatique.

Il s'agit d'un programme de cinq ans qui vise à valoriser des projets menés dans toutes les régions du monde en lien avec la gestion durable des pâturages et la valorisation du pastoralisme. Le Mécanisme mondial de la CNULCD cherche à mobiliser un milliard de dollars pour financer ce programme qui fera l'objet de discussions lors de la COP 17.

b. M. Amadou Adamou

Président de l'association MBOSCUA et membre du conseil d'International Land Coalition (ILC), Cameroun



Cette seconde présentation a permis de mettre en exergue le besoin de données tangibles pour influencer les politiques publiques, en particulier sur la question du pastoralisme. Dans le cadre d'un projet mené par l'ILC en partenariat avec LANDex et Prindex, la mise à disposition de données SIG a permis aux communautés pastorales de participer aux dialogues sur les enjeux de gestion durable des terres de parcours et de préservation du mode de vie pastoral.

L'intervention souligne la nécessité de renforcer et d'investir dans des plateformes de données afin de démontrer que la mobilité constitue un élément essentiel pour la gestion durable des terres et plus généralement des ressources naturelles. Il apparaît ainsi essentiel de légaliser la mobilité comme un moyen de subsistance ainsi que d'associer les communautés pastorales dès le début des processus de décision pour mettre en place des cadres légaux.

c. Mme Sara Velandar

Gestionnaire des terres pour Ambition Loop, Chili

L'ONG Ambition Loop vise à agir comme un catalyseur pour transformer les engagements politiques en actions tangibles. A cet effet, l'ONG a été invitée en 2024 par la présidence saoudienne de la COP 16 pour faciliter la création d'un agenda d'action au sein de la CNULCD. Cet agenda a pour objectif de mobiliser et de coordonner les contributions des acteurs non-

gouvernementaux pour soutenir les objectifs de la Convention, notamment ceux liés à la restauration des terres et à la résilience face à la sécheresse.

A l'approche de la prochaine COP prévue en août 2026 en Mongolie, Ambition Loop entend s'assurer que la question des communautés pastorales et des pâturages soit au cœur des décisions prises lors de la COP 17. En effet, cette COP représente un moment charnière pour le pastoralisme, avec plusieurs enjeux majeurs tels que :

- Mettre en lumière la gestion durable des pâturages et le rôle crucial des communautés pastorales dans la résilience des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la lutte contre la désertification, plus d'un milliard de personnes dépendant directement de ces écosystèmes pour leurs moyens de subsistance.
- Renforcer les engagements internationaux pour la restauration et la conservation des pâturages, en s'appuyant sur des solutions locales et des savoirs traditionnels, tout en améliorant l'accès aux marchés pour les éleveurs pastoraux et en comblant les lacunes de connaissances sur ces écosystèmes.
- Promouvoir des partenariats innovants entre gouvernements, secteur privé et société civile pour financer et déployer des projets concrets de restauration des terres et d'adaptation au changement climatique, notamment dans les régions arides et semi-arides.

101

d. Discussions

Des temps d'échange organisés au terme de chacune des présentations ont permis aux intervenants d'apporter des informations complémentaires et de souligner certains éléments importants.

Les participants à l'atelier ont ainsi appris qu'une nouvelle édition d'un Global Land Outlook sur le pastoralisme est en cours d'élaboration et que les Caucus Peuples autochtones et Communautés locales seront invités à proposer leurs recommandations sur la question du pastoralisme lors de la COP 17. Afin de porter un message fort sur le pastoralisme lors de la prochaine COP, l'importance de s'organiser et de se structurer a été mise en avant en rappelant la nécessité de communiquer avec les OSC accréditées à la CNULCD et de rejoindre les trois Caucus : Peuples autochtones, Communautés locales et Jeunes.

e. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de quatre thématiques en lien avec le pastoralisme :

- La restauration des terres de parcours et de pâturages ;
- La sécurisation foncière ;
- Les investissements dans la gestion durable des pâturages ;
- Les processus de décision sur les enjeux du pastoralisme.

Concernant la restauration des terres de parcours et de pâturages, les participants ont mis en exergue l'importance d'adopter une approche écosystémique et participative priorisant les pratiques de restauration fondées sur la nature, intégrant les savoirs locaux et autochtones et améliorant la connectivité entre les zones de pâturage grâce à la création de corridors écologiques.

La sécurisation foncière des terres de parcours devrait s'appuyer sur la reconnaissance légale et la protection des droits fonciers coutumiers en promouvant des cadres juridiques flexibles et adaptés qui permettraient la coexistence des droits coutumiers et des droits formels et éviteraient ainsi les conflits et les accaparements. Cette formalisation des droits fonciers

coutumiers pourrait s'appuyer sur des mécanismes de cartographie participative et de certification communautaire, ce qui impliquerait notamment de former les communautés locales sur l'utilisation d'outils technologiques tels que les SIG participatifs, mais aussi plus globalement sur la gestion foncière et la médiation des conflits afin de leur permettre de sécuriser leurs terres.

Pour la gestion durable des pâturages, les participants ont souligné la nécessité de mobiliser des financements innovants et sur le long terme. Pour cela, plusieurs pistes ont été identifiées, avec notamment le développement de financement climatiques adaptés (Fonds vert pour le climat, Initiative 4 pour 100, etc.) et la simplification de l'accès à ces derniers pour les communautés locales, mais aussi la mobilisation des investisseurs privés ou encore la création de fonds dédiés aux éleveurs pastoraux (fonds de roulement, systèmes de micro-crédit) pour leur permettre d'investir dans des pratiques durables.

Enfin, concernant les processus de décision sur les enjeux du pastoralisme, l'importance de partir du local ainsi que de l'existant a été mise en avant pour mettre en place une gouvernance multi-niveaux efficace. Les plateformes locales de gouvernance associant éleveurs, agriculteurs, autorités locales et scientifiques devraient être renforcées et les données locales devraient être intégrées dans les politiques nationales grâce à la mise en place de systèmes de suivi participatif qui permettraient d'alimenter les politiques publiques en données fiables et actualisées directement issues du terrain. Les participants ont également souligné que les négociations de la CNULCD devraient s'inscrire dans la continuité des engagements régionaux et valoriser les initiatives locales pour éviter de reproduire des politiques descendantes inefficaces. Les cadres régionaux existants sont à cet effet intéressants, notamment le Forum Nouakchott +10.

f. Recommandations

Concernant la neuvième thématique relative aux négociations sur le pastoralisme, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Reconnaître politiquement et juridiquement le pastoralisme comme une solution de gestion durable des terres et sécuriser les droits des communautés pastorales.** Cela implique de reconnaître légalement les droits fonciers coutumiers et les systèmes de gouvernance pastoraux. La mobilité pastorale doit être intégrée dans les cadres juridiques nationaux et régionaux comme une pratique essentielle à la durabilité des écosystèmes. Ce travail devrait s'appuyer sur des mécanismes de cartographie participative, de certification communautaire et de gestion concertée des territoires pour prévenir les conflits et les accaparements fonciers.
2. **Promouvoir les investissements dans la restauration des pâturages et les initiatives portées par les communautés locales.** Les terres de parcours doivent devenir une priorité pour les financements climat, biodiversité et restauration des terres en soutenant les approches de restauration fondées sur la nature, la mise en place de corridors écologiques et les projets portés par les communautés locales, notamment grâce à la création de mécanismes financiers plus accessibles. Des partenariats innovants entre pouvoirs publics, secteur privé, scientifiques et organisations pastorales doivent être développés, en particulier pour des projets à long terme générant des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques.
3. **Construire une gouvernance multi-niveaux fondée sur les données locales, les savoirs pastoraux et les cadres régionaux existants.** Les liens entre dynamiques locales et décisions internationales doivent être renforcés en développant des plateformes de gouvernance multi-acteurs, en produisant et en valorisant des données sur les bénéfices du pastoralisme, en reconnaissant les savoirs autochtones et pastoraux et en inscrivant les négociations de la CNULCD dans la continuité des initiatives régionales existantes. Ces

actions doivent permettre d'améliorer la cohérence des politiques, leur adaptabilité aux réalités locales et leur application par les Etats et les communautés.

10. Eviter, réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles

Animation : Mme Nora Berrahmouni, Directrice adjointe de la division Terres et Eaux de la FAO (Food and Agriculture Organization), Italie

La dégradation des terres et des sols représente un défi majeur en menaçant la sécurité alimentaire, la neutralité en matière de dégradation des terres, la biodiversité ainsi que la résilience face au changement climatique. Au cœur des systèmes alimentaires, les terres agricoles sont en effet soumises à une pression croissante liée à des pratiques non durables, à la surexploitation des ressources naturelles et aux impacts du changement climatique.

Adoptée lors de la seizième COP, la décision 19/COP.16 constitue une étape majeure en abordant pour la première fois la question des terres agricoles de manière dédiée.

a. M. Patrick Smith

Vice-Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

La terre et l'eau constituent la base des systèmes agricoles et alimentaires et la dégradation des terres affecte directement la production agricole, les moyens d'existence ruraux et la stabilité des territoires. Il est également essentiel de souligner l'interconnexion croissante entre dégradation des terres, changement climatique et perte de biodiversité.

Face à ce constat, la Convention a évolué et appelle, notamment depuis l'adoption de la stratégie 2018-2030, à des approches intégrées et de long terme combinant gestion durable des terres, résilience face à la sécheresse et amélioration des conditions de vie. La reconnaissance croissante de l'agroécologie, de l'agriculture de conservation et des solutions fondées sur la nature constitue un levier structurant pour la transformation des systèmes agricoles et alimentaires.

b. Mme Nora Berrahmouni

Directrice adjointe de la division Terres et Eaux de la FAO (Food and Agriculture Organization), Italie

Cette seconde présentation porte sur la [décision 19/COP.16](#) et sur l'état d'avancement des directives. La logique fondatrice de cette décision repose sur le principe selon lequel la prévention est préférable à la réparation. La hiérarchie « éviter – réduire – inverser » vise ainsi à :

- Limiter la conversion de nouvelles terres agricoles ;
- Garantir une utilisation durable des terres déjà mises en culture ;
- Restaurer les terres et sols dégradés.

Les priorités techniques attendues dans les directives portent notamment sur la santé des sols, les systèmes de culture et d'élevage durables, la gestion intégrée de l'eau mais aussi la gouvernance responsable des terres.

c. Mme Anja Mütig

Conseillère en agroécologie, GLZ, Allemagne



Cette présentation vise à démontrer la contribution de l'agroécologie à la neutralité en matière de dégradation des terres. L'agroécologie représente une approche systémique intégrant les dimensions écologiques, sociales, économiques, technologiques et politiques. En s'appuyant sur ses principes, il est possible de mettre en évidence les liens entre santé des sols, rétention d'eau, diversification des systèmes de production, réduction de la dépendance aux intrants externes et résilience face au changement climatique.

Il demeure important de souligner que la gouvernance inclusive, la participation des acteurs locaux et la co-crédation de connaissances entre savoirs scientifiques et pratiques paysannes sont des conditions clés de réussite et de mise à l'échelle.

104

d. Discussions

Les échanges entre participants et intervenants ont confirmé un large consensus sur la pertinence de la hiérarchie « éviter – réduire – inverser » bien que certains aient souligné que, dans de nombreux contextes, les terres agricoles sont déjà fortement dégradées, ce qui explique une concentration des contributions sur les actions de réduction et de restauration.

Sur les terres cultivées, les discussions ont mis en avant plusieurs approches de conservation et de diversification, notamment la réduction du travail du sol, la couverture permanente des sols, les rotations et associations culturales, l'agroforesterie, le compostage, la fertilisation organique, l'utilisation de biofertilisants et les techniques de conservation des eaux et des sols. Sur les terres pastorales, la gestion durable des parcours, en particulier grâce au pâturage contrôlé ou rotationnel et à la mobilité du bétail, a été identifiée comme un levier central de régénération.

Enfin, les participants ont insisté sur plusieurs conditions habilitantes avec notamment la sécurisation foncière, la planification participative de l'utilisation des terres, la cohérence des politiques publiques, l'accès à la formation et la vulgarisation, ainsi que la disponibilité de mécanismes de financement adaptés.

e. Synthèse des productions

Les travaux de groupe réalisés dans le cadre de cet atelier ont permis aux participants d'échanger et de réfléchir collectivement autour de deux thématiques :

- L'identification de pratiques permettant d'éviter, de réduire ou d'inverser la dégradation des terres et des sols agricoles ;
- L'identification des conditions nécessaires à leur mise en œuvre et à leur mise à l'échelle.

Concernant la première thématique, les pratiques identifiées ont été structurées selon la hiérarchie « éviter – réduire – inverser ».

Les contributions associées à l'évitement portent principalement sur des actions de prévention visant à limiter l'apparition de nouveaux processus de dégradation par l'anticipation, la planification et la gouvernance des usages des terres. Les pratiques incluent notamment :

- La planification intégrée et participative de l'utilisation des terres, y compris à l'échelle des paysages et des bassins versants ;
- La sécurisation des droits fonciers et des droits d'usage comme base d'une gestion durable à long terme ;
- La sensibilisation des acteurs et la prévention des pratiques à risque ;
- La protection de la biodiversité et des écosystèmes naturels ;

- La mise en place de systèmes d'alerte précoce, de mécanismes de résilience et de diversification des moyens d'existence.

Les pratiques relevant de la réduction ont été les plus fréquemment citées, reflétant le fait que de nombreuses terres agricoles sont déjà affectées par des processus de dégradation en cours. Sur les terres cultivées, les pratiques identifiées comprennent :

- L'agriculture de conservation (réduction du travail du sol, couverture permanente des sols, rotations et diversification des cultures) ;
- L'agroécologie et la transition depuis des systèmes agricoles conventionnels ;
- L'agroforesterie et l'intégration agriculture-élevage ;
- La réduction de la dépendance aux intrants externes grâce à l'utilisation de compost, de fumier, de fertilisants organiques et de biofertilisants ;
- Les techniques de conservation des eaux et des sols, telles que les terrasses, les demi-lunes, le zaï et les aménagements en courbes de niveau.

105

Pour les terres pastorales, les contributions ont mis en avant la gestion durable des parcours, en particulier le pâturage contrôlé ou rotationnel, afin de limiter le surpâturage et de réduire la pression sur les sols.

Enfin, les pratiques associées à l'inversion de la dégradation des sols concernent des approches de restauration et de régénération nécessitant des investissements ciblés et des actions à plus long terme. Les éléments identifiés incluent :

- La régénération naturelle assistée ;
- Les techniques de restauration des sols (zaï, demi-lunes, cordons pierreux et autres ouvrages de conservation des eaux et des sols) ;
- L'hydrologie régénérative et les aménagements de collecte et de redistribution de l'eau ;
- La gestion régénérative des parcours pastoraux, incluant la mobilité du bétail ;
- Les systèmes agroforestiers avancés et multifonctionnels.

Concernant la seconde thématique, six catégories de conditions nécessaires à la mise en œuvre et à la mise à l'échelle des pratiques ont émergé des travaux de groupes. Ces catégories sont les suivantes :

1. **Cadres réglementaires et juridiques** : lois, règlements locaux, dispositifs contractuels et mécanismes de suivi.
2. **Accès aux connaissances et renforcement des capacités** : formations, services de vulgarisation, sensibilisation et partage de connaissances.
3. **Gouvernance et politiques publiques** : cohérence intersectorielle, accès aux ressources et sécurisation foncière.
4. **Financements et investissements** : mécanismes financiers accessibles et transparents, réorientation des subventions et stimulation des investissements durables.
5. **Synergies et coordination entre acteurs** : renforcement de la coopération entre institutions, société civile, communautés locales et secteur privé.
6. **Planification intégrée de l'utilisation des terres** : approches participatives à l'échelle des territoires.

Les participants se sont accordés à dire que la combinaison de solutions techniques, de cadres institutionnels solides, d'un accès renforcé aux connaissances et d'une coordination efficace entre acteurs est indispensable pour produire des impacts durables en matière de gestion et de restauration des terres et des sols agricoles.

f. Recommandations

Concernant la dixième thématique relative à l'évitement, la réduction et l'inversement de la dégradation des terres et des sols agricoles, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Faire de la gestion et de la restauration des terres et des sols agricoles une priorité dans les politiques publiques et les planifications territoriales.** La hiérarchie « éviter – réduire – inverser » devrait être systématiquement intégrée dans les politiques agricoles, foncières et environnementales en accordant une attention renforcée aux actions d'évitement encore insuffisamment développées.
2. **Mettre à l'échelle les pratiques agroécologiques et les pratiques de gestion durable des terres en les adaptant aux contextes locaux.** L'agroécologie, l'agriculture de conservation et la gestion durable des parcours pastoraux doivent être reconnues comme des leviers centraux pour réduire et inverser la dégradation des terres et des sols agricoles. Il est à cet effet primordial de soutenir la transition vers des systèmes agricoles diversifiés et résilients en encourageant le développement des solutions fondées sur la nature et les techniques locales de restauration des sols et de conservation des eaux.
3. **Créer des conditions habilitantes fortes pour la mise en œuvre et le financement de la restauration des terres et des sols agricoles.** Les solutions techniques ne peuvent pas être mises à l'échelle sans cadres institutionnels et financiers adaptés. Il est donc nécessaire d'investir dans la formation, la vulgarisation, le partage de connaissances et le renforcement des capacités locales, de mettre en place des mécanismes de financement accessibles, transparents et cohérents, de renforcer la cohérence intersectorielle entre politiques agricoles, climatiques, foncières et environnementales, et enfin de développer des mécanismes de coordination multi-acteurs pour assurer une gouvernance inclusive et efficace des terres et des sols agricoles.

106

11. Interpellation des médias autour de la COP 17

Animation : Mme Nadia Khammari, Analyste en communication à l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie

Les recommandations issues de la phase préparatoire puis du Sommet Désertif'actions ne doivent pas rester confinées à des cercles spécialisés mais doivent impérativement être protégées dans l'espace médiatique afin d'influencer les agendas politiques et les processus de décision. L'enjeu n'est ainsi pas seulement de produire du contenu, mais de réellement comprendre les mécanismes de circulation de l'information : quels messages seront repris, par quels relais, sous quels formats et dans quelles conditions ?

a. M. Babacar Sene

Journaliste pour le Journal Agropasteur, Sénégal

Cette première intervention a permis de poser un diagnostic lucide sur la place encore marginale des enjeux de désertification dans le paysage médiatique. Ces thématiques demeurent en effet souvent absentes des lignes éditoriales, sauf en période de crise ou lors de grands rendez-vous internationaux, ce qui limite leur compréhension dans la durée.

Il apparaît nécessaire de transformer la manière dont ces sujets sont traités car les approches trop techniques ou institutionnelles peinent à capter l'attention tandis que les récits ancrés dans les réalités locales, portés par des témoignages concrets permettent de rendre ces enjeux plus accessibles et plus engageants. Les collaborations entre journalistes, chercheurs et acteurs de



terrain sont essentielles pour produire des contenus à la fois rigoureux et impactants. Il est également important de rappeler que les médias ne peuvent pas jouer pleinement leur rôle sans un accompagnement adéquat car l'accès à des informations fiables, à des interlocuteurs disponibles et à des contenus exploitables constitue une condition essentielle pour améliorer la qualité et la régularité de la couverture médiatique.

b. M. Jean-Michel Renault

Caricaturiste, dessinateur de presse et auteur de bande-dessinée

Cette seconde intervention vise à mettre en avant le rôle des formats visuels dans la transmission des messages. En effet, dans un contexte de saturation informationnelle, l'image constitue un levier particulièrement puissant pour simplifier des contenus complexes et renforcer leur mémorisation.



107

Le dessin de presse particulièrement permet de traduire des enjeux scientifiques ou politiques en messages accessibles, immédiatement compréhensibles et souvent plus percutants que des formats textuels classiques. Cette approche est identifiée comme un outil stratégique pour élargir l'audience et toucher des publics moins familiers avec les enjeux techniques.

c. Discussions

Les échanges entre participants et intervenants ont permis de faire émerger une vision partagée des conditions nécessaires pour une mobilisation médiatique efficace.

Un premier point, véritablement central, concerne l'anticipation. L'impact médiatique ne se construit pas pendant la COP mais bien en amont. En effet, une préparation insuffisante entraîne une perte d'opportunités, une couverture limitée et des messages peu structurés. A l'inverse, une préparation rigoureuse permet d'anticiper les besoins des journalistes, de structurer les contenus et d'aligner les messages avec les calendriers médiatiques.

Un second élément structurant concerne la coordination entre les acteurs. Les discussions ont mis en évidence que la communication ne peut être laissée qu'aux médias seulement, mais qu'elle doit être portée collectivement par l'ensemble des parties prenantes : OSC, institutions, experts et communicants. Cette coordination est indispensable pour éviter la dispersion des messages et garantir leur cohérence.

Un dernier point porte sur la nécessité d'adapter les messages aux différents publics. Il ne s'agit pas seulement de diffuser de l'information, mais de la rendre compréhensible et pertinente en fonction des publics visés. Cela implique donc de diversifier les formats et de porter une attention particulière à la simplicité, à la clarté et à l'ancrage concret des contenus.

d. Synthèse des productions

Les travaux de groupe ont permis de confirmer plusieurs constats partagés, notamment la faible visibilité des enjeux de désertification en dehors des événements internationaux, le manque de journalistes spécialisés et la difficulté à traduire des contenus techniques en messages accessibles.

Un consensus fort s'est par ailleurs dégagé autour de la nécessité de construire une stratégie média continue, structurée dans le temps et appuyée par des contenus simples, concrets et adaptés aux différents publics. Les participants se sont également accordés sur l'importance des formats visuels, du digital et des récits de terrain comme leviers d'impact.

En revanche, des divergences sont apparues au sujet des modalités de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne le rôle des réseaux sociaux, le recours aux influenceurs ou encore le degré de centralisation de la coordination médiatique.

e. Recommandations

Concernant la onzième thématique relative à l'interpellation des médias autour de la COP 17, les travaux en sous-groupes ont permis de faire émerger les recommandations suivantes :

1. **Avant la COP : Anticiper, structurer et installer les enjeux dans l'espace médiatique.** La phase préparatoire doit permettre de construire une stratégie média cohérente et proactive pour installer durablement les enjeux de la COP 17 dans le débat public. Cela implique l'élaboration d'un plan de communication structuré, l'identification et la mobilisation en amont des relais médiatiques stratégiques ainsi que la production de contenus pédagogiques et accessibles puis leur diffusion sur des canaux diversifiés pour sensibiliser le public et maintenir une dynamique de communication continue.
2. **Pendant la COP : Renforcer la visibilité des messages et faciliter le travail des médias.** La communication doit être réactive et capable de produire puis de diffuser des contenus en temps réel. L'utilisation de formats visuels et engageants permettrait de rendre les messages plus accessibles et percutants. Il est également important de créer des conditions favorables au travail des journalistes en mettant en place un espace dédié de type « Press Corner », en identifiant des interlocuteurs et en favorisant un accès rapide à des informations fiables. La cohérence des messages et la valorisation d'une diversité de voix sont également essentielles pour renforcer la crédibilité, l'authenticité et l'impact du plaidoyer.
3. **Après la COP : Assurer le suivi des engagements et inscrire la mobilisation dans la durée.** La communication doit être maintenue pour prolonger la visibilité des recommandations et des résultats obtenus. Une attention particulière doit être portée au suivi des engagements pour renforcer la crédibilité du plaidoyer et maintenir la pression médiatique. Le développement de partenariats durables avec les médias, la production de contenus approfondis et la mise en œuvre de campagnes thématiques permettraient d'inscrire les enjeux liés à la désertification dans le temps long. Enfin, il est important d'améliorer progressivement les stratégies de communication et leur efficacité en capitalisant sur les expériences passées.

Plénière : En route vers la COP et actions en perspective

Facilitateur : M. Lazare Dambatia Tagnabou

Point focal de la CNULCD, Secrétariat permanent du Conseil national pour le développement durable, Burkina Faso



109

« Mesdames et Messieurs, chers participants,

Permettez-moi de commencer cette session par une note personnelle, mais profondément symbolique. Comme vous pouvez le constater, je suis vêtu aujourd'hui du Faso Danfani, ce tissu traditionnel du Burkina Faso, tissé à la main avec patience, savoir-faire et respect des ressources locales. Ce choix vestimentaire n'est pas anodin. Il incarne à lui seul des valeurs que nous partageons ici : la valorisation des ressources locales, la résilience des communautés, et le lien étroit entre culture, économie et environnement.

Le Faso Danfani est le fruit d'un processus artisanal qui privilégie des circuits courts, limite l'empreinte écologique et soutient les savoirs traditionnels. En cela, il illustre parfaitement les principes de l'agroécologie que nous promouvons : produire localement, de manière durable, en harmonie avec la nature et les territoires.

De la même manière que ce tissu est tissé fil par fil, notre lutte contre la désertification se construit action par action, engagement par engagement. Elle nécessite patience, cohérence et enracinement dans les réalités locales.

Ainsi, porter ce vêtement aujourd'hui, c'est affirmer que les solutions aux défis environnementaux, notamment la dégradation des terres, se trouvent aussi dans nos cultures, dans nos pratiques endogènes, et dans notre capacité à les valoriser et à les adapter.

Je nous invite donc à nous inspirer de cette logique : renforcer ce qui vient de nos territoires, innover sans renier nos racines, et tisser ensemble des réponses durables face à la désertification.

Je vous remercie. »

a. M. Andrew Morris

Directeur de la Société britannique des Sciences du Sol au Royaume-Uni et représentant de l'Europe de l'Ouest et des autres groupes au sein du panel des OSC de la CNULCD



Cette première intervention vise à présenter les résultats de la consultation sur la résilience des territoires à la sécheresse organisée par le panel des OSC de la CNULCD en amont du Sommet Désertif'actions.

Le panel des OSC facilite la coordination, la communication et la collaboration entre les OSC accréditées à la CNULCD. Il est composé de 5 représentants des régions du monde : Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes, Europe centrale et de l'Est, Europe de l'Ouest et autres groupes. Les cinq membres du panel des OSC sont élus par les OSC accréditées après chaque COP, pour des mandats de deux ans.

Les principaux résultats de cette consultation sont les suivants :

- **Conséquences de la sécheresse** : perte de biodiversité et de services écosystémiques, dégradation de la santé des sols et baisse de la productivité des terres à long terme.
- **Besoins urgents** : sécurité de l'approvisionnement en eau, moyens de subsistance résilients au changement climatique et restauration des écosystèmes.
- **Principaux obstacles** : faible coordination entre les secteurs et les institutions (gestion de l'eau, agriculture et gouvernance climatique), financement insuffisant pour la préparation à la sécheresse.
- **Mécanismes financiers** : besoin de financements accessibles, flexibles et à long terme qui parviennent aux acteurs locaux et soutiennent des mesures proactives et préventives de résilience.
- **Messages politiques clés** : passage systémique d'une réponse réactive à une gestion proactive et préventive de la sécheresse.

Les recommandations politiques prioritaires par région du monde sont les suivantes :

- **Afrique** : renforcer l'autonomie des communautés et intégrer les femmes, les jeunes, les peuples autochtones et les éleveurs dans la gouvernance de l'eau et des terres.
- **Asie** : garantir les droits des éleveurs, renforcer les institutions chargées des pâturages et promouvoir des systèmes d'alerte précoce adaptés au contexte local.
- **Amérique latine et Caraïbes** : mettre en œuvre une gestion participative de l'eau, intégrer les savoirs autochtones et promouvoir des approches territoriales holistiques.
- **Europe occidentale** : favoriser la réutilisation de l'eau en milieu urbain, la surveillance de la dégradation des sols et l'extension des espaces verts.
- **Europe centrale et orientale** : réformer la législation relative à l'eau et aux terres, moderniser les systèmes municipaux et intégrer une planification participative tenant compte des risques.

b. M. Youssef Brahimi

Président de l'association La Route du Sel et de l'Espoir, France

Cette seconde intervention vise à présenter les résultats des travaux de groupe organisés le jour 2 du Sommet Désertif'actions. Ces travaux portaient sur la mise en commun d'expériences et l'identification de recommandations pour renforcer la résilience des territoires à la sécheresse.



Les groupes étaient répartis en onze thématiques couvrant les principaux leviers de la résilience territoriale, en intégrant à la fois les dimensions écologiques (biodiversité cultivée, arbres et forêts), économiques (économie circulaire, emploi), techniques et scientifiques (irrigation innovante, mesure de la résilience) et sociales et institutionnelles (droits humains, rôle des femmes, jeunesse, renforcement des compétences, collaboration multi-acteurs). Cette approche systémique a permis d'approfondir les échanges entre participants, d'aborder la résilience non seulement comme une capacité d'adaptation aux sécheresses, mais aussi comme un processus de transformation durable des territoires, articulant gestion des ressources, inclusion sociale et gouvernance.

Les résultats des travaux sont organisés en cinq grandes thématiques :

- i. Système productifs durables et gestion des ressources naturelles ;
- ii. Economie territoriale et emplois pour la résilience ;
- iii. Gouvernance, droits et coopération ;
- iv. Capacités, connaissances et mesure de la résilience ;
- v. Inclusion sociale.

Systèmes productifs durables et gestion des ressources naturelles

Les recommandations transversales sur cette première thématique sont les suivantes :

- Promouvoir des solutions adaptées aux contextes locaux, combinant innovations techniques et valorisation des connaissances traditionnelles.
- Sécuriser l'accès au foncier et aux ressources naturelles via une gouvernance communautaire reconnue.

Agroécologie / Biodiversité cultivée	Arbres / Forêts	Techniques d'irrigation innovantes
Renforcer les mécanismes de valorisation économique et d'accès au marché pour les productions agroécologiques.	Reconnaître officiellement la gouvernance communautaire des parcours agroforestiers, distincte du contrôle forestier étatique.	Développer des technologies d'irrigation simples, abordables et évolutives, adaptées aux régions arides.
Plaider pour des politiques publiques favorisant l'agroécologie, l'accès aux semences paysannes et la diversification agricole.	Reconnaître l'agroforesterie diversifiée comme pilier de la régénération des sols.	Mettre en œuvre des approches participatives pour le renforcement des capacités et l'appropriation locale.
	Instaurer un paiement pour services écosystémiques (PSE) conditionné à la diversification.	

111

Economie territoriale et emplois pour la résilience

Les recommandations transversales sur cette seconde thématique sont les suivantes :

- Appuyer les initiatives locales d'économie circulaire par un cadre réglementaire favorable et un renforcement des capacités des autorités locales.
- Adopter une approche intégrée valorisant les savoir-faire endogènes et créant des conditions favorables à des emplois durables et inclusifs.

Économie circulaire	Création d'emplois attractifs
Mettre en place un cadre réglementaire et un appui technique pour faciliter les circuits de valorisation locale, la gestion des déchets, etc.	Adopter une approche intégrée reposant sur : la valorisation des savoir-faire, le développement des chaînes de valeur et des compétences techniques, la sécurisation des ressources, et la sensibilisation aux filières inclusives, durables et économiquement viables.
Renforcer les capacités des autorités locales et des réseaux communautaires.	Favoriser des emplois durables en combinant analyse de marché, savoirs endogènes, nouvelles technologies et méthodes d'organisation adaptées.
	Favoriser l'implication des communautés locales (femmes, jeunes) dans la gouvernance.

Gouvernance, droits et coopération

Les recommandations transversales sur cette troisième thématique sont les suivantes :

- Formaliser des cadres de collaboration multi-acteurs transparents et précis dès l'amont des projets.
- Renforcer la localisation de l'aide et la flexibilité des financements pour mieux intégrer les droits humains dans les contextes de crise.

Collaboration multi-acteurs	Droits humains
Formaliser les partenariats via des conventions détaillées et précises (rôles, objectifs, temporalités).	Mettre en place un cadre national de prévention des sécheresses basé sur les droits humains.
S'appuyer sur les réseaux existants ou créer des processus itératifs de réseautage.	Assurer une meilleure flexibilité des bailleurs dans les contextes multirisques et coordonner les acteurs humanitaire et développement pour définir des mandats clairs, en garantissant un fléchage des financements
	Assurer la protection des déplacés et migrants environnementaux en reconnaissant leur droit à migrer, tout en renforçant la localisation de l'aide et en promouvant inclusion, justice sociale et solidarité.

112

Capacités, connaissances et mesures de la résilience

Les recommandations transversales sur cette quatrième thématique sont les suivantes :

- Diversifier les modèles de renforcement des capacités en intégrant des approches andragogiques et des outils sensibles (tels que l'art, l'émotion).
- Développer des indicateurs de résilience partagés, adaptatifs et moins complexes, intégrant les savoirs locaux et la dimension temporelle.

Renforcement des compétences	Mesure de la résilience
Promouvoir une approche andragogique (formation pour adultes) et diversifier les outils pédagogiques (art...).	Utiliser des outils multicritères adaptatifs, simplifiés et en cohérence avec les savoirs locaux.
Renforcer l'interface entre les collectivités locales et les organisations paysannes.	Développer des indicateurs partagés intégrant la dimension temporelle (éphémère/durable).

Inclusion sociale

Les recommandations transversales sur cette dernière thématique sont les suivantes :

- Renforcer le plaidoyer politique et économique des femmes par des financements dédiés et des espaces de négociation spécifiques.
- Faciliter l'accès des jeunes aux financements et à la prise de décision en promouvant l'économie sociale et solidaire.

Rôles des femmes	Rôles des jeunes
Renforcer le plaidoyer politique et la participation des femmes dans les instances décisionnelles, en tant que groupe spécifique Accroître les financements internationaux dédiés aux femmes et coconstruire les actions avec elles. Structurer un appui organisationnel et mutualiser les bonnes pratiques entre coopératives féminines.	Promouvoir l'économie sociale et solidaire et faciliter l'accès des jeunes aux crédits et fonds d'investissement. Impliquer les jeunes dans la prise de décision via des cadres locaux, nationaux et internationaux.

En se basant sur l'ensemble des recommandations identifiées dans le cadre des différentes thématiques, il est possible de les synthétiser ainsi :

- La gouvernance locale doit être renforcée, notamment grâce à la reconnaissance des droits communautaires et de la mise en place de dispositifs de collaboration multi-acteurs.
- Le développement de financements adaptés est essentiel. Les bailleurs doivent être plus flexibles et les financements dédiés aux femmes et aux jeunes doivent être encouragés.
- Les approches intégrées sont particulièrement importantes et un effort doit être porté sur la valorisation des savoirs endogènes ainsi que le développement d'approches andragogiques et d'indicateurs de résilience partagés.
- L'inclusion de tous les acteurs doit être renforcée, en particulier la participation effective des femmes et des jeunes dans les instances de décision.

c. Mme Sopiko Babalashvili

Association Jeunes professionnels pour le développement agricole et membre du panel des OSC de la CNULCD, Géorgie



Cette dernière intervention vise à présenter les résultats des travaux de groupe organisés le jour 3 du Sommet Désertif'actions. Ces travaux portaient sur la production de contenus de plaidoyer visant plusieurs cibles, décisions et temps d'agenda avant et pendant la COP 17 de la CNULCD.

Les onze thématiques des groupes de travail du jour 3 peuvent être regroupés en suivant une logique de progression.



Vision stratégique

Les résultats des travaux de groupe liés à l'alignement de la vision stratégique sont les suivants :

Nouvelle stratégie de la CNULCD (post-2030)
La CNULCD doit être inclusive et encourager l'adoption et l'adaptation au niveau national.
Améliorer la représentation de la société civile dans les espaces de prise de décision et de négociation.
Reformuler, simplifier ou fusionner certains objectifs afin d'en clarifier le sens.
Encourager une approche ascendante dans l'élaboration de la nouvelle stratégie.

Contenus de fond

Les résultats des travaux de groupe liés aux contenus de fond sont les suivants :

Eviter, réduire et renverser la dégradation des terres et sols agricoles	Négociations sur le pastoralisme	Négociations sur la sécheresse
Il est essentiel de privilégier la prévention plutôt que la restauration, car elle est plus rentable, plus rapide à mettre en œuvre et moins complexe sur le plan technique.	La restauration des pâturages doit se concentrer sur l'équilibre entre les populations, la végétation et le bétail, et permettre la régénération naturelle des pâturages lorsque cela est possible, en garantissant	Dans le cadre de l'élaboration de connaissances, de lignes directrices, d'outils et d'approches pour lutter contre la sécheresse, la Convention doit accorder une plus grande importance aux sécheresses agricoles,
Assurer la cohérence des politiques entre les secteurs :		

les efforts de restauration ne doivent pas être compromis par des activités parallèles qui dégradent les terres. Il est essentiel de renforcer l'alignement entre les politiques environnementales et agricoles et de favoriser le dialogue entre les ministères aux niveaux national et local. Renforcer la production et la diffusion des connaissances sur l'état des terres et des sols, et utiliser ces informations pour éclairer l'aménagement du territoire aux niveaux national et local.	l'intégrité du paysage et la diversité de la végétation. Les droits à la mobilité constituent une forme de droits fonciers pour les éleveurs. Un groupe de la société civile devrait être mis en place parallèlement à l'initiative phare sur les pâturages de la CNULCD afin de garantir la responsabilité.	qui font le plus grand nombre de victimes. Les instruments politiques et financiers visant à améliorer l'efficacité de la gestion de la sécheresse aux niveaux national et mondial doivent promouvoir la transformation des agroécosystèmes en appliquant les principes de l'agroécologie et en plaçant le lien sol-eau-agriculture au cœur de ces ambitions. Les cadres de gouvernance impliquant les parties prenantes locales, les agriculteurs et les éleveurs, ainsi que les groupes vulnérables, doivent être renforcés au niveau local afin d'élaborer des stratégies d'adaptation à la sécheresse qui tiennent compte des spécificités locales.
--	---	--

Influence des dynamiques de négociations

Les résultats des travaux de groupe liés à l'influence des dynamiques de négociations sont les suivants :

Influence des négociateurs de l'UE	Influence des négociateurs du Groupe Afrique	Implication des collectivités dans les négociations de la CNULCD
Donner la priorité à une participation et une implication précoce dans la prise de décision afin d'influencer les évolutions futures. Poursuivre les dialogues stratégiques entre la société civile et l'UE pour définir des stratégies de plaidoyer respectives. Fournir des données factuelles sur les enjeux dans les domaines d'élaboration des politiques.	Adopter un cadre mondial pour passer de la gestion de crise de la sécheresse à la gestion des risques et de la résilience : mettre en place un système plus intégré, anticipatif et doté de ressources suffisantes. Soutenir les négociateurs africains et les enseignements tirés en matière de sécheresse, d'agroécologie et d'autres questions de négociation. La société civile doit être impliquée dans les processus nationaux de préparation de	Veiller à ce que les autorités locales soient reconnues comme des acteurs de première ligne dans la lutte contre la désertification, car elles possèdent une connaissance approfondie et une expertise de leurs territoires. Fournir aux autorités locales des ressources financières, humaines et technologiques adéquates pour lutter efficacement contre la désertification, la dégradation des sols et les sécheresses.

	la COP et dans la mise en œuvre des décisions de la CNULCD.	Proposer la coordination par CGLU de la Journée des maires lors de la COP17.
--	---	--

Espaces clés pour la société civile et visibilité à la COP 17

Les résultats des travaux de groupe liés aux espaces clés pour la société civile et la visibilité à la COP 17 sont les suivants :

Déclaration des OSC à l'ouverture de la COP17	Sessions de dialogue ouvert	Mobilisation des médias autour de la COP17
À l'occasion de l'Année internationale des pâturages et des éleveurs, les questions pastorales et agro-pastorales devraient être intégrées dans la déclaration d'ouverture des OSC, notamment en reconnaissant la mobilité comme une stratégie d'adaptation clé pour les éleveurs. Les OSC devraient mettre l'accent sur la question de la sécheresse afin de faire avancer les travaux sur cette décision. Les Parties devraient être encouragées à faciliter, à accroître et à localiser l'accès direct des OSC et des autorités locales aux financements liés au climat et à la sécheresse.	Repenser les stratégies pour garantir la sécurisation du pastoralisme et l'utilisation équitable des ressources naturelles entre tous les groupes. Renforcer les alliances entre les organisations pastorales à travers les pays pour faire avancer le plaidoyer commun. Les stratégies de résilience face à la sécheresse doivent être scientifiquement fondées, culturellement et socialement acceptables, en phase avec les savoirs traditionnels et inclusives pour tous. Collaborer activement avec les points focaux nationaux avant et pendant la COP17.	Produire des contenus accessibles, analytiques et synthétiques (articles, rapports, interviews). Traduire les données scientifiques en contenus accessibles et compréhensibles pour le grand public. Mettre en évidence les impacts concrets de la désertification à travers des témoignages recueillis sur le terrain. Mobiliser un réseau de journalistes spécialisés, de leaders d'opinion et de créateurs de contenu.

Cérémonie de clôture du Sommet Désertif'actions 2026

COP 17, quelles étapes pour un changement de paradigme ?

Facilitateur : M. Nabil Ben Khatra

Secrétaire exécutif de l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), Tunisie

Ce Sommet a vu la participation de plus de 350 participants de 50 nationalités différentes. Il est le fruit d'une co-organisation menée par le CARI, l'OSS et la CNULCD avec l'appui de l'ACCD et du WWF Afrique du Nord.



117

Cet événement a permis de mettre en lumière que la société civile et les collectivités locales ont atteint un niveau de maturité qui leur permet aujourd'hui de jouer un rôle fondamental et central dans la mise en œuvre de la CNULCD. Pour ce qui est de la société civile on se rend nettement compte du chemin parcouru, en passant d'une phase de contestation/protestation à une phase où ses idées sont écoutées, comprises et prises en compte car elle met en avant des propositions et des éléments de contenu concrets et bien développés. Sa structuration est également un point à souligner en permettant à la société civile de peser sur les négociations internationales.

Les participants ont acquis une meilleure compréhension des processus de décision lors des COP ainsi que de l'importance du panel des organisations de la société civile composé de cinq représentants. On peut toutefois se demander si ce panel suffit à faire entendre la voix de la société civile.

La particularité de la CNULCD est d'avoir un double objectif en visant la restauration des terres dégradées et l'amélioration des conditions de vie des populations. Les citoyens peuvent ainsi être considérés comme les objectifs de cette convention et doivent par conséquent y être impliqués.

a. Mme Fanna Abdou Gado

Jeunes Volontaires pour l'Environnement (JVE), Niger

Il est important de construire un plaidoyer international à partir de ce qui se fait sur le terrain. En agissant et en étant proactive, la société civile doit représenter et porter la voix de celles et ceux qui subissent quotidiennement les réalités de la désertification et de la sécheresse.



b. M. Julian Burgos

Responsable de la résilience climatique, ONG People in Need, République Tchèque

Le processus de consultation mené en amont et pendant l'événement Désertif'actions 26 est particulièrement inspirant pour recueillir les idées et suggestions d'une grande diversité d'acteurs provenant d'horizons et de territoires différents.

La République Tchèque est également touchée par les sécheresses. Pourtant, certains gouvernements d'Europe de l'est et centrale demeurent climato-sceptiques et sont susceptibles de mettre en danger l'action de la société civile.



c. M. Khijaba Ykhanbai

Directeur de l'association JASIL, Mongolie

Ce Sommet a réellement été important en permettant aux participants d'échanger sur les stratégies et les plans pour lutter contre la désertification et renforcer la résilience des territoires. Les résultats de ces discussions fructueuses autour de la notion de résilience, des solutions pour lutter contre la désertification ou encore du passage d'une approche réactive à une approche proactive seront présentés lors de la COP 17 en août prochain en Mongolie.

d. Mme Awatef Mabrouk

Sociologue du développement rural, Tunisie

Désertif'actions 2026 se différencie des COP en étant plus sincère par rapport aux politiques, en favorisant des échanges plus profonds et en exprimant une volonté marquée de changement. Il est important de garder espoir, de rester réaliste, d'être rigoureux et d'encourager l'ouverture.



e. M. Hamda Alaoui

Point focal national de la CNULCD, Tunisie

En tant que représentant du Ministère de l'Environnement tunisien et point focal de la CNULCD, M. Alaoui a été attentif aux propositions faites par la société civile lors de ce Sommet. En lien avec le Groupe Afrique et les autres points focaux nationaux du continent, il portera ce message fort : il est essentiel de renforcer la présence de la société civile lors des COP.



f. Mme Yomna Réba

Responsable des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques (ISET), Tunisie

C'est très honoré que l'ISET de Djerba a été choisi pour accueillir cette sixième édition du Sommet Désertif'actions. Les instituts technologiques sont des établissements d'études supérieures spécialisés en recherche appliquée qui permettent de trouver des solutions durables aux grands défis de notre époque.

g. M. Patrice Burger

Président du Centre d'Actions et de Réalisations Internationales (CARI), France

L'ensemble des discussions qui ont émergé de cet événement vont permettre de poursuivre le processus déjà entamé lors des ateliers préparatoires jusqu'à la prochaine COP. Ces ateliers préparatoires, non-financés et réalisés de manière volontaire, prouve d'ailleurs une forte volonté et un réel intérêt de la part de la société civile à travailler sur ces enjeux et être entendus et impliqués lors des négociations.



Concernant la valorisation du Sommet, l'ensemble des présentations seront publiées sur internet, un rapport global sera produit, et un webinaire de restitution sera organisé le 17 juin 2026 à l'occasion de la journée mondiale de la lutte contre la désertification. Un ou deux papiers de position seront également préparés en amont de la COP 17.

Village des terres arides – Journée grand public

Au quatrième jour du Sommet Désertif'actions était organisé à l'ISSET de Djerba une journée grand public articulée autour de plusieurs activités et temps forts.

Espace d'exposition

Installé aux abords de l'institut, cet espace a permis au public de découvrir 25 stands d'artisanat tunisien, d'organisations et associations nationales et internationales présentes lors de D'A (ACDD, WWF Afrique du Nord, OSS, IRD, etc.), de projets de développement et d'institutions publiques et privées.

Une offre de restauration typiquement tunisienne était également proposée au public avec notamment la mise en place d'une grande tente berbère où il était possible de découvrir les outils traditionnels tout en dégustant un thé préparé à partir de plantes aromatique du Sud tunisien.

Ateliers et débats participatifs

Plusieurs ateliers et débats participatifs ont été organisés dans l'après-midi, permettant au public de découvrir les initiatives portées par différentes organisations et réseaux.

Fêtant son cinquantième anniversaire, l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine a organisé un atelier pour partager, au travers de témoignages et d'échanges avec les participants, ses principaux acquis et réussites ainsi que présenter les grandes lignes de sa vision et de ses orientations stratégiques pour les prochaines décennies.

L'association SHANTI a animé une table-ronde autour du thème du rôle des entités de l'Economie Sociale et Solidaire dans l'adaptation au changement climatique et le renforcement de la résilience à la sécheresse, mettant en valeur la contribution de ces entités à la construction d'une société plus inclusive et durable. Des initiatives concrètes ont été présentées et les participants ont été invités à réfléchir collectivement autour des synergies possibles entre secteur de l'ESS, communautés locales, institutions et autres acteurs et actrices du territoire.

Le réseau multi-acteurs [MEDAE](#), mis en place dans le cadre du projet [NATAE](#), a organisé un débat participatif sur l'agroécologie avec la participation des membres du Réseau Tunisien pour la Transition Agroécologique (RTTA).



Compétition nationale de pétanque

Cette compétition a réuni plus de 350 candidats, avec des participants de tous les âges : minimes, cadets, juniors et seniors. En parallèle, une seconde compétition amateur a été organisée à destination des participants au Sommet Désertif'actions.

Plantation d'arbres

Les participants de Désertif'actions ont été invités à prendre part à la plantation d'une trentaine d'oliviers de variété locale (chemlali) ainsi que d'une dizaine de palmiers locaux de l'île de Djerba.

120



Musique folklorique

L'après-midi, une troupe de musique folklorique a fait le tour du village des terres arides pour faire découvrir la musique traditionnelle djerbienne au public présent.

Concert de clôture

La journée, et avec elle la sixième édition du Sommet Désertif'actions, s'est achevée par l'organisation d'un concert au théâtre municipal de Midoun. Venue directement de Tozeur, la troupe soufiste Sidi Bouali s'est livrée pendant deux heures à des chants, musiques et danses traditionnels ponctués d'intermèdes visant à faire découvrir, au travers de contes et de poésies, l'histoire de plusieurs personnages emblématiques de l'oasis de Nafta.



Désertif'actions
2026



Co-organiseurs

En partenariat avec



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



www.desertif-actions.org

Annexes

Annexe 1 : Programme du Sommet Désertif'actions 2026

Mercredi 25 mars – Sécheresses : constats et enjeux

9h00 – 10h30 : Plénière d'ouverture : Désertif'actions 2026, un moment singulier dans un monde en crise

11h00 – 13h00 : Plénière introductive : Sécheresses dans le monde, l'évolution de leurs impacts et leur prise en compte politique

14h30 – 16h30 : Plénière : Les dispositifs d'anticipation, de gestion des sécheresses et de reconstruction

17h00 – 18h00 : Découverte et échanges autour des espaces d'exposition

18h00 – 21h00 : Soirée de bienvenue et cocktail d'apéro

Judi 26 mars – Améliorer la résilience des territoires

8h30 – 10h30 : Plénière : Processus préparatoire et leçons apprises

11h00 – 13h00 : Plénière : Financer la résilience dans un monde en crise, quelles raisons d'espérer ?

14h30 – 16h30 : Travaux de groupe : Partage d'expériences et recommandations pour renforcer la résilience des territoires à la sécheresse

17h00 – 19h00 : Événements parallèles

Vendredi 27 mars – En route pour la COP17

8h30 – 10h30 : Plénière : Négociations de la CNULCD, des obstacles et un chemin possible

11h00 – 13h00 : Travaux de groupe : Recommandations et feuille de route vers la COP17

15h00 – 16h00 : Plénière : En route vers la COP et actions en perspective

16h00 – 17h00 : Plénière : COP17, quelles étapes pour un changement de paradigme ?

19h00 – 23h00 : Soirée de gala avec remise du prix du concours international de dessins de presse

Samedi 28 mars – Village des terres arides

9h00 – 17h00 : Village et stands associatifs, conférences, déambulations musicales

20h00 – 22h00 : Concert au théâtre Midoun

Annexe 2 : Liste des participants

NOMS	PRENOMS	PAYS	STRUCTURES	FONCTIONS
ABAAB	ALI	Tunisie	ACL	Secrétaire général
ABARCHI	HAROUNA	Niger	A2N	Pastoraliste, président
ABASSE	AMADOU TOUGIANI	Niger	HIMMA	
ABDEDDAYEM	AHMED	Tunisie	NAKHLA	
ABDELKADER	ARYEM	Tunisie		
ABDELKADER	CHADA	Tunisie	Etudiante	
ABDELKADER	HATEM	Tunisie	ACDD	
ABDOU GADO	FANNA	Niger	JVE	
ABDOULKARIM BELLO	ABINA	Tunisie	OSS	Directeur du Terre et Biodiversité
ABDULLAHI	UAMAR	Nigeria	RICOWAS Nigeria	Coordinateur
ADAMOU	AMADOU	Cameroun	Mboscuda	PRESIDENT NATIONAL
AFEF	NASRI	Tunisie	Comité régional de solidarité sociale	
AFKIR	MHAMED	Maroc	ECI Arghen	Vice-Président aux relations internationales
AHAMADA	IBRAHIMA	Les Comores	PFSS-RRC	
AHLEM	MASMOIDI	Tunisie	GIZ	
AHMED	MAOULIDA SOILIH	Les Comores	PFSS-RRC	Responsable des Activités Communautaires et Gestion des Risques en Eaux
AHMED DEKLE	AHMED SALEM	Mauritanie	Région de Nouakchott	Elu
AKPLO	ANTOINETTE	Mali	REFEDE MALI	

ALAOUI	HAMDA	Tunisie	Ministère de l'environnement (Tunisie)	Point Focal UNCCD
ALASSAN	KPEZIWEZOU	Togo	RéNAAT	Président
ALBAGNAC	MANON	France	CARI	Chargée de programme
ALHADJ ALI	ABDELKERIM MEDIDEUR	Tchad	AAJSD Agro Business	Président
AL-SHEIKH ALI	YASSER ALI	Yemen	RYCAD	
AMADOU	YOUSOUF	Tunisie	OSS	Coordinateur de projets
AMWATA	DOROTHY	Kenya	Murang'a University of Technology	Professeure Universitaire
AOUTACKSA	ABRAHAM	Cameroun	GIZ	Conseiller technique agroécologie et chaîne de valeur
ASSAWER	HEDHILI	Tunisie	CTAMA	
AYADI	SAWSEN	Tunisie	INAT	Maître de conférence d'enseignement supérieur agricole
AYATT	TAYCIR	Tunisie	ACDD	
AYATT	RAKIA	Tunisie	Shanti	
BABA SY	LAMINE	Tunisie	OSS	Directeur du département Eau
BABALASHVILI	SOPIKO	Géorgie	CENN	
BACCOUCH	MEHDI	Tunisie	Shanti	
BACHIRI	NAJIB	Maroc	Homme & Environnement	Président
BAHIRE	JEAN JACQUES	Burkina Faso	MAERAH	Responsable du Suivi-évaluation de la Coordination National Grande Muraille Verte
BARBANA	FATEN	Tunisie	ASOC	
BAROUDI	MED	Tunisie	ADKJ	

BAUDRAN	CÉDRIC	France	CARI	Secrétaire adjoint
BAYOULI	MOHAMED	Tunisie	Djerba insolite	
BEC	CHRISTEL	France	IRD	Responsable diffusion
BEL HADJ SLIMANE	SOUMEIA	Tunisie	GIZ	Directrice de projet
BELEMGNEGRE	ABDOUL RAZACK	Burkina Faso	RBIA	Secrétaire aux relations extérieures
BELHAMRA	AZIZ	Tunisie	OSS	Chef de Division climat
BELKHODJA	HENDA	Tunisie	OSS	Assistante administrative
BELMECHERI	SOUAD	Algérie	El Argoub	ANIMATRICE LL LAGHOUAT
BEN KHATRA	NABIL	Tunisie	OSS	Secrétaire Exécutif
BEN YAHIA	KHAOUTER	Tunisie	INGREF	
BENABDALLAH	AMÎN	Tunisie	RTTA	Coordination
BENAOUN	ILYES	Tunisie	ACDD	
BENAZET	CÉCILE	France	CARI	Chargée de communication
BENLATIEF	SALMA	Tunisie	BACIKAT	
BENMOUSSA	HAIFA	Tunisie	INAT	Post-doc
BENNANI	LEILA	Tunisie	OSS	Chargée de Communication
BENNANI	LEILA	Tunisie	ATNPE KORBA	
BENOIT	GUILLAUME	France	PFE	
BENSALEM	TAREK	Tunisie	Représentant de la Direction régionale de l'Environnement à Gabès	
BENSMIDA	ELJIA	Tunisie	BACIKAT	
BERRAHMOUNI	NORA	Italie	FAO	
BERTHÉ	OUSMANE	Mali	REFEDE MALI	

BESA	ALFRED	Tunisie	ADSWAC	ADSWAC Project Director
BIMBA	ROBERT	Liberia	RICOWAS Liberia	Coordinateur
BINHAFI	FERNANDO	Guinée Bissao	APICA	Directeur Executif
BONKOUNGOU	SAYOUBA	Burkina Faso	CNABIO	President
BOUABID	NACER	Tunisie	Ex ASSIDJE - Dos Unesco	
BOUAICHA	ALI	Tunisie	EX CRDA	
BOUAJILA	MED	Tunisie	Association de développement de TAMELLIST TATAOUINE	
BOUARGOUB	MOHAMMED	Tunisie	APIA Medenine	
BOUBAKRI	ANOIR	Tunisie	GDA Gren Desert-Sagui-Menzel Habib	
BOUCHADDAKH	TAHA	Tunisie	Djerba Développement et Solidarité	
BOUKCHINA	RACHID	Tunisie	ISSTE Gabès	
BRAHIMI	YOUSSEF	France	La ROSE	Président
BRAS	ANNE CECILE	France	RFI	
BRIK	MOHAMMED	Algérie	El Argoub	Président
BRIKI	MOURAD	Tunisie	OSS	Directeur département Veille et Com / 1er Conseiller
BRINI	DHAOU	Tunisie	ISET	
BROSSÉ	CHRISTOPHE	France	CARI	Directeur CARI
BURGER	PATRICE	France	CARI	
BURGOS	JULIAN			
CAUSSÉ	KARINE	France	Partenariat français pour l'eau	Programme Officer Water, Biodiversité, NbS and Agroecology

CESARO	JEAN-DANIEL	France	CIRAD	Chercheur
CHAABANI	JALEL	Tunisie	Shanti	
CHATTOUTI	SOUAD	Tunisie	AEDS	
CHE THÖNER	VICTORINE SIRRI	Allemagne	IUCN	Senior Programme Officer
CHELBI	IMEN	Tunisie	Ferme "El Rochen" ZARZIS	
CHEMIN	CAROLE	France	pS-Eau	
CHENEVAL	JEAN BAPTISTE	France	CIRAD	
CHERNI	HAZEM	Tunisie	Les amis de Capte	
CHIAPPINI CARPENA	PIETRO	Italie	Tree Aid	Head of Programme Quality and Advocacy
CHILEWA	HUMPHREY SHADRACK	Tanzanie	RECODA	
CHIMEWAH	ADENIKE ONOO NAOMI	Cameroun	Ministry of Agriculture and Rural Development	Head of Service of Soil Mapping and Management
CHNITER	MONGI	Tunisie	CRDA Tataouine	
CHOTTE	JEAN-LUC	France	CSFD	Président CSFD
CIMBARO	NICOLAS	France	Conseil départemental de l'Aude	responsable des relations internationales
COLOVRAY	LUNA	France	Université Paris Cité	Doctorante
COMPTOUR	MARION	France	CARI	Chargée de projet
COOPMAN	PIERRE	Belgique	Humundi	Responsable des publications et des podcasts
CORNET	ANTOINE	France	CARI	Administrateur
COSTA	ROMAIN	France	IRD	Editeur
CRESPO SUAREZ	SARA	Bolivie	PROBIOMA	

DADI	BECHIR	Tunisie	ACDD	
DAGHARI	LASSAAD	Tunisie	Food quality	
DBOUBA	MOHAMED	Tunisie	Université Gabes	
DERKIMBA	ADELIN	France	CARI	Directrice des programmes
DHAOUADI	KILANI	Tunisie	Association de la protection des ksour et sauvegarde du patrimoine à Béni Khadèche	
DIA	IBRAHIM	Sénégal	IED Afrique	0
DIALLO	HAMET	Sénégal	GRET	
DIWARA	SOULEYMANE	Guinée	RICOWAS Guinée	Coordinateur
DIBY ABOLEY	GRACE	Cote d'Ivoire	Fresque de la Désertification	Administratrice - référente Côte d'Ivoire
DIETSCH	LAURENT	France	TERO	
DIONI	AICHA	Burkina Faso	Autre Terre	Chargée de Suivi-évaluation et Communication
DIOUF	LOUIS-ETIENNE	Sénégal	Agrisud International	Représentant Pays
DOGHRI	EZZEDDINE	Tunisie	JEKTIS Boughrara	
DORSOUMA	ALHAMANDO U	Tchad	African Development Bank	Directeur intérimaire et chef de division, au département du changement climatique et croissance verte à la BAD
DUFUMIER	MARC	France	CARI	Administrateur
DUTAILLY	PHILLIPINE	France	MEAE	
EL CADI	KHAWLA	Tunisie	ASSIDJE	
EL OUMRI	TOURIA	Maroc	ASTICUDE	Experte genre et Environnement

ELIUD	LETUNGAA	Tanzanie	MVIWAARUSHA	
ELJEROU	CHRIFA	Tunisie	Association femmes chercheuses Medenine	
ELLANI	LOTFI	Tunisie	Tataouine Demain	
EMADELDIN	ADLY ABDELAZIZ NANA	Egypte	RAED	
ENJALBERT	JÉRÔME	France	CARI	Chargé de programme
ETOUZANI	LOUBNA	Maroc		Membre
FOUGHALI	HAMDA	Tunisie	OSS	Chef de Division veille
FOURNIER	FRÉDÉRIQUE	Canada	Mission Inclusion	Chargée de projets, Justice climatique
FRAGASZY	STEPHEN	USA	IWMI	Project Lead
GAUDIN	MORGANE	France	CARI	Chargée de projet
GENIN	CORENTIN	Belgique	SPF AE	PF UNCCD
GENOLA	LUCIANO	France	Université Paris Cité	Doctorant
GHANDOUR	MOHAMED	Tunisie	ACDD	Vice président
GHARBI	WALID	Tunisie	INGC	ingénieur
GHEDHOUI	SLAHEDDINE	Tunisie	DGACTA	
GRAMI	BACEM	Tunisie	PNUD	
GUESMI	NESRINE	Tunisie		
GUESMI	IMEN	Tunisie	ACDD	
GUESMI	SALAH	Tunisie	Ville de Solimon	
GUINDO TRAORE	LALLA AICHA	Mali	ADCE Mali	
HALILOU	MOUSSA	Niger	CNCOD	
HALOUI	MOHAMED MEDHI	Tunisie	ONTT	

HAMADA	NABIL	Tunisie	OSS	Directeur Administratif et Financier
HAMMOUDA	NAWFAL	Tunisie	ASZHST	
HAMROUNI	MARWA	Tunisie		
HAMROUNI	ABDELBASSET	Tunisie	ACDD	
HANNACHI	MOHAMED ALI	Tunisie	INGC	technicien
HAOUARI	WIEM	Tunisie	Soilhence	
HAOUAS	DALILA	Tunisie	AgroEcologie KEF	
HAROUNA MAHAMAN	INOUSSA	Niger	Association des municipalités	
HARROUCHI	FAOUZI	Tunisie	DGACTA	
HASNAOUI	FOUAD	Tunisie	Institut SylvoPastoral Tabarka	
HENTATI	HAFEDH	Tunisie	FTED sfax	
HOUIJI	WAHIBA	Tunisie	IRD	
HUBERT	CAMILLE	France	HAMAP Humanitaire	Cheffe de projet
IDRISS	HASSEN	Tunisie		
ISMAEL	ALLAHI BIZO	Niger	AJEEC	President National
JAAFAR	RACHID	Tunisie	ACDD	
JALKH	RITA	France	IAMM	
JALLOULI	SALMA	Tunisie	INAT	Post-doc
JAMII	AMMAR	Tunisie	CRDA Medenine	
JARRADI	SLIM	Tunisie	WWF-NA	
JARRAHI	TAREK	Tunisie	INGC	Directeur général
JERIDI	ALISSA	France	CARI	Chargé de projet

JROUD	HAFEDH	Tunisie	AGDOR NAFATA/SHANTI	
KABA	FATIMATA	sénégal	ENDA ENERGIE	Chargée de Mission Gestion des ressources naturelles
KABORE	BARNABÉ	Burkina Faso	Eaux et Forêts	DG Eaux et Forêts
KALIDOU	BA	Sénégal	EGAB	Président
KENADID	BADAL	Ethiopia	Somali Regional State	Natural Resource Development, Protection and Utilization Director
KHAMASSI	FATEN	Tunisie	INAT	
KHAMMARI	NADIA	Tunisie	OSS	Analyste Communication
KHIAR MENHOUDJ	HALIMA SAMIA	France	Association Humanitaire de Développement de la Vallée du Souss	bénévole
KHIARI	HABIBA		UNCCD	
KHIJABA	YKHANBAI	Mongolie	JASIL	Director
KHLIF	MANEL	Tunisie	ArdhiPilot	
KHORCHANI	MED ABDELHAK	Tunisie	Cotugrain	Chef Département Grandes cultures
KHOUI	WEDYENE	Tunisie	INAT	Project Manager
KNAPNOUGEL	ANNE LOUISE	France	Métropole de Montpellier	Chargé de projet de coopération
KOBBI	MAYSSA	France	Le Jardin en may	
KONE	LACINA			SE du WAP
KOAME	HERMANN	Cote d'Ivoire	CHL	Directeur
KOUDOUYOU	RASMATA	Burkina Faso	Sol Vert	Présidente
KOUKI	KAOUTHER	Tunisie	APIA Medenine	
KOUSSANI	WAFI	Tunisie	ESIAT	Maitre-Assistante d'enseignement

				supérieur agricole
KSIXSI	ZINELABIDINE	Tunisie	Direction régionale de l'Environnement à Tataouine	
LA PLACA	MARTA	France	Caritas France	Chargée de plaidoyer international justice climatique
LAHMAR-THERY	DELPHINE	France	Fresque de la Désertification	Présidente
LAIMICH	INES	Tunisie	GDA DERGUINE NEFTA	
LANDOULSI	IMEN	Tunisie	IRD	coop'EAU PROJECT MANAGER
LANNES	MAEVA	France	Chambre d'agriculture Aude	Animatrice territoriale
LEMANN	TATENDA	Suisse	WOCAT / Center for Development and Environment (CDE), University of Bern	WOCAT Executive Team
LEMOUCHI	SOUHIL	France	IRD	Chargé de communication pour la région méditerranée
LOPES	NAMIR		ADPP	Coodinateur National du projet APICA
LOUHICHI	MOEZ	Tunisie	IRA	
LOUHICHI	RADHIA	Tunisie	Réseau enfant et Terre	
MAATI	MED	Tunisie	Direction régionale de l'Environnement à Medenine	
MABROUK	AWATEF			
MADDOUGOU	IBRAHIM	Niger	ADAPT WAP	Coordinateur national projet Adapt-WAP
MALLÉ	HALIMATA	Mali	REFEDE	Chargée de projet
MANEI	CAROLYNE NAANYU	Kenya	PELUM	Directrice des programmes
MARCELLE	TIFFANY	Barbades	CYEN	
MARZOUGUI	SARRA	Tunisie	INGC	ingénieur

MASON	STEFANO	France	AVSF	Chargé de programme
MAYIANI	SAINO	Kenya	Government	Deputy Director Multilateral Environmental Agreements
MBODJ	ABSA	Sénégal	Enda Pronat	Secrétariat DyTAES
MEDDEB	SAHAR	Tunisie	ATP	Coordinatrice de projets
MEFTAH	BELHASSEN	Tunisie	Oxygene Ghannouch e	
MELIANE	IMEN	Tunisie	IUCN	
MERDASSI	RABEB	Tunisie	ADES	
MIMOUNI	MUSTAPHA	Tunisie	OSS	Directeur du département SIG- Télédétection & IT
MISAK	RAAFAT	Egypte	Desert Research Centre	Professeur émérite, Desert Research Centre (DRC), Membre du Comité scientifique et technologique.
MOHAMADOU	ABBO	Cameroun	SAILD	
MOHAMED ALI	DRIDI	Tunisie	Ministère de l'environnement	
MÖHLER	KARIN	Belgique	APEFE	Responsable géographique Burkina Faso
MOREL	DOMINIQUE	Belgique	Humundi	Responsable thématique Agroécologie; Suivi programme Senegal
MORRIS	ANDREW	Angleterre	BSSS	
MOULAI	ADEL	Algérie	El Argoub	
MOURABIT	RACHID	France	Humanitaire de développement de la Vallée du Souss	
MUELLER	JULIA ISABEL	Allemagne	GIZ	Specialist for Communication and Knowledge Management

MUGIMBA	NANCY	Ouganda	ESAFF Uganda	
MÜTING-VAN LOON	ANJA	Allemagne	GIZ	Advisor
MWANGI	WANGU	Kenya	Ambition Loop	Programmes Lead
NABI	MATHIEU	Burkina Faso	APIL	
NAKASAGGA	JULIET	Ouganda	NBI	
NASR	NOUREDDINE	Tunisie	EX IRA FAO	
NATASHA	MARU	Inde	International Land Coalition	Global Focal Point - Rangelands and Pastoralists
NDIAYE	NDEYE YANDE	Sénégal	IPAR	
NDOUR	MATY	Sénégal	APAF	Chargée des fonctions support (suivi-évaluation et recherche action)
NEDHIF	AMNA	Tunisie	APIA Medenine	
NEFFATI	MOHAMED	Tunisie	EX IRA	
NEMER	RABIAA	Tunisie	ATAE	
NINO	JULIE	France	CARI	Responsable admin fi
NOEL	VALÉRIE	France	Indépendant	
OETTLE	NOEL	Afrique du Sud	Drynet	Coordinator
ORIGONI	VALENTINA	France	SIF	Directrice Plaidoyer et relations Institutionnelles
ORSINI	ANTOINE	France	AERMC	
OTARU OKOEDION	ELLEN	Tanzanie	JET	Présidente
OUANDJAGABO U	ISSOUF	Burkina Faso	Gamowigna	Secrétaire général

OUEDRAOGO	DANIEL DÉSIRÉ	Burkina Faso	Tree Aid	Directeur Pays/Burkina Faso
OUEDRAOGO	OMER	Burkina Faso	RC2D	
OUEDRAOGO	ABDOULAYE	Burkina Faso	APIL - SPONG	Coordonnateur APIL et PCA du SPONG
OUEDRAOGO	YACOUBA	Burkina Faso	APEFE	Administrateur de programmes
OUEDRAOGO	RICHARD	Burkina Faso	SPONG	Chargé de projet environnement
OUEDRAOGO	LÉA GUETAYAOBA	Burkina Faso	Autre Terre	Cheffe de projet
OUESSARD	MOHAMED	Tunisie	IRA	
OVET	LÉA	France	Fresque de la Désertification	Administratrice
PARELLADA	ANA	Argentine	FARN	Biodiversity Officer
PASSAU N'DAFA	ANTONIO	Guinée Bissao	GPC	Directeur Général
PORCHERON	FRANÇOIS	France	RFI	
PRAPAN CHAKRA BORTY	AMIYA	Bangladesh	DYDF	Chief Executive Officer
PRYSTHON	WALTER	France	Caritas France	Chargé de projets internationaux
RAHMANI	ABDELKRIM	Tunisie	GDA ELMDOU GABES	
RAJHI	MOHAMED	Tunisie	TerraSens	
RAMNUTH	MÉLANIE	France	Experts Solidaires	Chargée de projet
REGALLA	AISSA	Guinée Bissao	APICA	Directeur Général
RENAULT	JEAN-MICHEL	France	Dessinateur	dessinateur de presse
REQUIER	MÉLANIE	France	IAMM	
RHOMARI	YAHYA	Maroc		Vice-président
ROUAUD	CAMILLE	Belgique	Minka	
RULLIÈRE	SANDRA	France	AFD	

SABINO	VALENTE	Angola	ADPP	Regional Coordinator – ADSWAC, Project / Director CREW Angola Project
SAHBI	MAHJOUB	Tunisie	SADIRA	PDG
SAHLI	WAFÀ	Tunisie	Ex OSS- Réseau Agroécologie	
SALLAH	JOSEPHINE FRIDA	Tunisie	African Development Bank	Analyst des opérations
SANOU	MINATA	Burkina Faso	MAERAH	Point Focal Genre UNCCD
SAVADOGO	ARSÈNE	Burkina Faso	Bioprotect	
SAWADOGO	WINDNONGA AUDREY STELLA	Burkina Faso	APEDR	Chargée de projet
SCHMITZ	EVA	Pays Bas	Both Ends	
SCOPEL	ERIC	France	CIRAD	
SEDDIK	SAAD	Tunisie	Expert –Ex Ministre agriculture	
SELMi	HOUCINE	Tunisie	Institut SylvoPastoral Tabarka	
SENE	BABACAR	Sénégal	Journal Agropasteur	Journaliste
SÉNE	JEAN MICHEL WALY	Sénégal	Enda Pronat	Secrétaire Exécutif
SHIFA	SION	Namibie	ADSWAC	
SIDIBE	ABDOUL AZIZ	Guinée	The Soil Solution	
SIERRA	ALEXIS	Tunisie	IRD	Représentant en Tunisie
SIKITOKA	JOVIS SABUNI B	Ouganda	Charity Action	
SIOUD	BESMA	tunisie	centre de biotechnologie de borj cedria	ingénieur valorisation
SMITH	PATRICK	France	CARI	Vice président
SOSSOU	GEORGES	Bénin	ADAPT WAP	Coordinateur national projet Adapt-WAP

SOUIDI	NABIHA	Tunisie	ACDD	
SOUMAILA	LAOUALI	Niger	Eaux et Forêts	Directeur Général
SOUMARE	ASSANE	Mauritanie	Université de Nouakchott	Professeur à l'Université de Nouakchott / Ancien Ministre des pêches
SOW	MAMADOU ABDOULAYE	Sénégal	Enda Pronat	Chargé de programme
SSEBULIBA	JUDE THADDEUS	Ouganda	PELUM Uganda	
STEU	AMÉLIE	France	Agroecology Coalition	Associate Coordinator
STRAUSS	IGOR	France	RFI	
SUGARI	ISSA	Ghana	RICOWAS Ghana	Coordinateur
SY	ABDULAYE	Sénégal	RICOWAS Sénégal	Coordinateur
TAGNABOU	DAMBATIA LAZARE	Burkina Faso	MAERAH	Point Focal UNCCD
TAKTAK	SANA	Tunisie	ACG Sfax	
TAMINI	PHILIPPE	Burkina Faso	ADAPT WAP	Coordinateur national projet Adapt-WAP
TANGARA	KADIATOU	Mali	COSY-MALI	Coordinatrice
TAPSOBA	FRANÇOIS	Burkina Faso	La ROSE	Trésorier
TEIZEM SONKENG	BENOIT ANSELME	Cameroun	SODECOTON	CHEF DE DIVISION DES PROJETS AGRICOLES
TERRIS	BERNARD	France	DANAYA	
TILAHUN	SEBLE	Ethiopia	GIZ	Rural Development Advisor
TONDE	ERIC	Burkina Faso	RBIA	Membre
TOUMI	SARAH	Allemagne	UNCCD	Donor relations officer
TRAORE	MOUSSA	MALI	Caritas Bamako	Point Focal Programme Agroécologie Sahel

TRAORE	DAOUDA	Burkina Faso	Réseau Climat et Développement Durable (RC2D)	Coordonnateur National
TRAORE	KALIFA	Mali		
TRAORE	KARIM	Mali		
TRUX	ANNEKE	Allemagne	GIZ	Proogramm Manager
URTEAGA RUIZ DE VIÑASPRE	UXUE	USA	Global Environment Facility	Youth and Partnerships Analyst
VALENTI	LUIGI	italie	La Belle Saison	Agriculteur
VELANDER	SARA	Suède	Ambition Loop	Land Manager
VEVERT	YASMINE	France	Université Paris V	Etudiante
WIESENHÜTTER	JULIANE	Allemagne	GIZ	Project lead
WOHLERT	JESPER	Hollande	HPP	Directeur Humana People to People (HPP)
YARGA	OUHANGLA	Burkina Faso	ASSOCIATION BASE FANDIMA	Directeur Général
YAYA	BEBE	Cameroun	COOP-CA CROPSEC	Responsable Régional Insertion
YULCHIBOEV	MUZAFFAR	Ouzbekistan	Dessinateur	
ZAMMOURI	FAYCAL	Tunisie	Office de Développement du Sud	
ZEMOUCHI	SAMIR	Algérie	CISP	Représentant pays
ZERRIA	EZZEDINE	Allemagne	DTG	Vize Präsident
ZIDI	TAKWA	Tunisie		
ZOUARI	INES	Tunisie	INAT	Maître-assistante d'enseignement supérieur agricole
MUDAWI	HAMED	Arabie Saoudite	AGFUND	
BOURKHIS	ADEL			

AHAORADA	IBRAHIMA	Les Comores	PFFS	Ministère protection sociale
ABO RAYAB	SAMY		DRC	
ALLAM	MARIAM		Africa Adaptation Initiative	
AWESSOU	BERANGER	Bénin	DGEFC	
BARLEMONT	JORDAN	France	MEAE	
BONNET	BERNARD	France	IRAM	
BLAISE	LILIA	France		
BOUHALI	KAIS	Tunisie	BIAT	
FAROUK	SELLAMI		GIZ	
ABASSI	MOHAMED		PUBLICITA	
NABOLTAME	YOUSSEF		AIAD	
PALLOCCA	FRANCESCO	Italie	AICS	
KEDISS	HAMZA			
MESSAI LARRI	AWATEF			
LEMIRE	JOSEE	Canada	Mission inclusion	
MASMOULI	MOUTAA	Tunisie	BIAT	
KAUNGA	VIVIAN	Kenya	Impact Kenya	
MASMOUDI	AHLEN	Tunisie	GIZ Tunisie	
CHAMEKIT	Sami		CIF	
CHATTOUTI	SOUAD	Tunisie	Ville de Solimon	
GADER	GHAZI	Tunisie	OSS	
OSMAN	HUMMEDA			



GRIVA	AHMED	Tunisie	CRSS Gabès	
KOUASSI	YAO NICODEME	Côte d'Ivoire	Ambassade Côte d'Ivoire	
HIRCHE	AZZIZ		USTHB	
OUNIFI	FATIMA		Shanti	
SOURDI HAYET			ACDD	
NEJI	INES			
ABDELKARIM	BASSETTA			
BARNAT	MOHAMED			
ABASSI	NESRINE		GDA	
AMRANI	MOHAMED		FAO	
BENABOLA	AFEF		FAO	
BERNASCONI	LUCA	Italie	AICS	
BEN HOUSSEM	MEHREZ	Tunisie		
BOUHARI	Adamou	Mauritanie	PNUE	

Annexe 3 : Liste des abréviations

AAJSD	Association d'Aide aux Jeunes en Situation Difficile
ACDD	Association de Citoyenneté et de Développement Durable
ACT	Agroecology Criteria Tool
AFD	Agence Française de Développement
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
AICS	Agence Italienne pour la Coopération au Développement
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
AJEEC	Association des Jeunes pour l'Environnement et l'Education Civique
APEDR	Association pour la Protection de l'Environnement et le Développement Rural
APIA	Agence de Promotion des Investissements Agricoles tunisienne
APIL	Association de Promotion des Initiatives Locales
BAD	Banque Africaine de Développement
CARI	Centre d'Actions et de Réalisations Internationale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CGLU	Cités et Gouvernements Locaux Unis
CIHEAM-IAMM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes – Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNULCD	Conventions des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification
COP	Conférence des Parties
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CRIC	Comité d'examen de la mise en œuvre de la Convention
CSFD	Comité Scientifique Français de la Désertification
CTAMA	Caisse Tunisienne d'Assurances Mutuelles Agricoles
CUF	Cités Unies France
D'A	Désertif'actions
DRIF	Drought Resilience Investment Facility



DST	Outil d'Aide à la Décision
DVRPU	Approche de Réhabilitation et d'Utilisation Productive des Vallées Sèches
ESAFF	Eastern and Southern Africa Small Scale Farmers' Forum
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FAO	Food and Agriculture Organization
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GAGGA	Alliance Mondiale pour une Action Verte et Sexospécifique
GDA	Groupement de Développement Agricole
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Agence de coopération internationale allemande pour le développement
GTD	Groupe de Travail Désertification
GTIFCS	Groupe de Travail Intergouvernemental sur le Futur Cadre Stratégique de la CNULCD
IER	Institut d'Economie Rurale
ILC	International Land Coalition
INAT	Institut National Agronomique Tunisien
INGC	Institut National des Grandes Cultures
IRA	Institut des Régions Arides
IRAM	Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISSET	Institut Supérieur d'Etudes Technologiques
IWMI	International Water Management Institute
IYRP	Année Internationale des Parours et des Pasteurs
JVE	Jeunes Volontaires de l'Environnement
MAP	Measuring Agroecology and its Performance
MEDAE	Mediterranean multi-actor network on AgroEcology
NATAE	North African Transition to AgroEcology
ODD	Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahara et du Sahel



PDI	Personne Déplacée Interne
PELUM	Participatory Ecological Land Use Management
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PLAC	Plan Local Action Climat
PSE	Paiement des Services Ecosystémiques
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau
RCDD	Réseau Climat et Développement Durable
RFI	Radio France International
RIPAT	Rural Initiatives for Participatory Agricultural Transformation
RTTA	Réseau Tunisien pour la Transition Agroécologique
SIF	Secours Islamique France
SIG	Système d'Information Géographique
SPG	Système Participatif de Garantie
SPI	Interface Science-Politique
SPONG	Secrétariat Permanent des ONG
TAPE	Outil d'évaluation des performances de l'agroécologie
TOT	Formation de formateurs
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WOCAT	World Overview of Conservation Approaches and Technologies
WPIEI	Working Party on International Environment Issues
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

Remerciements

Les organisateurs de Désertif'actions 2026 – le CARI, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, et la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification – ainsi que toute l'équipe du CARI et son Conseil d'administration, adressent leurs sincères et chaleureux remerciements aux partenaires de l'évènement – l'Association de Citoyenneté et de Développement Durable, le WWF Afrique du Nord et l'Institut Supérieur d'Etudes Technologiques de Djerba – aux personnes ayant facilité les sessions et ateliers ou y étant intervenues, ainsi qu'aux 353 participants et participantes qui ont parfois entrepris un long voyage pour partager leurs expériences et apporter leurs précieuses contributions lors de cet évènement primordial pour la lutte contre la sécheresse et la désertification.

Alors que les crises climatiques, la désertification et la dégradation des terres s'accroissent partout dans le monde, il est également important de saluer la couverture médiatique dont a

144



bénéficié le Sommet et qui reflète l'urgence d'agir, notamment grâce à un travail d'information et de sensibilisation.



Centrée autour des enjeux de résilience des territoires face aux crises climatiques, cette sixième édition de Désertif'actions a été particulièrement riche et appréciée des participants de par la pertinence et la concrétude des différentes interventions, la diversité des intervenants ainsi que l'organisation de temps plus informels tels que le village des terres arides, les espaces d'exposition ou encore le concours de dessins de presse.



Désertif'actions

Pour des territoires résilients face aux
sécheresses : agissons dès maintenant !

Co-organisé par



Nations Unies
Convention sur la lutte
contre la désertification



OBSERVATOIRE
DU SAHARA
ET DU SAHEL

En partenariat avec



Avec l'appui de

